

Stratégie Intercommunale de Cohésion Urbaine et Sociale

■ **2015-2020**

Communauté d'Agglomération
du Centre Littoral



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU CENTRE LITTORAL
l'agglo



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE



Pour un projet intercommunal de cohésion sociale et urbaine équitable et solidaire

Initiée il y a une trentaine d'années pour venir en aide aux quartiers en difficulté, la politique de la ville est plus que jamais au cœur des défis que rencontre notre pays, à l'heure où notre modèle social et républicain apparaît fragilisé et remis en cause dans sa capacité à assurer à tous les mêmes chances de réussite. Cet impératif républicain n'échappe pas à la CACL qui malgré ses atouts en termes de dynamisme économique, d'élévation du niveau de formation, de concentration en infrastructures publiques, de densification en réseau de transport etc. une partie de nos concitoyens

et notamment celle qui vit dans les quartiers prioritaires connaît des réalités sociales difficiles que nos progrès d'ensemble peinent à masquer.

En effet, le territoire communautaire du centre littoral, à l'instar de l'ensemble du territoire guyanais, est confronté à la crise économique qui touche plus durement les habitants les plus fragiles. Comme en témoigne le diagnostic territorial, le chômage des jeunes et des femmes reste encore élevé, des inégalités sociales et territoriales de santé persistent, l'offre du parc immobilier est insuffisante au regard de la croissance démographique etc. ce constat met à mal notre vivre-ensemble et donc les fondations de notre cohésion sociale.

La SICUS (Stratégie de Cohésion Urbaine et Sociale) a pour objectif et volonté politiques partagés de lutter contre les inégalités sociales et territoriales en tenant compte du «territoire vécu» des habitants par la mobilisation des droits communs de l'Etat et de la CACL, même si elle reste difficile, devient un impératif pour assurer une action publique équitable sur les territoires. L'égalité entre les territoires est repensée à partir des solidarités locales, entre les collectivités, et non plus seulement à partir de la solidarité nationale.

Enfin cette SICUS portée par l'intercommunalité ambitionne de lever les préjugés qui frappent les habitants des quartiers. Il représente un formidable levier pour insuffler les valeurs de citoyenneté, de laïcité et lutter contre les inégalités et les discriminations sur tous les territoires.

Marie-Laure PHINERA-HORTH
Présidente de la CACL

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	5
L'ambition de la Stratégie de Cohésion Urbaine et Sociale de la CACL	6
Dispositifs de la politique de la ville sur la CACL à l'heure de la réforme de 2014.....	8
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU TERRITOIRE	9
La Guyane, une région dynamique mais fragile.....	10
La politique de la ville, compétence obligatoire de la CACL.....	16
DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE LA CACL	17
La CACL, un territoire faisant face à une croissance démographique très importante.....	18
Une population fragile à accompagner sur la CACL.....	19
L'habitat et l'amélioration du cadre de vie, une priorité face à une croissance démographique très élevée.....	22
Un territoire économiquement dynamique qui bénéficie d'une stratégie de développement économique ambitieuse.....	25
PRÉSENTATION DES COMMUNES	29
Cayenne.....	30
Matoury.....	35
Rémire-Montjoly.....	40
Macouria.....	45
Roura, commune hors géographie prioritaire.....	49
Montsinéry-Tonnegrande, commune hors géographie prioritaire.....	52
GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE SUR LA CACL	55
CADRE STRATÉGIQUE	57
PROGRAMME D'ACTIONS	61
Pilier cohésion sociale.....	62
Pilier renouvellement urbain et amélioration du cadre de vie.....	71
Pilier développement économique et emploi/insertion.....	85
ÉVALUATION ET OBSERVATION TERRITORIALE	97
Evaluation.....	98
Observation territoriale.....	99
GLOSSAIRE	100



PRÉAMBULE

L'ambition de la Stratégie de Cohésion Urbaine et Sociale de la CACL

La décision 24 du Comité interministériel des villes du 19 février 2013 soulignait que des « approches spécifiques pour les outre-mer » seraient adoptées.

En effet, tandis qu'en France hexagonale, le nouveau Contrat de Ville 2015-2020 (loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine) est piloté et signé à l'échelle intercommunale, les communes de Guyane restant ou entrant dans la nouvelle géographie prioritaire (validée par décret n°2014-1751 du 30 décembre 2014) piloteront leur propre contrat.

Quatre communes sont recensées sur la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) : Cayenne, Macouria, Matoury et Rémire-Montjoly. Roura et Montsinéry-Tonnégrande n'ont pas de quartier prioritaire ; ce qui ne signifie pas qu'une veille active n'est pas nécessaire sur ces communes.

La CACL a obligation d'exercer sa compétence de droit commun en matière de cohésion sociale, conformément aux obligations des Communautés d'Agglomération. Le 26 février 2014, par sa délibération communautaire n° 49/2014/CACL, la CACL définissait ainsi son intérêt communautaire en la matière.

Au terme de la circulaire n° 5729-SG du 15 octobre 2014 régissant les modalités de contractualisation de la nouvelle politique de la ville, les contrats pourront prendre l'une des deux formes suivantes :

- contrat unique et pleinement intégré au niveau intercommunal
- contrat cadre intercommunal mettant en cohérence des conventions territorialisées par commune

La CACL a fait le choix de définir sa propre stratégie intercommunale de cohésion urbaine et sociale pour la période 2015-2020. Les communes porteront quant à elles les Contrats de Ville (fondés sur les Projets Territoriaux de Cohésion Urbaine et Sociale). Il appartiendra à celles-ci d'encourager la participation des habitants et de prendre en charge la mise en place des conseils citoyens. Toutefois, la CACL accompagnera les communes de l'agglomération à la préfiguration de leurs conseils citoyens mais aussi au suivi-évaluation de chaque contrat de ville.

La CACL souhaite se doter d'une stratégie fondée sur :

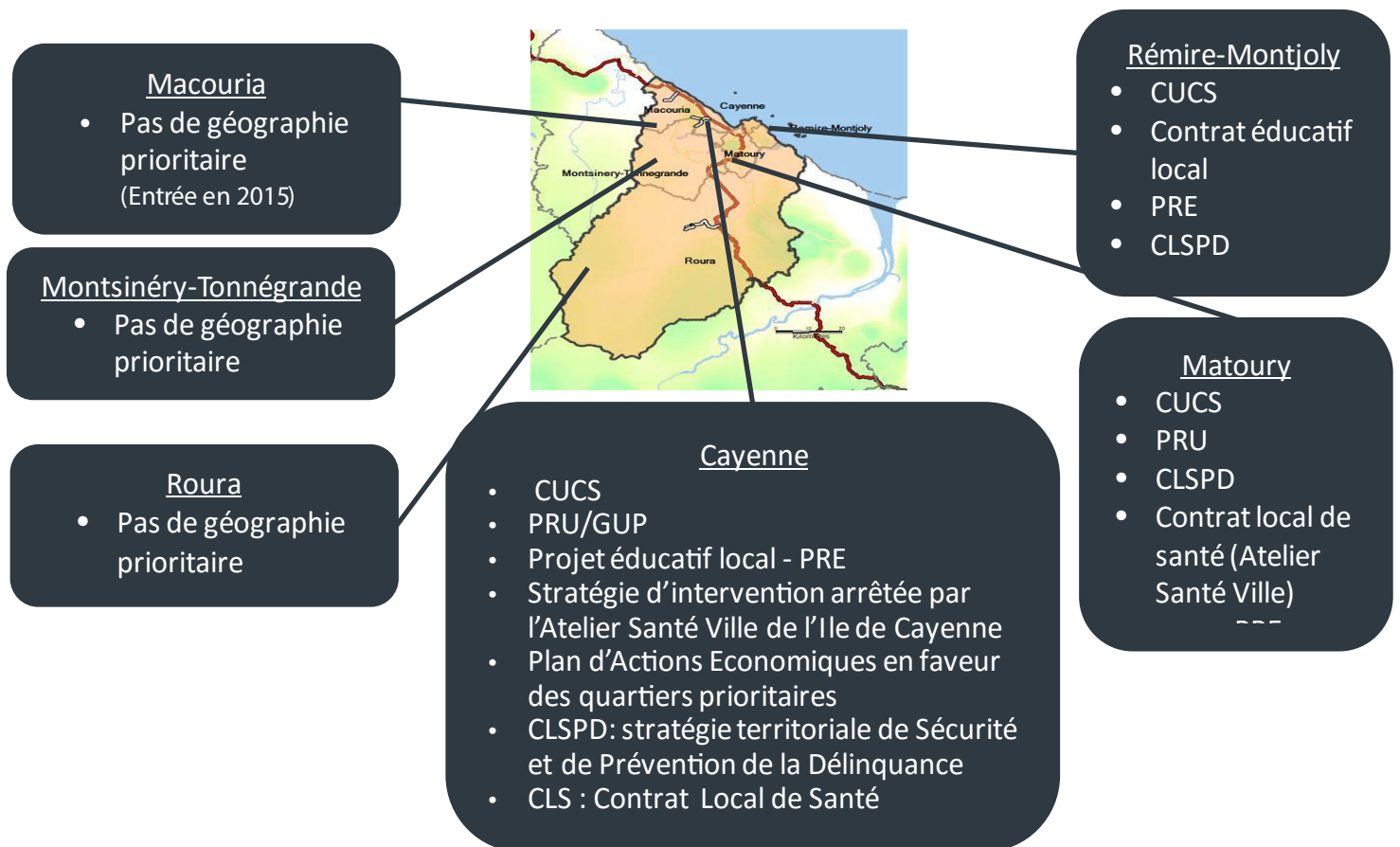
- des problématiques communes à l'ensemble des villes nécessitant une réponse planifiée et coordonnée à l'échelle intercommunale, sur la base des trois piliers thématiques de la politique de la ville,
- une vision et un projet en lien avec ceux de ses six communes pour les six prochaines années,
- la nécessité de fédérer les acteurs de la politique de la ville à long terme sur les enjeux prioritaires,
- la volonté de fédérer les communes et les partenaires tout en mesurant et garantissant l'intérêt communautaire des projets soutenus par l'Agglo.

La mise en place de la Stratégie Intercommunale de Cohésion Urbaine et Sociale a fait l'objet d'une délibération en Conseil Communautaire le 27 mars 2015 approuvant les orientations stratégiques.

Elle s'inscrit en réponse aux besoins des quartiers fragilisés de l'Agglo et plus globalement aux problématiques identifiées dans les domaines de l'urbain et du social. Elle se fonde sur un programme d'actions propre, gage d'une plus-value pour les communes. Le programme d'actions communautaire n'est ni la somme des programmes d'actions communaux, ni leur substitut mais bien le complément aux quatre contrats de ville de la CACL.

La stratégie retenue par les élus communautaires repose sur un projet partagé et concerne l'ensemble du territoire intercommunal, pas seulement les quartiers de la politique de la ville. Elle permettra aux six communes de se positionner sur un certain nombre de thématiques en lien avec les actions communautaires retenues.

Dispositifs de la politique de la ville sur la CACL à l'heure de la réforme de 2014





**PRÉSENTATION
GÉNÉRALE DU
TERRITOIRE**

La Guyane, une région dynamique mais fragile

La Guyane est aujourd'hui face à un enjeu majeur d'accompagnement des mutations démographiques et socio-économiques de son territoire. La stratégie en matière de politique de la ville sur la CACL doit ainsi favoriser l'intégration et la cohésion sociale, en particulier des femmes, des jeunes et des immigrés, tout en poursuivant les efforts d'aménagement et de développement urbain.

Une croissance démographique très importante et une population jeune en Guyane

La Guyane est une collectivité territoriale de la République d'une superficie. Sa population est estimée à 239 849 habitants, répartis sur 22 communes (INSEE, 2011). Un très fort solde naturel associé à un solde migratoire positif dynamise la croissance de la population guyanaise. Son taux de croissance de 3,7% par an est le plus élevé de toutes les régions françaises. En 60 ans, la population a été multipliée par huit.

Elle se compose d'une population métissée et diverse d'Amérindien (6 ethnies recensées : Arawaks, Palikurs, Kalin'a, Wayanas, Wayampis et Emerillons ; environ 4 500 personnes), de Bushinengue (4 peuples : Saramacas, Alukus, Ndyukas et Pamakas ; environ 4 000 personnes) et des populations du littoral formées par les « créoles guyanais » majoritaire, les « métropolitains » et d'autres populations originaires pays voisins (Brésil, Surinam ou de la Caraïbes), d'Asie (Chinois, Hmongs...)

La dynamique démographique guyanaise explique le nombre important de jeunes sur le territoire. Au 1er janvier 2014, 42,4% de la population a moins de 20 ans selon les chiffres INSEE. Cette dynamique est liée pour les trois quarts au solde naturel (excédent des naissances sur les décès) et pour un quart au solde migratoire (entrées/sorties). Au-delà de la migration, c'est donc la natalité qui porte la démographie guyanaise. Le nombre d'enfants par femme (3,7 en 2007), bien au-dessus du seuil de renouvellement des générations (2,1), est le plus élevé de France (1,9 enfants par femme en moyenne). Il est même le plus élevé de tous les pays d'Amérique du Nord, du Sud et Centrale.

De plus, en tant que collectivité territoriale d'outre-mer et territoire européen sur le continent sud-américain, la Guyane attire, dans l'espoir d'une vie meilleure, de nombreux ressortissants de pays voisins (environ 8 000 par an). Au fil du temps, les courants migratoires se sont accentués, liés en particulier aux crises sociales et économiques du Brésil, Surinam et Haïti. Les nationalités étrangères représentent environ 30% de l'ensemble de la population et 60% des naissances. Les situations de précarité de certaines populations étrangères sont sources de difficultés pour le territoire liées aux stratégies de survie qu'ils adoptent. Les efforts d'instauration et de développement de politiques d'intégration ne parviennent guère à suivre les flux conséquents d'étrangers qui s'installent en Guyane. **Si la diversité sociale et culturelle de la population guyanaise contribuent à une société ouverte, celle-ci est aussi source de marginalisation d'une certaine catégorie de la population.**

Si ces tendances démographiques se maintiennent, la population guyanaise sera de 574 000 habitants en 2040 et demeurerait très jeune malgré une croissance significative des populations âgées. L'excédent naturel serait le moteur de cette croissance et le solde migratoire resterait positif. (Etude INSEE Antilles-Guyane, Projection de population à l'horizon 2040, 2011).

Les communes de la zone littorale présentent les plus fortes densités de population, rassemblant environ 70% de la population du département. Cette tendance diminue néanmoins au profit de l'Ouest Guyanais. Cette étroite bande littorale dispose de communes de petite taille, à l'instar de Cayenne qui s'étend sur une superficie de 23,6 km² et abrite pourtant à peu près le quart de la population du département. A contrario, les communes de la zone forestière intérieure sont plus étendues mais abritent des populations de taille très modeste.

Habitat, transports et cadre de vie en Guyane

Du fait de la croissance démographique exponentielle en Guyane, la problématique du logement constitue un enjeu majeur de l'aménagement et du développement du territoire. **La Guyane dispose de très peu de foncier équipé et les coûts d'aménagement sont très élevés. Le domaine privé de l'Etat couvre la majorité du foncier disponible en Guyane.**

Un tiers des ménages guyanais vit actuellement en surpeuplement, un phénomène qui touche les familles avec enfants mais aussi celles en situation de précarité et/ou sans emploi. Le nombre d'habitants par pièce est quasiment 2 fois plus élevé en Guyane qu'en France hexagonale. **De plus, beaucoup de logements ne disposent pas des éléments de confort de base** et font face à l'humidité, la non protection des fils électriques, l'absence de toilettes, de salle d'eau, voire d'eau courante (16% des logements situés sur le littoral versus 2% en France hexagonale).

Le coût du logement représente en moyenne 20% des dépenses des ménages guyanais. Pour les familles modestes, les aides au logement sont indispensables afin de maintenir le taux d'effort à un niveau soutenable (sans ces aides, l'effort pour se loger serait de 52% dans le privé et de 36% dans le social).

Le parc de logements sociaux est plutôt récent, de bonne qualité (la moitié n'a aucun défaut) et situé à proximité des zones d'emplois ; mais l'effort de construction important reste toutefois insuffisant.

Selon la Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, **au 1^{er} novembre 2012, le nombre de demandes de logement social en Guyane s'élevait à environ 9 000** (dont 658 pour un relogement dans le parc social). En 2012, seulement 1,2% des demandes ont pu être satisfaites ; c'est le plus faible taux des DOM (Source : SAR de Guyane, 2014).

Dans le secteur privé, la construction s'amplifie également (6 350 logements entre 2009 et 2012 vs 3 100 entre 2001 et 2004). Dans les zones urbaines de Guyane, le logement collectif tend à devenir la norme. Depuis 2011, il représente les trois quarts des logements autorisés, sociaux ou privés. L'inégale répartition de la population et sa concentration sur la bande littorale, la prééminence du domaine foncier de l'Etat rendent le foncier rare, ce qui explique son prix élevé.

Ainsi, la Guyane, par sa situation économique spécifique et sa démographie galopante, présente un écart important entre l'offre et la demande de logements en constante augmentation. **Cette situation engendre le développement d'un habitat spontané et/ou illicite qui concerne près de 20 000 logements** (en 2009, 40% des logements sont construits illégalement ; source : Préfecture de Région, Diagnostic territorial, 2012). Les habitations de fortune, qui sont les plus concernées par l'insalubrité, sont concentrées dans certains quartiers des zones urbaines et péri-urbaines de Guyane constituent un enjeu majeur pour la CACL.

Enfin, l'augmentation et la concentration de la population dans les zones urbaines produisent une saturation du réseau routier urbain, source de nuisances économiques et environnementales. **L'offre de transport urbain n'est réellement organisée, à l'exception de la Communauté d'Agglomération Centre Littoral (CACL) où des projets de PDU (Plan de Déplacements Urbains) et TCSP (Transport en Commun en Site Propre) sont en cours d'études.** Elle souffre cependant et encore d'un manque de lisibilité et d'attractivité ; les capacités limitées sur certaines infrastructures routières ne réussissent pas à enrayer la forte congestion des axes majeurs. Le faible nombre de pistes cyclables et de parcs de stationnement organisés incitent peu au transfert modal.

Le réseau routier guyanais s'appuie aujourd'hui sur :

- la route nationale 1, entre Cayenne et Saint-Laurent du Maroni (255 km)
- la route nationale 2, entre Cayenne et Saint-Georges (185 km)
- 370 km de voiries départementales, notamment autour de l'île de Cayenne et de

Saint-Laurent du Maroni

- 530 km de voiries communales
- 100 km de pistes agricoles et 1260 km de pistes forestière

Le trafic aérien (notamment les flux aller-retour depuis l'aéroport international F. Eboué) a enregistré quant à lui une progression de 16% entre 2007 et 2011 (435 440 passagers en 2011). Ce sont les échanges avec l'Hexagone qui prédominent largement sur les autres vols : 246 927 passagers en 2010 contre 119 252 vers les Antilles françaises, 32 696 en vols intérieurs à la Guyane et 10 647 à destination du Brésil (source : CCIG 2010-2011, IEDOM).

Education et scolarisation en Guyane

Les retards liés à l'éducation sont importants en Guyane. La dernière évaluation des acquis des élèves de CM2 démontre qu'en 2011 le pourcentage d'élèves possédant des acquis jugés insuffisants est encore largement supérieur à celui de la France entière, que ce soit pour le français (46% des élèves en Guyane contre 7% au niveau national), comme pour les mathématiques (51% contre 10%).

Environ 2 800 des enfants de 6 à 16 ans n'étaient ainsi pas scolarisés en 2007 (source : l'état de l'école en Guyane, INSEE 2011). **La non-scolarisation est plus marquée chez les 12-16 ans, âges correspondant à une scolarité en collège, puisque le taux de non-scolarisation atteint 7% chez les 12-16 ans alors qu'il est de 4% pour les 6-11 ans.**

D'après l'état des lieux de la situation des jeunes en Guyane réalisé par le CRPV Guyane en 2013, **même si les effectifs scolarisés des 15-25 ans ont augmenté de 56% entre 1999 et 2008 (plus que la croissance démographique globale), la Guyane reste très en retard en matière de scolarisation par rapport aux Antilles et l'Europe :**

- Environ 60% des jeunes sortent du système éducatif sans diplôme (18% en France)
- Arrêt précoce des études : deux ans plus tôt que les jeunes de l'Hexagone
- Accès très retardé à l'emploi : huit ans plus tard que les jeunes de l'Hexagone
- 40% des 16/25 ans ne sont ni en emploi, ni étudiants, ni en formation.

La dernière décennie a été marquée par des investissements importants afin de rattraper le retard sur l'offre de formation, notamment avec la mise en œuvre du (PUG) Pôle Universitaire Guyanais qui s'est substitué à l'UAG (Université des Antilles-Guyane) et s'est pleinement concrétisé sur la période 2007/2013. L'Université de Guyane a été créée en juillet 2014. Ainsi, l'enseignement supérieur est de plus en plus attractif avec un taux de croissance des étudiants supérieur à la croissance du nombre de bacheliers.

Parmi les 15-25 ans qui ne sont plus scolarisés, 89% des titulaires d'un diplôme universitaire de 2e ou 3e cycle ont un emploi en 2008, contre 46% de ceux titulaires d'un BEP et seulement 16% de ceux qui n'ont aucun diplôme. **Au sein de la population guyanaise âgée de 20 à 34 ans, plus de 50% des diplômés du supérieur résident en France Hexagonale.**

Santé et accès aux soins en Guyane

Bien qu'en situation plus favorable que celle de pays voisins tels le Surinam et le Nord-Est du Brésil, la Guyane présente des chiffres et des constats comparables à ceux de ces pays en situation de sous-développement sanitaire.

La région est confrontée à un taux de grossesses précoces (moins de 18 ans) très élevé mais également à une faible densité médicale (200 médecins pour 100 000 habitants en 2011, contre 309 dans l'Hexagone). La répartition est inégale sur le territoire, la géographie de la Guyane entraînant une concentration des professionnels de santé sur l'île de Cayenne, des déserts médicaux sur le reste du territoire et particulièrement dans les communes de l'intérieur. A cela, il faut ajouter une représentativité insuffisante des différentes spécialités médicales (3 à 4 fois plus faible qu'en France Hexagonale selon la spécialité) : certaines spécialités sont même menacées car exercées par un seul médecin sur l'ensemble du territoire guyanais (anatomie pathologique, médecine physique et de réadaptation, neurologie, rhumatologie), tandis que d'autres n'existent pas (oncologie, radiothérapie, endocrinologie, hématologie, neurochirurgie).

Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle est associée au vieillissement des médecins en exercice : un tiers des médecins, dont près de la moitié des spécialistes, ont plus de 60 ans et leur renouvellement est problématique au regard de la faible attractivité régionale. Enfin, à l'offre de santé inadaptée aux besoins s'ajoute un équilibre financier des établissements de santé fragilisé par le non-recouvrement des frais, avec notamment la situation des migrants sans couverture sociale (source : Préfecture de Région, Diagnostic territorial préalable à l'élaboration des PO 2014-2020, 2014).

Selon l'état des lieux de la situation des jeunes en Guyane de 2013 réalisé par le CRPV, les enjeux de santé et de prise en charge médico-sociale chez les 16-25 ans sont particulièrement prégnants :

- Une consommation d'alcool très précoce : 26% des 16-25 ans commencent à boire avant 15 ans (31% pour les 16-19 ans)
- En 2006, le taux par million d'habitants de découverte de l'infection au V.I.H. était de 308 contre 150 en Ile-de-France
- Un jeune homme sur 4 et une jeune femme sur 6 sont en surpoids
- Dépression / suicide : un tiers des jeunes présente un terrain dépressif dont 8 % une dépression forte ; 15 % ont (eu) des idées suicidaires (enquête O.R.S.G., 2003).

Sécurité et prévention de la délinquance en Guyane

Depuis de nombreuses années, l'évolution démographique et la situation socio-économique de grande pauvreté confrontent la Guyane à des enjeux de sécurité majeurs. De nombreux dispositifs de sécurité et de prévention de la délinquance sont mobilisés sur le territoire : Conseil départemental de prévention de la délinquance, Comité départemental de sécurité et Etat-major de sécurité, Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance, stratégies territoriales de sécurité et de prévention de la délinquance.

La dotation du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (volet sécurité et prévention des Contrats Urbains de Cohésion Sociale) a été en augmentation conséquente en 2013 (322 000 € vs 130 000 € en 2012 – hors vidéo-protection). Deux zones de Sécurité Prioritaires (ZSP) ont été définies : l'île de Cayenne en 2012 (certains quartiers de Cayenne, Rémire-Montjoly et Matoury) et Kourou en 2013. Sur les ZSP, la coordination opérationnelle de l'ensemble des forces de sécurité intérieure est renforcée et les actions de l'ensemble des dispositifs de sécurité y sont prioritairement déployées.

Malgré cela, le niveau de délinquance est élevé, globalement en hausse depuis le début des années 1990. L'année 2013 confirme cette tendance négative mais de façon contrastée, le premier semestre ayant été plus défavorable que le second : les atteintes aux biens (notamment les vols de cyclomoteurs, les cambriolages, les vols à l'arraché de bijoux) sont en augmentation en zone de police (+31%) et dans une moindre mesure en zone de gendarmerie (+7%). Les atteintes volontaires à l'intégrité physique sont en augmentation dans les deux zones police et gendarmerie (respectivement +11% et +17%).

Pour autant, ces hausses générales ne doivent pas occulter des évolutions plus favorables. L'augmentation des chiffres de la délinquance traduit dans le même temps une hausse du nombre de plaintes enregistrées (résultat de l'amélioration de l'accueil et de la prise en charge des victimes dans le commissariat et les gendarmeries). Par ailleurs, les infractions financières connaissent un recul significatif de -24% en zone de police et de -19% en zone gendarmerie et les taux d'élucidation progressent en zone police (+21%) comme en zone gendarmerie, et encore plus fortement sur les 2 ZSP : entre 20 et 50%.

L'évolution de la délinquance diverge d'un territoire à l'autre. A Cayenne, les enjeux de sécurité varient selon les quartiers et sont souvent liés aux situations de SDF violents au centre-ville, à des problèmes posés par l'habitat irrégulier, les nuisances sonores, les bagarres et les agressions dans certains quartiers.

L'évolution préoccupante de la délinquance des mineurs est observable globalement sur le territoire guyanais. En zone gendarmerie, la part des mineurs atteint 33% pour les atteintes aux biens et 21% pour les atteintes volontaires à l'intégrité physique des personnes. En zone police, les mineurs représentent 13% du total des mis en cause en 2013.

(Source : Plan de prévention de la délinquance 2014-2017, Préfecture de la Région Guyane). A ce titre, la question de la parentalité se pose de manière récurrente (difficulté à établir un cadre éducatif, cas d'enfants s'élevant en fratrie sans adulte référent).

Une économie en demi-teinte et une dégradation du marché du travail qui s'amplifie en Guyane

La Guyane se distingue des autres régions ultrapériphériques par sa superficie exceptionnelle, une densité humaine très faible (2 hab./km²) et plus de 90% de son territoire constitué de forêts denses. **De fortes disparités d'occupation du territoire existent entraînant des trajectoires de développement différenciées.** Les polarités territoriales établies par le Schéma d'Aménagement Régional (SAR) distinguent les polarités

principales (Cayenne et Kourou), les polarités transfrontalières (Ouest et Est), les communes du Maroni et les communes isolées.

Les polarités principales concentrent 73% de la population et la quasi-totalité du tissu économique sur 14% du territoire. La CACL bénéficie ainsi d'une part importante du développement guyanais. Il s'ensuit néanmoins des problèmes de saturation des infrastructures, une pénurie de foncier et des tensions sur le marché du logement, accentués par l'attractivité de ces pôles sur les populations du reste du territoire. La concentration des activités et des emplois permet néanmoins de faire émerger une taille critique de marché et de soutenir le développement des entreprises.

L'activité économique de la Guyane recule en 2012, présente à fin 2014 une croissance positive mais des signes de fragilité. La consommation des ménages et l'investissement des entreprises marquent le pas et le marché du travail continue de se détériorer. L'activité spatiale et la construction (logements sociaux et logements privés principalement destinés à la location) continuent toutefois d'exercer un effet favorable sur l'économie de la Guyane. Quelques filières telles que celles du bois, de la pêche ou de la riziculture semblent stagner. Avec une croissance démographique expansive générant des besoins élevés, notamment en termes d'infrastructures et de logements, le marché guyanais est devenu un relais de croissance pour les investisseurs antillais confrontés à la maturité de leurs propres marchés.

Le taux de chômage au sens du BIT ressort à 22,3% en juin 2012 et celui des jeunes (de 15 à 24 ans) augmente encore plus rapidement pour s'établir à 51,5%. Le « halo » du chômage (personnes souhaitant travailler mais considérées comme inactives), évalué à 13 800 personnes, reste à un niveau relativement élevé et vient renforcer cette évolution défavorable.

Effectif des demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle Emploi (déc. 2013)

	Nombre	Evolution sur un an
Catégorie A	21 781 +	12,5% (France entière : + 5,4%)
Catégorie A, B, C	23 557 +	10,5% (France entière : + 5,8%)

Le chômage de longue durée est très prononcé (81%) pour un taux de 40% en France hexagonale. Plus de la moitié des chômeurs guyanais sont dans cette situation depuis plus de 3 ans (Source : DIECCTE, 2013).

Le chômage des femmes est beaucoup plus élevé que celui des hommes (25,8% contre 16,7% en 2007), dans un contexte de nombreuses naissances et de difficultés de mobilité domicile-travail. A diplôme et situation familiale identiques, le fait d'être une femme multiplie le risque de chômage par 1,3 en France métropolitaine mais par 1,7 en Guyane.

Les natifs de l'Hexagone et les migrants jouent un rôle économique important : 54% des cadres et 36% des membres des professions intermédiaires sont nés en France hexagonale (alors que 50% des diplômés du supérieur natif de Guyane réside en France Hexagonale) ; les personnes nées à l'étranger représentent par exemple 65% des agriculteurs, 52% des ouvriers ou 47% des artisans commerçants et chefs d'entreprises.

Le nombre d'actifs en Guyane, de 79 000 en 2006, devrait passer à 107 000 en 2016, puis à 163 000 en 2030. La population active va donc doubler en 24 ans, 2 500 à 5 000 personnes supplémentaires arrivant sur le marché du travail chaque année, soit une hausse annuelle de 3%.

Le poids relatif de l'emploi informel

En 2006, près de 4 000 Guyanais déclaraient avoir un emploi informel, soit 9% de l'emploi total, et près de 14% de l'emploi privé. Parmi les personnes déclarant exercer une activité informelle, plus d'une personne sur deux déclare occuper un emploi et plus d'une personne sur trois déclare être au chômage. Les hommes présentent un taux d'emploi informel supérieur à celui des femmes (9% contre 8%). Mais davantage que le sexe, l'âge est un critère déterminant pour la pratique d'une activité informelle. Les jeunes de moins de 30 ans y sont proportionnellement plus représentés : ils sont 12% à occuper des emplois non déclarés. A

l'inverse, les 30-49 ans sont moins présents sur ce marché, avec 8% d'emplois informels. La plus forte proportion de jeunes est liée à leur difficulté d'intégration sur le marché du travail formel. Pour acquérir une première expérience, ils s'orientent vers les secteurs d'activité qui concentrent le plus d'emplois informels.

Plus de la moitié des personnes non déclarées exercent leur activité dans les services aux particuliers, la construction et l'agriculture. En revanche, elles sont peu représentées dans les services aux entreprises, l'administration, l'éducation, la santé et l'action sociale.

Une zone de prix élevés

La Guyane est une zone de prix élevés : son éloignement géographique, ses coûts d'approche, l'existence de protections tarifaires et de salaires élevés expliquent cette situation. **Les prix en Guyane sont supérieurs de 38,5% en moyenne à ceux de la métropole pour les produits alimentaires, et de 13% pour les « prix à la consommation »** (source : INSEE 2010).

Un progrès social plus rapide que la croissance économique

La progression de l'Indice de Développement Humain (IDH) des Outre-Mer français (0,7% l'an entre 1990 et 2010), a été supérieure, tant à celle de la France hexagonale (0,64% de croissance annuelle moyenne au cours des vingt dernières années) qu'à la moyenne des pays à développement humain très élevé (0,46% l'an), de sorte que les écarts de développement par rapport à ces deux références ont eu plutôt tendance à se réduire sur cette longue période.

Toutefois, l'indice de développement humain de la Guyane est en retrait de celui observé dans les autres départements d'outre-mer et a fortiori en France hexagonale. C'est surtout **le PIB par habitant qui est à l'origine de cet écart, la richesse produite par habitant étant plus faible et les prix plus élevés que dans les autres régions.**

Au cours des 20 dernières années, dans les géographies ultramarines, la croissance de l'IDH a été majoritairement tirée par l'amélioration des performances sociales. Ce progrès social est dû à l'amélioration des conditions de vie des populations qui s'est traduite par une augmentation très sensible de l'espérance de vie : près de 10 années de vie supplémentaires en Guyane.

Les données clés de Guyane

- **Près de 240 000 habitants au 1^{er} janvier 2011, dont 44% de moins de 20 ans et 6,6% de plus de 60 ans**
- Une population qui compte près de 30 groupes ethniques et culturels
- **Un taux de croissance de 3,5% par an en moyenne depuis les années 1950,** porté à 60% par l'excédent naturel et 40% par le solde migratoire
- **25% des ménages sont des familles monoparentales**
- **27% des femmes nées entre 1980 et 1989 ont été mères avant 20 ans**
- Un taux de natalité élevé (+ de 30‰) mais un taux de mortalité infantile également élevé : 11,6‰ en 2010 et 3,6‰ en métropole
- Une taille moyenne des ménages élevée à 3,7 (+9%), alors qu'elle baisse en France métropolitaine (-4%) et aux Antilles (-10%) ; en 2010, 17,2% des familles ont 4 enfants ou plus, contre 2,2 en France
- Une population étrangère à 30%, contre 8% en France (2009)
- **Un taux de chômage à 22,3% contre 9,7% dans l'Hexagone** (2e trim. 2012, au sens du BIT)
- En 2010, une part de la population inactive parmi les 15-24 ans de 79,5% (vs 16,5% en France)
- Une espérance de vie qui progresse mais toujours inférieure à la moyenne française (77 ans vs 81 ans en 2006)
- Une croissance démographique envisagée à plus de 400 000 habitants en 2030

La politique de la ville, compétence obligatoire de la CACL

La Communauté d'Agglomération Centre Littoral (CACL) a succédé par transformation au 1er janvier 2012 à la communauté de communes, elle-même créée en 1997. Cet Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre a pour objet de répondre à la nécessité de créer de nouvelles solidarités entre les communes membres, d'articuler les politiques publiques et de mutualiser les moyens à mobiliser pour le déploiement de l'intervention publique locale.

Les 6 communes membres de la CACL :

- **Cayenne**, Préfecture de la région Guyane, où est implantée l'Université

- **Matoury**, qui accueille l'aéroport international Félix Eboué et le port de pêche du Larivot

- **Rémire-Montjoly**, où l'on trouve le port de commerce de Dégrad-des-Cannes

- **Macouria**

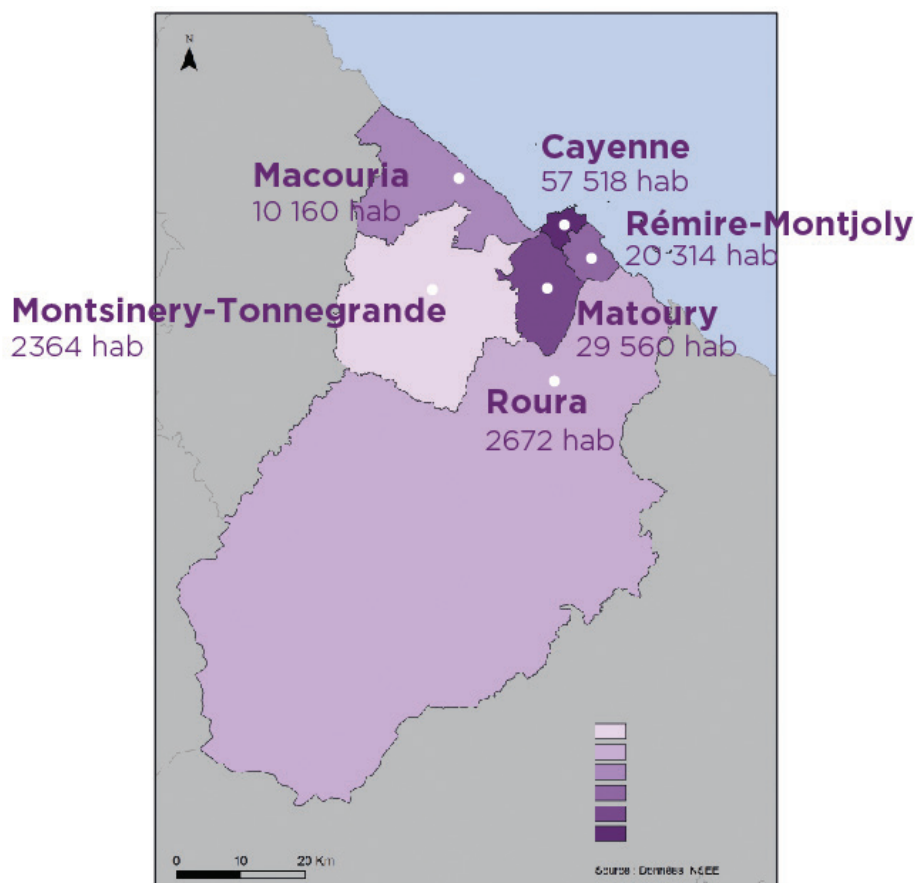
- **Montsinéry-Tonnégrande**

- **Roura, la commune la plus étendue**

Le siège de la CACL est implanté à Matoury. Le Conseil communautaire est présidé par Madame Marie-Laure PHINERA-HORTH, Maire de Cayenne.

Les compétences d'intérêt communautaire de l'agglomération sont les suivantes :

- compétences obligatoires en matière de développement économique, d'aménagement, de transport, d'équilibre social de l'habitat et de politique de la ville
- compétences optionnelles pour ce qui relève de l'alimentation en eau potable, l'assainissement, la collecte, l'élimination et la valorisation des déchets des ménages et assimilés, la culture, le sport et la voirie intercommunale
- compétences facultatives pour ce qui concerne la mise en place d'équipements funéraires, la réalisation et la gestion d'une fourrière animale





**DIAGNOSTIC
TERRITORIAL
DE LA CACL**

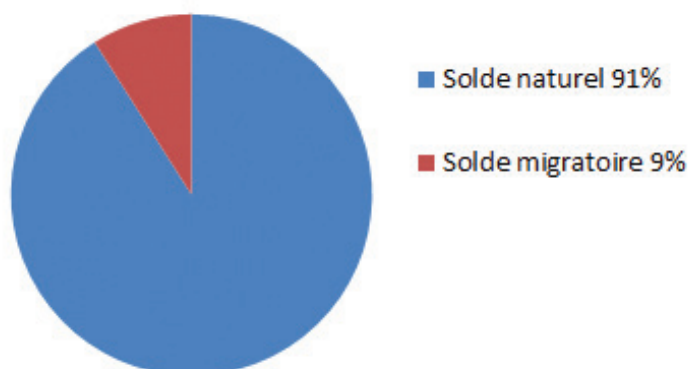
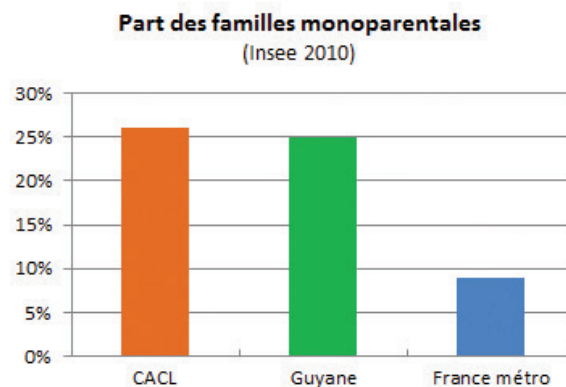
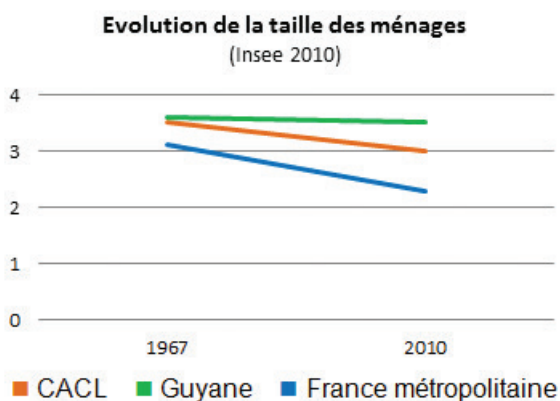
La CACL, un territoire faisant face à une croissance démographique très importante

La CACL regroupe actuellement une population de 122 588 habitants (source : INSEE 2011, estimation 2014 à 130 000), soit 51% de la population de la Guyane installée sur 6 % du territoire.

Une croissance démographique très élevée

La population de la CACL se caractérise par :

- **Une diminution de la taille des ménages** : entre 1967 et 2010, la taille des ménages est passée de 3,5 à 3 (contre une évolution sur la même période de 3,6 à 3,5 en Guyane et de 3,1 à 2,3 en France hexagonale).
- **Une croissance forte du territoire intercommunal sur les vingt dernières années essentiellement alimentée par la natalité** (+50 000 habitants en 20 ans, soit une croissance annuelle de 3,6% entre 1999 et 2010 selon l'INSEE)
- **Une population jeune** (39% de la population a moins de 20 ans contre 44% en Guyane et 24% dans l'Hexagone) souffrant d'un manque de qualification (70% des jeunes guyanais sans diplôme selon le PREFOB) et d'un taux de chômage très important
- **Un indice de développement humain en croissance mais restant faible**
- **Une nécessité d'intégrer les populations immigrées** (30% de la population est étrangère et non francophone selon le PREFOB)
- **Un faible taux d'imposition** : seuls 32% des ménages sont imposables



Une population fragile à accompagner

Education et scolarisation : des difficultés indéniables à l'échelle de la CACL comme à l'échelle de la Guyane

La CACL n'a pas compétence en matière d'éducation et de scolarisation. Cependant, étant donné la prégnance de cette thématique dans le champ de la cohésion urbaine et sociale, il est toutefois utile et nécessaire de présenter quelques éléments de contexte à cette échelle spatiale.

A la rentrée 2013, les 36 288 élèves étaient scolarisés dans 46 écoles maternelles, 51 écoles élémentaires, 15 collèges et 7 lycées.

On recense également 2 509 étudiants (821 étudiants supplémentaires entre 2001 et 2011) dont plus des deux tiers sont des femmes. La grande majorité de ces étudiants est inscrite à l'Université (77%) alors que les sections de techniciens supérieurs et assimilés en accueillent 13%, les écoles paramédicales et sociales 6%, les classes préparatoires aux grandes écoles 2%, 1% étant inscrits en écoles de spécialités diverses. A l'Université, la majeure partie est inscrite en licence, dans quatre filières : lettres, langues et sciences humaines (1 000 inscrits sur 1 943), droit, sciences économiques, AES (606 inscrits), sciences et sciences de l'ingénieur (261 inscrits) et santé (76 inscrits).

Dans le champ éducatif, la Communauté d'Agglomération a fait le choix de privilégier les actions de sensibilisation à la préservation de l'environnement et à l'éco-citoyenneté. Les opérateurs associatifs qualifiés dans ces domaines proposent aux enfants, aux jeunes mais aussi aux adultes, des Mayouris de quartier (travail collectif d'entraide et d'intérêt général), jardins pédagogiques, manifestations et événements éco-responsables... En ce qui concerne l'éco-citoyenneté, 1 000 actions ont été réalisées au cours des 8 dernières années, sur les 6 communes du territoire, touchant 8 000 personnes. Ce programme a permis un accompagnement de 300 porteurs de projets (Source : portrait d'Agglo, avril 2014).

L'éducation et la scolarisation ne relèvent pas des compétences de la CACL, mais supposent un engagement intercommunal pour résoudre les difficultés indéniables en la matière sur le territoire. On recensait en 2007 près de 2 800 élèves non scolarisés sur la Guyane. 60% des jeunes Guyanais sortent sans diplôme (contre 18% en France). 40% des 16-25 ans ne sont ni en emploi, ni étudiants, ni en formation, malgré le développement du Pôle Universitaire Guyanais. On estime ainsi à 2 503 le nombre de jeunes en situation de décrochage scolaire soit 16,3% des jeunes guyanais (DGESCO, 2012). De plus, on notera le classement en Réseau d'Education Prioritaire+ de l'ensemble des établissements scolaires du territoire.

Prévention santé et accès aux soins : un enjeu majeur d'équilibre territorial et de prévention

La santé et l'accès aux soins sont une priorité majeure et doivent être mis en relation directe avec le cadre de vie, l'assainissement et l'habitat, bien que les freins à la santé ne soient pas simplement de l'ordre des équipements et infrastructures.

On constate en effet une faible densité médicale sur la CACL avec une concentration des praticiens sur l'île de Cayenne. Le déséquilibre de services de soins sur le territoire est ainsi l'enjeu principal pour les années à venir. Il s'agit de répartir de manière équilibrée l'offre en services de santé et d'accès aux soins tout autant que d'encourager les politiques et dispositifs d'information à la santé et de prévention des risques (en matière de consommation d'alcool ou drogues, de conduites addictives plurielles, de prévention VIH, d'alimentation et lutte contre l'obésité et le surpoids ou encore de santé mentale et psychologique).

Prévention de la délinquance et sécurité : de nombreux dispositifs aux résultats contrastés

La sécurité et la prévention de la délinquance présentent des chiffres inquiétants (hausse des atteintes aux biens, atteintes volontaires à l'intégrité physique...) malgré de nombreux dispositifs tels la création d'une zone de sécurité prioritaire sur l'île de Cayenne, la mise en place du Conseil départemental de prévention de la délinquance et Comité départemental de sécurité, l'Etat-major de sécurité, les Conseils locaux de sécurité et prévention de la délinquance ou le développement de la vidéo-protection notamment à Cayenne et Rémire-Montjoly.

Culture, sports et loisirs : un intérêt communautaire défini qui suppose une déclinaison à l'échelle des quartiers

En matière d'équipements culturels et sportifs, sont d'intérêt communautaire sur la CACL les équipements à la fois construits, aménagés et gérés directement ou indirectement par l'EPCI.

En matière d'institutions, manifestations et actions d'animations sportives ou culturelles, sont d'intérêt communautaire :

- les grands événements mis en place par la CACL (Grand Prix de l'Environnement, les Pagaies Vertes...), de même que le soutien aux grands événements renforçant l'attractivité du territoire, contribuant à la valorisation de l'image de l'agglomération (Tour de Guyane notamment)
- le soutien à des manifestations et actions d'animation dans le domaine sportif et culturel, dans la mesure où l'événement a des répercussions d'image pour l'Agglomération.

Enjeux de développement humain et cohésion sociale

Dans une logique de co-construction le diagnostic a été présenté en groupes de travail thématiques. De ces groupes de travail ressortent divers enjeux dont l'importance est égale. En effet, la difficulté principale du territoire guyanais, et en particulier sur la CACL, est la nécessité de travailler en parallèle et complémentarité dans tous les domaines de l'action publique de manière urgente.

Ainsi, en matière de développement humain et de cohésion sociale (éducation/scolarisation, santé/accès aux soins, prévention de la délinquance/sécurité, culture/sports/loisirs), huit enjeux ont été priorisés par les acteurs du territoire :

- Accès aux besoins primaires (eau potable, assainissement, logement digne, cadre de vie décent)
- Lutte contre l'isolement des publics fragiles
- Mise en réseau des acteurs et des actions de cohésion sociale
- Accompagnement à la réussite éducative et soutien à la fonction parentale, en particulier des mères isolées
- Soutien aux démarches de prévention (santé, délinquance, éducation)
- Développement de la participation des habitants et des initiatives citoyennes
- Lutte contre l'illettrisme et soutien à l'apprentissage du français
- Développement d'une politique des temps libérés

Analyse du territoire de la CACL en matière de développement humain et cohésion sociale

ATOUTS

- Jeunesse de la population
- Diversité des cultures
- Dynamisme démographique
- Un niveau de scolarisation en hausse
- Une augmentation de la part des diplômés

FAIBLESSES

- Un déséquilibre territorial très important en structures et équipements de santé
 - Des indicateurs de pauvreté critiques
 - Une importance indéniable de l'habitat insalubre et une croissance de l'habitat spontané
 - Un manque d'accès aux besoins primaires
 - Une hausse de l'insécurité
 - Une hausse des familles monoparentales et des grossesses précoces
- Des inégalités femmes-hommes très importantes

OPPORTUNITÉS

- Une jeunesse de la population avec un niveau d'éducation en amélioration
- Des opérations de RHI et de renouvellement urbain ou d'amélioration du cadre de vie/transports permettant un meilleur accès aux équipements
- Un territoire concentrant les établissements de formation supérieure régionaux
- Des investissements majeurs en matière de transports
- Des ZSP et des REP comme leviers de développement

MENACES

- Une population immigrée (légale ou illégale) en hausse non francophone
- Des inégalités de revenus, de qualifications et d'accès aux infrastructures et équipements significatives
- Un vivre-ensemble plus complexe dans la diversité
- Une part toujours importante des foyers non imposables
- Un sentiment de discrimination en hausse
- Un retard en termes d'équipements à combler
- Un manque d'ingénierie et de coordination
- Un manque d'évaluation et suivi des actions

L'habitat et l'amélioration du cadre de vie : une priorité face à une croissance démographique très élevée

L'habitat : une difficulté majeure d'accès au logement...

La croissance de l'habitat spontané et insalubre sur la CACL comme sur l'ensemble de la Guyane (en 2009, 40% des constructions guyanaises sont construites illégalement) est une priorité. En effet, l'habitat spontané et/ou insalubre se développe en lien avec la croissance démographique très importante du territoire à laquelle il s'agit de répondre par un effort de construction très important. **Le rattrapage en matière de construction neuve et d'amélioration du bâti existant est ainsi une nécessité tout comme le traitement de l'habitat spontané et insalubre en croissance.**

La situation des ménages en logement dur est également loin d'être optimale sur la CACL comme sur le territoire guyanais. Un tiers des ménages vit en situation de surpeuplement en Guyane et on compte plus de 3 personnes par logement sur la CACL. Les niveaux de confort décentes sont loin d'être généralisés avec 16% des logements sur le littoral sans confort de base.

Cette situation de rareté de l'offre immobilière encourage la montée des prix immobiliers. L'effort financier des ménages les plus pauvres peut ainsi atteindre jusqu'à 52% dans le privé et 36% dans le social. De plus, le logement social, bien qu'important en nombre avec un taux de 20% de logements sociaux par rapport au parc global (8 123 logements locatifs sociaux, source : INSEE 2010, DEAL 2012), ne couvre pas les besoins en la matière. Les demandes ne trouvent pour beaucoup pas d'offre adaptée dans le parc social.

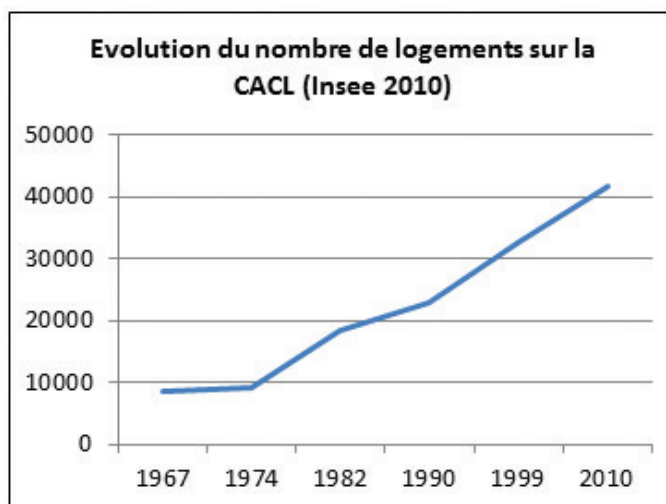
Finalement, cette situation de difficile rattrapage entre croissance démographique augmentant les besoins en logement et efforts de constructions adaptées est rendue d'autant plus importante que **le foncier est rare** et cher sur la CACL. L'aménagement du foncier disponible est l'un des enjeux majeurs pour les années à venir

... malgré des efforts conséquents en matière de constructions

Le taux de construction de logements privés ou sociaux sur la CACL est important en nombre mais ne couvre pas les besoins liés à la croissance démographique. On recense entre 1999 et 2010 plus de 9 000 constructions sur la CACL, dont 62% de maisons individuelles (source : DEAL).

Le PLH actuel élaboré par la CACL doit être modifié prochainement pour être ajusté aux besoins du territoire et en lien avec la prise de compétence récente de l'agglomération en matière d'équilibre social de l'habitat.

Le territoire rassemble une majorité de locataires (57%). En moyenne, chaque logement est habité par 3 personnes en résidence principale (3,5 en Guyane, 2,3 en France métropolitaine).



Le renouvellement urbain sur la CACL : des investissements à pérenniser et des programmes à lancer

Les communes de la CACL ont développé deux Projets de Rénovation Urbaine d'ancienne génération 2003-2014 et quatre projets de nouvelle génération (2014-2024) sont programmés (Cayenne pour le centre-ville/village chinois/Ilet Malouins/Matines, Mango/Brutus et Mirza/Medan/N'Zila et Matoury pour Comou/Combo/Terca).

Ces projets de rénovation urbaine sont de deux types : des projets en centres urbains d'amélioration par démolition-reconstruction ou réhabilitation/résidentialisation d'une part et d'autre part des projets de résorption de l'habitat insalubre, un outil indispensable bien que complexe.

PRU	Signature convention	Période	(Anciennes) ZUS concernées	Quartiers concernés	Objectifs	Programmation financière initiale (Coût Total)	Programmation financière (Répartition)
Cayenne	11 fév. 2008	2008-2013	Village chinois Quartier sud Article 6 (15502 hab.)	Village chinois Quartier sud Centre Ancien Faubourgs	Démolitions : 294 Constructions : 344 Réhabilitations : 569 Résidentialisations : 609	151,7 millions d'euros	27,16% ANRU 15,49% LBU 57,35% autres
Matoury	1 ^{er} déc. 2009	2009-2014	Article 6 (900 hab.)	Copaya	Démolitions : 240 Constructions : 391 Réhabilitations : 30 Résidentialisations : 30	71,7 millions d'euros	28,6% ANRU 14,78% LBU 56,62% autres

Transport et mobilités : des enjeux cruciaux

La mobilité est un enjeu central pour le territoire de la CACL. 31% des ménages installés sur le territoire intercommunal ne possèdent pas de voiture contre 19% en France métropolitaine (source : Commissariat Général au Développement Durable, 2010), même si son usage reste largement dominant chez les habitants de la CACL. Il s'agit de trouver des solutions au tout-voiture sur un territoire à la centralité dense mais aux continuités territoriales étendues.

La CACL, qui a depuis 2012 compétence en la matière, investit largement dans les transports en commun. Chaque jour, c'est 10 000 scolaires et 12 400 autres voyageurs qui font usage des bus en circulation. Le nombre d'abonnements a augmenté de 5 829 en 3 ans pour atteindre 20 666 en 2012 (dont 10 000 scolaires) selon le Plan Global de Transports et Déplacements de la Guyane de 2012. **Le réseau de transport de la CACL comprend alors un réseau urbain (6 lignes, 2 petites couronnes), un réseau de transport scolaire (117 lignes) et un réseau de transport périurbain (8 lignes).**

Dans le cadre de sa compétence en transport, un projet très ambitieux est en cours : **la mise en œuvre sur le territoire intercommunal du centre littoral d'un Transport en Commun en Site Propre (TCSP) et la mise en circulation de Bus à Haut Niveau de Services (BHNS).** Le projet projeté intègre également la sécurisation des modes de déplacement alternatifs (marche, vélo) et des zones de transfert modal. Ce projet d'envergure sera mis en œuvre conformément aux documents d'aménagement du territoire (SAR, SCOT, PLU) et aux projets d'aménagement urbain (rénovation urbaine, requalification / création de ZAC ou de ZAE,...).

Le manque actuel d'alternatives au tout-voiture mène à la congestion des réseaux routiers. De même, le manque de stationnements dans certaines communes est à prendre en considération. Enfin, peu d'infrastructures existent pour favoriser les déplacements doux en accord avec les enjeux de développement durable des territoires. Il faut ainsi sécuriser les modes de transports alternatifs et les zones de transfert modal sur le territoire.

Enjeux en matière d'habitat, d'amélioration du cadre de vie et de renouvellement urbain

Dans une logique de co-construction le diagnostic a été présenté en groupes de travail thématiques. De ces groupes de travail ressortent divers enjeux dont l'importance est égale. En effet, la difficulté principale du territoire est de devoir faire face à des enjeux dans tous les domaines de l'action publique, et de manière urgente.

Ainsi, en matière d'habitat, de développement urbain durable, d'amélioration du cadre de vie et renouvellement urbain, sept enjeux ont été priorisés par les acteurs du territoire :

- Construction de logements adaptés aux besoins des ménages
- Résorption et prévention de l'habitat insalubre et spontané
- Amélioration de la mobilité
- Gestion positive des espaces de vie collective
- Cohérence territoriale en matière de logements et d'équilibre du parc
- Rationalisation de l'occupation foncière pour lutter contre l'étalement urbain et le mitage
- Observation des évolutions de l'habitat et du cadre de vie

Analyse du territoire de la CACL en matière d'habitat, de transports et de cadre de vie

ATOUTS <ul style="list-style-type: none">- Jeunesse de la population- Diversité des cultures- Dynamisme démographique- Un effort de construction relativement important	FAIBLESSES <ul style="list-style-type: none">- Des logements peu adaptés et des prix immobiliers élevés- Des indicateurs de pauvreté critiques- Une importance indéniable de l'habitat insalubre- Une gestion des déchets à améliorer- Une croissance de l'habitat spontané- Un manque d'accès aux besoins primaires- Un effort de construction insuffisant au vu de la croissance démographique- Un niveau d'équipements inégal sur le territoire- Un manque d'alternatives au tout-voiture
OPPORTUNITÉS <ul style="list-style-type: none">- Des opérations de renouvellement urbain programmées- Des opérations de RHI et d'OPAH-RU- Le développement du numérique sur le territoire- Des investissements majeurs en matière de transport	MENACES <ul style="list-style-type: none">- Un manque de coordination des acteurs- Un risque d'effet d'aubaine suite au NPNRU- Une nécessaire coordination des actions urbaines et sociales- Un foncier rare et cher, à aménager- Une part toujours importante des foyers non imposables- Un étalement urbain pas assez contrôlé- Un nombre limité de bailleurs- Un risque de vacance du fait d'une inadaptation des logements aux profils des ménages et problématiques de mobilité

Un territoire économiquement dynamique qui bénéficie d'une stratégie de développement économique ambitieuse

En 2012, la transformation de la CCCL (Communauté de Communes du Centre Littoral) en Communauté d'Agglomération a renforcé le rôle de l'EPCI en matière d'aménagement et de développement économique ; compétence obligatoire depuis sa création.

La Guyane a enregistré un des taux de croissance économique les plus élevés en France (+4,3% de PIB par an, contre 2,2% en métropole). La CACL est le premier pôle économique et administratif de la Guyane (70% des établissements, 62% des emplois). On dénombre 8 681 établissements et 13 ZAE.

Afin d'agir avec efficacité dans ces domaines, la CACL a adopté **un Schéma Intercommunal pour le Développement Économique de son territoire qui permet de planifier et d'accompagner les acteurs économiques.**

Ce schéma s'articule autour de 4 axes d'intervention déclinés en une vingtaine de projets comme présentés ci-contre:

- Développer une offre qualitative de foncier et d'immobilier d'entreprises
- Soutenir le marché de la construction par la recherche et l'innovation
- Accompagner l'essor d'une filière agro-industrie guyanaise
- Renforcer l'attractivité résidentielle et touristique de l'agglomération.

Les impacts attendus de ce schéma sont :

- La création d'emplois
- La formation et l'insertion des jeunes
- La création de nouvelles activités économiques
- Le maintien du tissu économique existant
- Le développement de la recherche et développement
- La captation de flux économiques

A noter, la CACL soutient de manière importante la mission locale dans son action d'insertion des moins de 25 ans et a adhéré au PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) pour les actions en lien avec l'emploi et l'insertion.

PROJETS DU SIDE

AXES	Projets	Communes
AXE 1	Pépinière-Hôtel d'entreprise « généraliste »	Cayenne
	Hôtel d'entreprise « Innovation »	Cayenne
	Parc d'activités industrielles	Roura-Montsinéry
	Dispositif d'acquisition foncières et immobilières	Agglomération
	Cartographie des projets fonciers et immobiliers	Agglomération
	Réflexion-Action « Grand Parc Collery -Terca 2020 »	Cayenne
	Zone économique « Maillard »	Macouria
	Ecosite	Montsinéry
AXE 2	Plate forme innovation en Guyane	Cayenne
	Ateliers relais construction en Guyane	Matoury
	Charte construction responsable	Agglomération
	Charte insertion emploi	Agglomération
AXE 3	Foncier agricole aménagé	Roura/MT/Macouria
	Parcours sécurisé des professionnels agricoles	Agglomération
	Fruits et légumes frais en restauration scolaire	Agglomération
	Filière aliment du bétail	Agglomération
	Maison de l'agriculture et de l'Agroalimentaire	Agglomération
	GAL	Macouria/Roura/MT
AXE 4	Valorisation du littoral et des fleuves du territoire	
	Aménagement et valorisation de la Point e Liberté	Macouria
	Reconquête du quartier historique du port	Cayenne
	Création d'un hôtel palace	Cayenne
	Création d'une corniche Guyanaise	Rémire-Cayenne
	Développement d'une offre de tourisme vert en rivière	Roura
	Valorisation des abords des équipements nautiques	Roura/Montsinéry
	Fonds d'intervention touristique	Agglomération
	SDAC	Agglomération

Le taux d'emploi sur la CACL (proportion d'actifs de 15-64 ans ayant un emploi) est de 50% en 2010 (43% en Guyane mais 63% en France métropolitaine). **Le taux de chômage s'élève à 23% sur la CACL** (Insee 2010). A l'instar de la situation sur l'ensemble de la Guyane, les femmes et les jeunes qui résident sur le territoire de la CACL sont davantage touchés par le chômage que les autres catégories de population : 28% sont des femmes vs un taux de 18% pour les hommes. Chez les 15-24 ans, ce taux atteint 42%.

Effectif des demandeurs d'emploi (Pôle emploi Guyane, déc 2013)	
Catégorie A	21 781 (+12,5% sur un an)
Catégorie A, B, C	23 557 (+10,5% sur un an)

Pour rappel, en Guyane, le taux de chômage au sens du BIT s'établit à 22,3% en 2012 et le chômage de longue durée est prégnant (la moitié de chômeurs totalisant plus de 3 ans). Le chômage des 15-24 ans atteint quant à lui 51,5% en Guyane.

Autre phénomène majeur, l'économie informelle représente 9% des emplois.

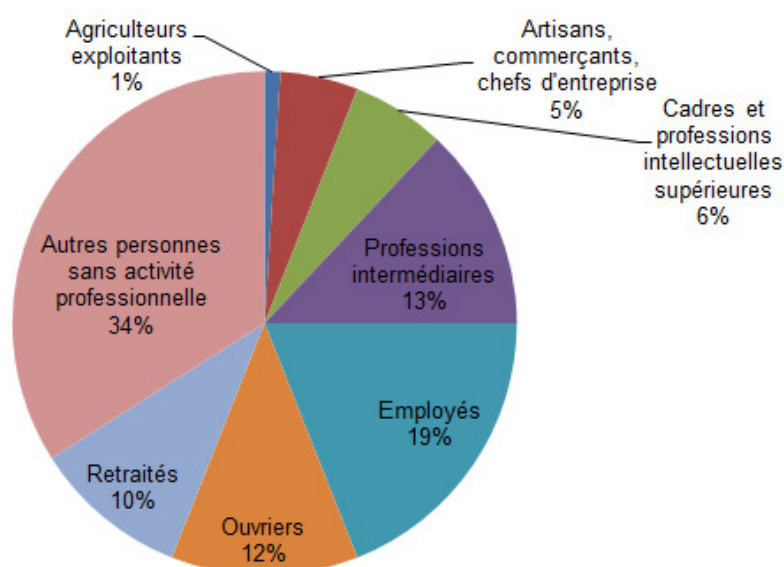
Sur le territoire de la CACL, 32% des foyers fiscaux sont imposables (vs 28% en Guyane et 54% en France métropolitaine). Les revenus moyens révèlent des disparités de niveau de vie avec un écart marqué entre Cayenne et Rémire-Montjoly.

**Revenu net déclaré moyen par commune (Insee 2009 et 2010)
par rapport aux 17 522 € nets déclarés en Guyane**

Supérieur à 25.000 €	Entre 15.000€ et 20.000 €	Inférieur à 15.000 €
Rémire-Montjoly	Macouria, Matoury, Montsinéry-Tonnégrande, Roura	Cayenne

Les cadres et professions intellectuelles supérieures ne représentent que 6% de la population active de plus de 15 ans. Les retraités représentent 10% sur la CACL contre 26% dans l'Hexagone.

Catégorie socioprofessionnelle (population de la CACL de 15 ans et +)



Enjeux en matière de développement économique et d'emploi

Dans une logique de co-construction le diagnostic a été présenté en groupes de travail thématiques. De ces groupes de travail ressortent divers enjeux dont l'importance est égale. En effet, la difficulté principale du territoire est de devoir faire face à des enjeux dans tous les domaines de l'action publique, et de manière urgente.

Ainsi, en matière d'habitat, de développement urbain durable, d'amélioration du cadre de vie et renouvellement urbain, sept enjeux ont été priorisés par les acteurs du territoire :

- Soutien à la création d'emplois
- Formation des jeunes et développement de leur connaissance et relations avec les entreprises
- Soutien à l'insertion et à la qualification professionnelle favorisant l'égalité femmes-hommes
- Accompagnement des publics fragilisés (femmes, jeunes et seniors) vers un emploi durable
- Soutien et suivi de l'entrepreneuriat et de la création d'entreprises
- Soutien au développement des entreprises
- Développement et structuration d'un immobilier et d'un foncier adaptés dédiés aux activités économiques
- Renforcement du commerce de proximité
- Valorisation de l'artisanat, des savoir-faire et des cultures
- Développement des échanges inter-entreprises

Analyse du territoire de la CACL en matière de développement économique et d'emploi :

ATOUTS

- Jeunesse de la population
- Hausse de la population diplômée
- Dynamisme démographique
- Des revenus en hausse
- Une dynamique importante de la création d'entreprises

FAIBLESSES

- Une mobilité rendant difficile l'accès à l'emploi
- Des indicateurs de pauvreté critiques
- Un manque de pérennité des entreprises créées
- Un manque d'accès aux besoins primaires
- Des demandeurs d'emploi n'ayant pas les qualifications requises
- Des jeunes faisant face à un important chômage
- Un manque d'action sur la formation professionnelle
- Un manque de coordination des actions intercommunales en faveur de l'insertion

OPPORTUNITÉS

- Un schéma de développement économique ambitieux
- Des clauses d'insertion servant de levier pour l'emploi
- Une mission locale à renforcer
- Un tissu important de TPE/PME
- Un réseau existant à étendre de financements des entreprises (micro-crédits, préfinancements)
- Une économie informelle à institutionnaliser

MENACES

- Une pluralité d'acteurs peu coordonnée
- Un manque de vision en termes de gestion des emplois et compétences
- Une économie informelle non maîtrisée
- Une hausse endémique du chômage et en particulier du chômage de longue durée
- Un déséquilibre important des emplois sur le territoire



PRÉSENTATION DES COMMUNES



CAYENNE



Cayenne

Indicateurs clés INSEE	Données sur Cayenne
Nombre de quartiers prioritaires ancienne génération (2011)	28 dont 5 en priorité 1
Population (INSEE 2011)	57 518
Nombre de logements (INSEE 2010)	20 535
Parc social (2010)	22%
Population de moins de 30ans	53%
Taille moyenne des ménages	2,8
Familles monoparentales	45%
Propriétaires	25%
Taux de croissance du nombre de logements entre 1999 et 2010	+9%
Nombre de sites insalubres (DEAL)	14
Taux de chômage	32%
Nombre d'établissements	7875
Part des établissements de moins de 10 salariés	94%
Part commerce, transports et services	68%
Nombre d'actifs	22 317
Taux de chômage	25%
Taux de chômage des actifs de 15-24 ans	35%
Revenu net déclaré moyen par foyer fiscal en 2011, en euros	15 334
Part des foyers non imposables	75%
Part des sans-diplômes	39%
Diplôme du supérieur (court ou long)	16% dont 8% long
Population de moins de 30ans	50%
Familles monoparentales	45%
Nombre de médecins généralistes	1/1548 contre 1/1000 en moyenne nationale
Nombre spécialités présentes INSEE	10/12
Nombre de pharmacies	1/3097 contre 1/2650 en moyenne nationale

Démographie : une croissance modérée et une population vieillissante

Malgré la faible croissance de sa population (1% par an entre 1999 et 2010) du fait d'un taux de natalité (25,7 pour mille) inférieur à la moyenne régionale, la densité de Cayenne est très forte. Cayenne compte 55 518 habitants, soit 25% de la population guyanaise. Le solde migratoire est négatif, traduisant le peu d'attractivité du territoire, pour partie liée à une densité en constante augmentation (2 362 hab/km² en 2010).

Si la population de Cayenne est jeune avec près d'un tiers âgé de moins de 15 ans, elle est néanmoins vieillissante, la part de la population ayant moins de 45 ans est ainsi passée de 80% en 1999 à 74% en 2010.

Famille : une réduction de la taille moyenne des ménages

La part des familles monoparentales est en croissance (45% des ménages, soit 13 500 familles) avec une hausse de +17% depuis 1999. Le mariage concerne seulement 23% de la population.

Habitat : un parc immobilier sous pression

Avec un taux de +9% entre 1999 et 2010, la croissance du parc immobilier est restée inférieure à la croissance démographique (+11% sur la même période), et a conduit à une augmentation des besoins de logement. L'appartement est devenu le mode de résidence majoritaire à Cayenne (56% des logements en 2010 contre 49% en 1999), il comprend 3 pièces dans 32% des cas. La part de la population propriétaire a légèrement diminué pour s'établir aujourd'hui à 25%. Les nouveaux arrivants à Cayenne (moins de cinq ans) s'installent dans des logements plus petits ; le nombre de pièces moyen est en effet de 2,9 contre 3,7 pour les résidents de plus de dix ans.

Avec une progression de 20% du nombre d'habitations de fortune, le confort du parc immobilier s'est dégradé, dans les maisons ou appartements construits en dur (91% du parc), l'eau chaude équipe moins d'un logement sur deux malgré une croissance de 38% de logements équipés depuis 1999. Le tout à l'égout ne concerne que 41% des logements.

Cayenne a mis en œuvre 8 maisons de quartier depuis 2011 et plusieurs antennes de proximité, un dispositif Cités-Lab depuis mars 2013. Une démarche de gestion urbaine de proximité a été établie.

Les opérations d'amélioration de l'habitat sont les suivantes :

- PDRU depuis 2008 sur 3 secteurs
- Une OPAH (2007-2012) et un PIG (2009-2012)
- Opérations de RHI : 627 logements reconstruits, 13 millions d'euros

Un travail sur l'immobilier d'entreprises est en cours.

Scolarité et réussite éducative

Si le taux de scolarisation dépasse les 90%, avec une augmentation forte depuis 1999 de la scolarité des moins de 5 ans (+18%) et des plus de 18 ans (+22%), le taux de non scolarisation des 11-14 ans et des 15-17 ans reste élevé (7%). Par ailleurs, la moitié seulement des étudiants poursuit leurs études au-delà de 18 ans. L'échec scolaire est important et les redoublements nombreux (8,6% des élèves de 6ème sont en retard de deux ans, 24% des élèves de 3ème selon le CRPV).

La part de diplômés et le niveau moyen des diplômes sont en augmentation, la population titulaire d'un bac, d'un brevet professionnel ou d'un diplôme universitaire de cycle court a augmenté de plus de 75% depuis 1999. En 2010, un adulte sur trois est diplômé du supérieur contre un sur cinq en 1999.

En termes d'accès aux équipements scolaires, Cayenne semble sous-équipée en écoles élémentaires (4 pour 10000 habitants contre 5,2 pour 10000 en Guyane). Les élèves sont répartis sur 6 collèges, et 4 lycées. Enfin, Cayenne dispose de 2 UFR, de 2 instituts universitaires, et dispense des formations privées en commerce et santé. Il n'existe aucune école d'ingénieurs.

L'accompagnement à la parentalité est critique avec des situations très difficiles (50% d'élèves défavorisés) et une part importante d'élèves étrangers (un quart) L'apprentissage de la langue est souvent nécessaire.

Un PEL (Programme Educatif Local) est en cours, il existe un CEL (Contrat Educatif Local) en préparation et un PRE (Programme de Réussite Educative) en cours.

Santé et accès aux soins

Si Cayenne dispose, en tant que capitale régionale, d'établissements et de professionnels de santé, l'accès à un médecin reste inférieur à celui de l'Hexagone. On compte un médecin généraliste pour 1548 habitants contre 1 pour 660 à Marseille (1 pour 1000 sur l'ensemble du territoire métropolitain). Toutes les spécialités

de médecine sont représentées, à l'exception de la pédiatrie, de la psychiatrie et de la stomatologie.

Tous les types d'établissement sont présents à Cayenne, à l'exception d'un centre de lutte contre le cancer et de structures psychiatriques. Les services d'action sociale sont concentrés à Cayenne qui regroupe 80% des places d'hébergement pour personnes âgées.

Les grossesses précoces sont une difficulté majeure liant santé et éducation.

L'ampleur des problématiques santé dans la commune invite à davantage d'actions de prévention.

Un contrat local de santé est en cours avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) et des ASV (Atelier Santé Ville) ont été mis en place.

Prévention de la délinquance et sécurité

Cayenne concentre deux tiers de la délinquance criminelle de Guyane et on peut noter un important sentiment d'insécurité de la population.

Un CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) est en place depuis 2007, piloté par la police municipale, on compte 2 ZSP depuis 2012.

L'action « prévention primaire » se tourne principalement vers l'action culturelle, sportive, de loisirs et par la participation des habitants (conseils de quartier, 9 maisons de quartier, 18 animateurs).

Dynamiques économiques

Avec 28 000 emplois, Cayenne concentre les trois quarts des emplois salariés de Guyane et les trois quarts de ses emplois publics. Ces derniers sont regroupés dans trois structures : le centre hospitalier, la Collectivité territoriale de Guyane et la mairie de Cayenne. La sphère productive ne représente que 18% des emplois de la zone, ceux-ci se concentrent à 90% sur l'île de Cayenne, Matoury et Rémire-Montjoly (60%).

Le tissu industriel est composé d'entreprises de petite taille (94% d'entre elles ont moins de 10 salariés et 70% des TPE ne comptent pas de salarié) dans les secteurs du commerce, des transports et des services. Si le nombre de créations d'entreprises a fortement augmenté depuis 2009, celles-ci sont à 62% des entreprises individuelles, dont deux tiers relevant du régime de l'auto entreprise. Le taux de survie des entreprises au-delà de 5 ans est de 60%.

Plus de 60% des établissements de Cayenne appartiennent à la sphère présentielle, ce qui induit une dépendance forte du tissu économique au niveau de consommation des habitants.

Emploi

Si les caractéristiques de l'emploi à Cayenne (chômage des jeunes important et notamment chez les femmes) sont conformes à celles observées au niveau national, certains traits plus spécifiques se dégagent : la part d'emploi salarié est forte (86%), avec un faible taux d'emplois à temps partiel (10%), occupés aux deux tiers par des femmes. Plus de 4 emplois sur 5 sont occupés par des résidents du territoire.

Malgré une baisse de 32% depuis 1999, le taux de chômage reste deux fois et demie supérieur à celui de la France Hexagonale. Il touche 25% de la population active de 25 à 64 ans en 2010. Les jeunes de moins de 24 ans et les femmes sont particulièrement touchés avec un taux record de 50%.

L'emploi qualifié est en relative progression sur les dix dernières années, conséquence de la forte représentation du secteur public à Cayenne.

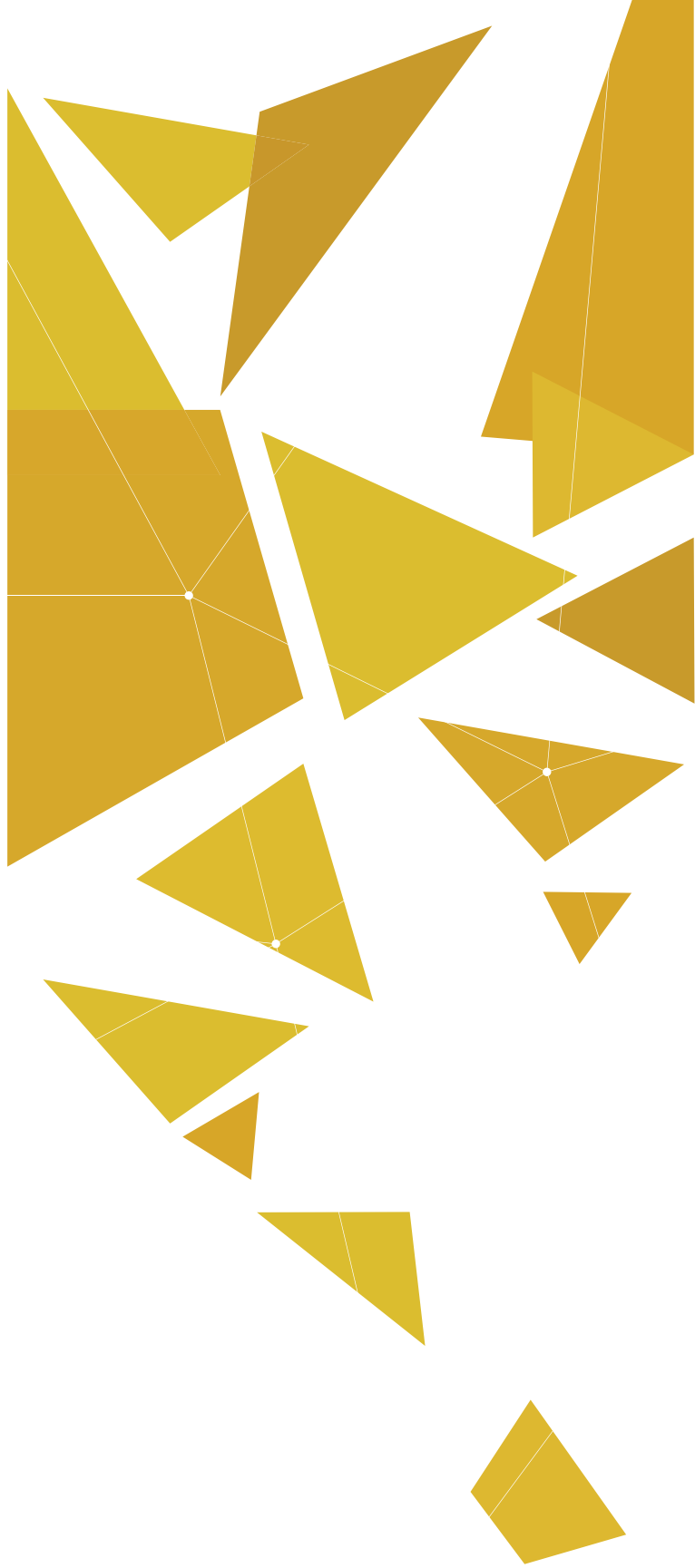
Un plan d'actions économique est mis en œuvre depuis 2007 pour les quartiers prioritaires.

Le dispositif Cités-lab est présent.

Salaires et revenus

Le niveau de salaire enregistré à Cayenne est supérieur à celui de la métropole, mais inférieur à celui de la Guyane. Le salaire horaire net moyen s'établit à 15 €/h en 2010, après avoir fortement augmenté en 2009. Toutes professions confondues, l'écart homme femme est peu important (15,30 € pour les hommes, 14,70 € pour les femmes).

Le revenu moyen déclaré par les 30 426 foyers fiscaux de Cayenne est de 14 340 €, cependant la majeure partie (75%) des foyers est non imposable. Le revenu déclaré par les foyers imposables est de 35 795 €, contre 6 258 € pour les foyers non imposables, soit un écart de 1 à 5.



MATOURY



Indicateurs clés INSEE	Données Matoury
Nombre de quartiers prioritaires ancienne génération (2011)	9 dont 2 en priorité 1
Population (INSEE 2011)	29 560
Nombre de logements (INSEE 2010)	9 628
Parc social (2010)	19%
Population de plus de 45ans	17%
Taille moyenne des ménages	3,3
Familles monoparentales	37%
Propriétaires	44%
Taux de croissance du nombre de logements entre 1999 et 2010	+66%
Nombre de sites insalubres (DEAL)	6
Taux de chômage	33%
Nombre d'établissements	2176
Part des établissements de moins de 10 salariés	94,3%
Part commerce, transports et services	54,1%
Taux de chômage	25,3%
Revenu net déclaré moyen par foyer fiscal en 2011, en euros	17 767
Part des sans-diplômes	42%
Diplôme du supérieur (court ou long)	15% dont 7% long
Population de moins de 30ans	53%
Familles monoparentales	45%
Nombre de médecins généralistes	1/2342 contre 1/1000 en moyenne nationale
Nombre spécialités présentes INSEE	2/12

Une croissance démographique impulsée par les retraités et les actifs qualifiés

Depuis 1982, Matoury a connu une très forte croissance de sa population (4,1% par an entre 1999 et 2010) qui s'explique à la fois par le nombre de naissances et par l'installation de nombreux nouveaux arrivants.

Avec une densité de 205 habitants par km², 10 fois inférieure à celle de Cayenne, la croissance démographique de Matoury est le résultat de la périurbanisation de Cayenne et d'un solde migratoire largement positif.

La population se féminise (52% de femmes), le phénomène est encore plus marqué pour la classe d'âge 15-29 ans dont les hommes ne représentent que 43%.

Bien qu'ayant globalement vieilli en 10 ans, un tiers de la population a moins de 15 ans, les classes d'âge 45-59 ans et 60-74 ans sont les plus représentées.

Si les cadres, et professions intermédiaires ont fortement augmenté du fait de la périurbanisation, la plus forte croissance reste celle des retraités et des personnes sans activité.

Famille : une diminution du nombre de personnes par ménage

On observe à Matoury comme sur les autres territoires une diminution de la taille des ménages entre 1999 et 2010 (3,7 à 3,3 personnes par ménage), qui s'explique pour partie par une mise en ménage plus tardive et par l'arrivée sur le territoire de ménages de catégories socioprofessionnelles plus élevées.

18% des ménages sont composés d'une seule personne, ce qui est inférieur à la moyenne départementale (21%). Le phénomène de décohabitation est évident : les mono-ménages ont augmenté de 81% depuis 1999 surtout du fait de la forte croissance des ménages composés d'une seule femme (+139%).

Matoury se distingue par une relative stabilité de la composition des ménages (55% des ménages en couple en 1999 comme en 2010)

65% des personnes sont célibataires à Matoury, ce qui est moins que la moyenne départementale (73%). Ainsi, la part de personnes mariées est élevée avec 29%, de même que la part des personnes divorcées.

Entre 1999 et 2010, les familles sans enfant ou avec un seul enfant (45%) ont connu les plus forts taux de croissance, passant de 45% à 50%. La monoparentalité est en croissance (37%) et le nombre d'enfants par famille est en baisse.

Habitat : une moindre pression sur le parc immobilier et une offre qui s'améliore

L'augmentation des résidences secondaires et des logements vacants atteste d'une offre de logements en nombre suffisant. Avec un rythme de croissance de 66%, ceux-ci ont augmenté plus rapidement que la croissance démographique.

Avec moins d'habitations de fortune, plus de confort, plus de résidences secondaires, une plus grande diversification de l'offre avec un développement des petits logements, le parc immobilier de Matoury semble en amélioration constante.

En 2010, le parc immobilier est composé à 71% de maisons contre une moyenne 70% en Guyane. La part de la population propriétaire de son logement a baissé de 51% à 46%.

57% de la population réside à Matoury depuis plus de 5 ans dans des logements de plus de 3,5 pièces.

Si la part des ménages résidant à Matoury depuis plus de 10 ans est élevée (35%), la répartition entre les autres dates d'arrivée met en évidence un flux dynamique et continu d'arrivants.

Bien qu'en retard par rapport à Cayenne, le niveau d'équipement des logements est en amélioration. Le parc immobilier est composé à 90% de maisons ou appartements construits en dur, avec une baisse de 93% des logements de fortune.

90% des logements ont l'électricité, un logement sur 3 est climatisé. 91% des logements possèdent des sanitaires mais l'eau chaude n'est disponible que dans un peu plus de la moitié des logements. Toutefois, depuis 1999, la qualité de l'équipement du parc immobilier de Matoury n'a cessé de s'accroître.

Un PRU signé en décembre 2009 est en cours, il prévoit :

- démolitions : 240 logements
- constructions : 291 sur site et 100 hors site
- équipements, désenclavement
- centre commercial, marché et ZAE
- programme d'accompagnement des familles et IAE
- clauses d'insertion : 8%

Une problématique majeure d'habitat informel (au sens large) a été identifiée sur les zones de Terca et Cogneau-Lamirande et Balata.

Des opérations RHI sont en cours sur les quartiers de Cogneau Lamirande et Balata.

Scolarité et réussite éducative : un taux de scolarisation et un niveau de diplômes de plus en plus élevés

Malgré l'absence de lycées et d'établissements de formation supérieure, on observe un accroissement conséquent du niveau de diplômes de la population. Le taux de scolarisation après 18 ans a doublé depuis 1999 et le taux de scolarisation des femmes est supérieur à celui des hommes après 18 ans.

97% de la population de Matoury entre 6 et 17 ans est scolarisée. Cette augmentation résulte notamment du type de population immigrée et aussi des équipements disponibles. Il est à noter la progression de 64% du taux de scolarisation des enfants de moins de 5 ans ainsi que celle de la population poursuivant sa scolarité après 18 ans (+109%).

Cependant comme sur d'autres territoires de Guyane, plus de 50% de la population quitte le système scolaire à l'âge de la majorité.

Le nombre de diplômés d'un cycle supérieur long a augmenté de 133% depuis 1999. La hausse du taux de scolarisation entre 1999 et 2010 a entraîné une baisse de la population de plus de 15 ans non scolarisée et sans diplôme de 45% à 42%.

Le niveau de formation de la population est en forte hausse : +46% pour les titulaires d'un diplôme niveau BAC, +133% pour les titulaires d'un diplôme de cycle supérieur court et +130% pour les titulaires d'un cycle supérieur long.

Ainsi, 31% de la population de plus de 15 ans et non scolarisée possède un diplôme égal ou supérieur au bac en 2010 contre 21% en 1999.

Si l'accès au système scolaire est correct jusqu'au collège (4,6 écoles pour 10 000 habitants et 3 collèges), Matoury ne dispose d'aucun lycée d'enseignement général ni d'établissement d'enseignement supérieur.

Le CCAS a pris en charge l'accompagnement à la parentalité et l'alphabétisation irrigue plusieurs dispositifs. La commune dispose d'un Contrat local d'accompagnement scolaire s'appuyant sur le secteur associatif, d'un PRE confié à la caisse des écoles et d'un fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires pour 23 écoles concernées.

Le CEL n'est pas porté par le DSU et est limité.

Un niveau marginal d'accès à la santé et aux soins

Si la population dispose, avec un généraliste pour 2 342 habitants, d'un accès à la médecine générale, l'accès aux spécialistes est plus difficile. Le territoire compte 3 sages-femmes, 29 infirmiers, 7 masseurs-kinésithérapeutes ainsi que d'autres spécialités ; on notera cependant l'absence de pédiatre, de pneumologue, ou de radiologue.

La santé environnementale fait défaut : accès à l'eau potable, maladies vectorielles (dengue et paludisme).

Matoury dispose de deux centres d'hébergement pour les enfants handicapés mais ne propose aucun autre type d'établissements d'action sociale.

Un ASV est en place ainsi qu'un CLS se fondant sur le Plan Stratégique Régional de Santé.

Dynamiques économiques

Les entreprises de Matoury, majoritaires dans le commerce et les services, sont de petite taille (95% ont moins de 10 salariés, 85% n'ont aucun salarié).

La création d'entreprises à Matoury est tirée par le secteur « commerces, transports et services », secteur qui possède le plus fort taux de créations et le plus grand nombre d'entreprises créées.

En 2011, Matoury compte 1 380 entreprises (13% des entreprises de Guyane) dont 55% sont des entreprises de commerce, transports et services divers. Le secteur de la construction regroupe 27% des entreprises et celui de l'industrie 13%. Plus de la moitié des entreprises a moins de 4 ans, ce qui fait du tissu économique de Matoury un tissu relativement jeune, ce qui peut expliquer un taux de survie de seulement 50% après 5 ans d'existence.

62% des établissements de Matoury sont liés à la sphère présente.

L'insertion et l'emploi ont été une priorité dans le cadre de la politique de la ville jusqu'à présent. On note en particulier la mise en œuvre de clauses et chantiers d'insertion, les dispositifs de création d'entreprise (accompagnement des porteurs de projets, fonds de revitalisation économique des quartiers), ainsi que la création d'une zone d'activité pour favoriser l'emploi.

Matoury s'est engagée pour la mixité fonctionnelle via le PRU de Copaya.

Emploi : une situation en légère amélioration, sauf pour les femmes

La situation de l'emploi à Matoury s'est légèrement améliorée depuis 1999 comme en témoigne la diminution du taux de chômage et la croissance modérée du nombre des inactifs.

Comme à Macouria, 2 salariés sur 3 quittent leur commune de résidence pour aller travailler ailleurs dont 2 sur 5 vers Cayenne. 87% des emplois sont des emplois salariés, dont 15% à temps partiel.

Les inactifs représentent 32% de la population âgée de 15 à 64 ans, ils ont augmenté de 66% depuis 1999.

Le chômage a baissé de manière importante entre 1999 (27% de la population active) et 2010 (25% de la population active). Il touche les jeunes de moins de 24 ans et principalement les femmes (taux de chômage de 46%). Le chômage des femmes de 25-54 ans approche les 30%.

La part des professions intermédiaires (+83%) et des cadres (+128%) a considérablement augmentée au détriment des employés et des ouvriers qui restent néanmoins majoritaires.

Salaires et revenus : des salaires qui bien qu'en augmentation restent inférieurs aux moyennes guyanaises

La forte présence initiale d'employés et d'ouvriers au détriment des cadres et des professions intermédiaires ainsi que la hausse des inactifs conduisent à un niveau de salaire moyen inférieur à la moyenne guyanaise.

Le salaire horaire net moyen est de 14,30 €, en-deçà du salaire guyanais.

L'augmentation des salaires explique la hausse du nombre de foyers imposables (11 926 foyers imposables, soit +16% par rapport à 2006), ils génèrent en 2009 un impôt sur le revenu moyen de 480 € (équivalent à Cayenne).

En moyenne, le foyer fiscal à Matoury déclare un revenu net de 17 143 € en 2009 avec un rapport de 1 à 4,5 entre le revenu net déclaré par les foyers fiscaux imposables et ceux non imposables.

Cet écart révèle en fait un creusement des inégalités sur le territoire puisque le revenu net moyen déclaré par les foyers imposables s'établit à 37 551 € en 2009 (+8,5% par rapport à 2006) contre 8 181 € pour les foyers non imposables (+2,5% par rapport à 2006).



RÉMIRE-MONTJOLY



Rémire-Montjoly

Indicateurs clés INSEE	Données Rémire-Montjoly
Nombre de quartiers prioritaires ancienne génération (CUCS 2007)	3 dont 2 en priorité 1
Population (INSEE 2011)	20 314
Nombre de logements (INSEE 2010)	6 879
Parc social (2010)	8%
Population de moins de 30ans	46%
Taille moyenne des ménages	2,9
Familles monoparentales	29%
Propriétaires	50%
Taux de croissance du nombre de logements entre 1999 et 2010	+30%
Nombre de sites insalubres (DEAL)	670 logements
Nombre d'établissements actifs en 2012	2014
Part des entreprises de moins de 10 salariés	95%
Part commerce, transports et services	60,6%
Taux de chômage	18,3%
Taux de chômage des actifs de 15-24 ans	30%
Revenu net déclaré moyen par foyer fiscal en 2011, en euros	30 053
Part des sans-diplômes	31%
Diplôme du supérieur (court ou long)	30% dont 17% long
Population de moins de 30ans	53%
Familles monoparentales	45%
Nombre de médecins généralistes	1/1606 contre 1/1000 en moyenne nationale
Nombre spécialités présentes INSEE	2/12
Nombre de pharmacies	1/3213 contre 1/2650 en moyenne nationale

Démographie : Une population vieillissante et de plus en plus qualifiée

En 2011, la commune comptait 20 314 habitants, représentant 8,5% de la population guyanaise. La population de Rémire-Montjoly augmente à un rythme quasi-constant depuis 1975, avec toutefois un ralentissement depuis une dizaine d'années, la croissance de la population évoluant depuis 1999 à un rythme de 2% par an, soit un rythme inférieur à celui de la Guyane. Avec un taux de natalité de 19,5 pour mille, la croissance démographique naturelle se situe en-dessous de la croissance du département.

La densité est de 418 hab/km², soit un taux 5 fois inférieur à celui de Cayenne.

On observe un vieillissement de la population depuis une décennie, les moins de 30 ans représentant 46% en 2010 (contre 51% en 1999).

Le niveau de qualification est en augmentation, la progression des actifs cadres est de 78% depuis 1999, tandis que les agriculteurs baissent dans le même temps de 45%.

Famille

La baisse de la taille des ménages observée depuis 1999 (+40% d'augmentation des mono-ménages depuis 1999) résulte de la composition de la population et d'une mise en ménage plus tardive. La moyenne des ménages composés d'une seule personne est de 22%, ce qui est équivalent à la moyenne départementale. Si la monoparentalité est en développement à Rémire-Montjoly, le phénomène reste cependant moins répandu que dans les autres communes (29% de familles monoparentales à Rémire-Montjoly contre 45% à Cayenne et 38% en Guyane).

Le territoire est marqué par une forte présence de couples, la part de célibataires (57%) étant très en-deçà de la moyenne départementale (73%). La taille des familles est en baisse, les familles sans enfant ou avec un seul enfant ayant connu les plus forts taux de croissance depuis 1999.

Un habitat de grande taille marqué par une faible pression immobilière

La pression immobilière est faible compte tenu d'un taux de croissance du parc de logements (+30%) supérieur à celui de la population. Le taux de résidences principales est élevé (93%) et le nombre de logements vacants s'est accru.

Le logement moyen est de grande taille, le parc immobilier étant composé à 76% de maisons (70% en Guyane), 63% des résidences principales comportent plus de 4 pièces.

Les résidents sont anciennement implantés, plus de 40% d'entre eux ayant emménagé depuis plus de 10 ans.

Le niveau de confort se situe très au-dessus de celui de la Guyane, 98% des logements disposent de l'électricité, 2 logements sur 3 ont la climatisation. L'offre de logements sociaux est limitée mais en augmentation.

En termes d'accès aux équipements et services, si Rémire-Montjoly apparaît suréquipée avec près de deux fois plus d'équipements en matière de sport-loisirs-culture et de fonctions médicales et paramédicales, ceux-ci sont cependant vieillissants. Les équipements liés aux transports, tourisme et commerces apparaissent en revanche sous-représentés.

Education et réussite éducative

Bien que ne disposant d'aucun établissement d'enseignement supérieur, le niveau de diplôme de la population est très nettement au-dessus de la moyenne guyanaise. 17% de la population est en effet titulaire d'un diplôme de cycle long contre 8% en moyenne guyanaise. Le niveau de formation est en augmentation depuis 1999, la part de la population de plus de 15 ans titulaire d'un diplôme égal ou supérieur au bac est de 45% en 2010 contre 37% en 1999.

Le taux de scolarisation est élevé par rapport à la Guyane (98% pour les jeunes entre 6 et 17 ans). Il s'explique pour partie par un accès à l'enseignement plus favorable, notamment pour le collège. Rémire-Montjoly dispose de 12 écoles primaires et maternelles, 3 collèges et 2 lycées d'enseignement général.

La commune dispose d'un PRE d'un budget de l'ordre d'un million d'euros annuel, non évalué. Les rythmes scolaires sont adaptés en amont de la réforme.

Le Contrat Educatif Local est majeur, tout comme le PRE dans l'action communale.

On note peu d'investissements en matière d'habitat et cadre de vie dans les anciens projets politique de la ville (2% des budgets, 10 000 €).

Santé et accès aux soins

Si les habitants de Rémire-Montjoly disposent d'un accès aisé à la santé du fait d'un bon maillage de praticiens généralistes, certaines spécialités font défaut (pédiatrie, ophtalmologue...).

On compte un médecin généraliste pour 1 606 habitants (contre 1 pour 2 340 en Guyane), Rémire-Montjoly apparaît bien dotée en dentistes (13 sur la commune).

Les équipements en aide sociale sont présents sur le territoire (centre d'hébergement pour enfants et adultes handicapés, centre pour personnes âgées, centre pour l'aide sociale à l'enfance).

Prévention de la délinquance et sécurité

En matière de prévention de la délinquance et sécurité, un CLSPD est en place et la thématique est couverte dans le cadre de la politique de la ville sous trois axes :

- Promouvoir les repères d'ordre culturel, identitaire et citoyen
- Envisager des projets d'aménagement propices à la sécurité et à la tranquillité
- Prévenir la récidive et favoriser la réinsertion des publics difficiles

Dynamiques économiques

Les entreprises de Rémire-Montjoly se caractérisent par une part importante des entreprises de commerce et services (59%) et du secteur « administrations publiques, santé et enseignement » ; en 2011, le taux de créations d'entreprises (plus de 30%) dans ce secteur traduit un besoin marqué de la population en matière de services. Comme dans les autres territoires, le statut d'auto-entrepreneur contribue pour une part importante aux créations d'entreprises. Par ailleurs, on note un nombre important d'entreprises individuelles, 95% d'entre elles ont moins de dix salariés.

Avec plus de 50% des entreprises ayant moins de quatre ans, le tissu économique de Rémire-Montjoly peut être considéré comme jeune mais solide, le taux de survie au-delà de 5 ans étant supérieur à 60%.

À l'instar du tissu guyanais, les entreprises sont particulièrement tournées vers le marché local.

Emploi

Hormis la faiblesse du taux de chômage (17% en 2010, soit 13 points de moins que la Guyane), la situation de l'emploi à Rémire-Montjoly ne présente pas de caractéristiques particulières. L'emploi salarié représente 87% des emplois, la part des salariés à temps partiel est faible (8%).

Les actifs sont à 38% des employés et des ouvriers. Les cadres et professions intermédiaires sont majoritaires avec 54% des actifs, ce qui fait de Rémire-Montjoly un territoire relativement riche. Ces populations ont connu les plus forts taux de croissance depuis 1999, avec +40% pour les professions intermédiaires et +75% pour les cadres et professions intellectuelles.

Des salaires et revenus déjà élevés en croissance

Déjà élevé en 2004 par rapport à la moyenne guyanaise, le salaire horaire net moyen en 2010 a continué à augmenter pour atteindre 17,80 €.

Le salaire net moyen est à Rémire-Montjoly supérieur de 33% à ceux pratiqués dans l'Hexagone.

Le revenu net déclaré est en moyenne de 28 775 € en 2009. Les inégalités sont moindre que sur d'autres territoires puisque le rapport entre le revenu net déclaré par les foyers fiscaux imposables et les foyers non imposables est de 1 à 3,6 ; ces inégalités ont par ailleurs tendance à se réduire. Le nombre de foyers fiscaux non imposables est en baisse depuis 2006, il est passé de 56% à 51%.



MACOURIA



Macouria

Indicateurs clés INSEE	Données Macouria
Nombre de quartiers prioritaires ancienne génération (CUCS 2007)	0 (commune entrante)
Population (INSEE 2011)	10 160
Population de plus de 45ans	21%
Nombre de logements (INSEE 2010)	30 043
Parc social (2010)	13%
Taille moyenne des ménages	3,4
Familles monoparentales	30%
Propriétaires	67%
Taux de croissance du nombre de logements entre 1999 et 2010	+81%
Nombre de sites insalubres (DEAL)	4
Taux de chômage	23.5%
Nombre d'établissements actifs en 2012	861
Part des entreprises de moins de 10 salariés	98%
Part commerce, transports et services	37,5%
Part de l'agriculture	28,8%
Taux de création en 2011	30%
Revenu net déclaré moyen par foyer fiscal en 2011, en euros	20 569
Part des foyers non imposables	Deux tiers
Part des sans-diplômes	39%
Diplôme du supérieur (court ou long)	16% dont 6% long
Population des plus de 45 ans	21%
Taux de familles monoparentales	30%
Nombre de médecins généralistes	1/4820 contre 1/1000 en moyenne nationale
Nombre spécialités présentes INSEE	0/12
Nombre de pharmacies	1/4820 contre 1/2650 en moyenne nationale

Une démographie en forte augmentation du fait des nouveaux arrivants

La population de Macouria a fortement augmenté depuis 1982, le rythme de croissance est de 6,1% par an entre 1999 et 2010, soit un rythme deux fois plus rapide que la Guyane. Cette croissance est due pour l'essentielle à la périurbanisation du territoire.

Macouria compte en 2011, 10 160 habitants et présente une densité de 26 hab/km², ce qui est en fort décalage avec le reste de la Guyane (2 362 hab/km²).

Avec un taux de natalité de 19,5 pour mille, Macouria se situe en dessous de la moyenne du département. En 2010, la répartition par sexe est équilibrée, plus du tiers de la population a moins de 15 ans. Les hommes jeunes ont tendance à quitter le territoire pour y revenir par la suite, faisant de Macouria un lieu de résidence.

Famille : une forte représentation des couples

Macouria est peu marquée par le développement des ménages d'une seule personne (17% contre 21% sur le territoire) même si, comme sur le reste du territoire, la taille moyenne des ménages a décliné passant de 4,1 personnes en 1999 à 3,4 en 2010). Macouria est marquée par une forte présence de couples dans les tranches d'âge les plus élevées, ainsi alors qu'en 1999, 24% de la population des 15-64 ans vivaient seuls, cette part est tombée à 16% en 2010.

La structure professionnelle a fortement évolué au détriment des agriculteurs (2% des ménages contre 7% en 1999) et des employés (15% des ménages en 2010 vs 24% en 1999). Dans le même temps, la part des sans activité professionnelle a été multipliée par 2 pour atteindre 19%.

La part des familles sans enfant ou avec un seul enfant est en augmentation (47% en 2010) au détriment des familles de deux ou trois enfants. 30% des familles sont monoparentales (38% en Guyane).

Un habitat soumis à la pression démographique

La croissance démographique exerce une forte pression sur le parc immobilier. 93% des logements sont des résidences principales, le nombre de logements vacants s'est accru (+20%) témoignant d'une inadéquation de l'offre à la demande, tandis que les résidences secondaires disparaissent.

Le parc immobilier est composé à 90% de maisons contre 70% en Guyane. 60% des résidences principales se composent de plus de 4 pièces. Le nombre de petits et de grands logements a beaucoup augmenté, 56% pour les une pièce et 200% pour les plus de 5 pièces.

Macouria se caractérise par un processus continu d'installation, le nombre de résidents depuis plus de 10 ans étant de 32%.

Le caractère récent de l'habitat (82% des logements construits après 1990) explique pour partie l'amélioration du niveau de confort moyen. 72% de l'habitat est construit en dur, le niveau de confort reste moins élevé qu'à Cayenne, seulement 80% des logements ont l'électricité, 1 sur 3 la climatisation. La qualité globale des logements reste inférieure à la moyenne du département, plus de 20% des logements sont en bois. L'accès aux équipements est médiocre, rapporté à l'ensemble du territoire.

Scolarité et réussite éducative

Le manque d'infrastructures rapporté au quasi doublement de la population en une décennie pourrait expliquer pour partie la chute du taux de scolarisation des moins de 5 ans depuis 1999, Macouria ne disposant que deux écoles maternelles,

Pour les 6-17 ans, le taux de scolarisation est de 95%, il chute à 43% après 18 ans. Si le taux de non scolarisation des plus de 15 ans a doublé, il apparaît néanmoins que le niveau de formation de la population de Macouria a très fortement augmenté : +140% pour les titulaires d'un diplôme niveau bac, +224% pour les titulaires d'un diplôme de cycle long.

L'absence de lycée d'enseignement général sur le territoire complique l'accès à la formation, d'autant que Macouria ne dispose d'aucun établissement d'enseignement supérieur à l'exception du Lycée agricole de Matiti qui propose des formations de niveau bac+2.

En termes de prévention de la délinquance et sécurité, on note la présence d'un conseil communal de prévention de la délinquance.

Santé et accès aux soins

En matière de santé, la situation est critique sur Macouria qui manque indéniablement de médecins (1 médecin généraliste pour 4 820 habitants) et n'a aucun spécialiste sur place, ni aucune structure d'aide sociale.

La mobilité et les services ambulanciers deviennent alors une nécessité, ce qui complique les démarches tant de prévention que d'accès aux soins.

On compte une sage-femme, 5 infirmiers, 3 masseurs-kinésithérapeutes, 1 pharmacie.

Tissu économique : de petites entreprises tournées vers l'extérieur

Le tissu économique est jeune et en structuration, avec un taux de création d'entreprises de 30%, soit 103 entreprises créées.

Les entreprises exercent à 62% dans le commerce, les transports et les services, la construction et l'industrie sont davantage représentées que sur d'autres territoires.

68% des entreprises créées sont des entreprises individuelles, avec 75% d'auto-entrepreneurs. 84% des établissements ne comptent aucun salarié et 97% emploient moins de dix salariés. Ceci explique que l'emploi soit particulièrement dépendant du secteur public, 3 établissements sur les 4 de plus de 50 salariés que compte Macouria se positionnent dans l'enseignement, la santé, et l'administration publique.

Une entreprise sur 4 a plus de 10 ans d'existence, dans le même temps, un tiers des entreprises ont au plus un an d'existence, ce qui atteste de la jeunesse du tissu économique de Macouria. Le taux de survie est faible (50%) par rapport à d'autres territoires guyanais.

44% des établissements de Macouria sont destinés à la sphère présentielle, ce qui est peu par rapport à d'autres territoires.

Emploi

Si le chômage a relativement peu augmenté compte tenu de l'afflux de nouveaux arrivants, Macouria compte néanmoins une forte part d'inactifs (37%). L'emploi salarié représente 88% des emplois, majoritairement à temps plein ; la part des salariés à temps partiel est de 10%.

28% des actifs travaillent sur leur commune de résidence, un chiffre en baisse par rapport à 1999, ceci entraînant un besoin d'infrastructures en hausse. Si le taux de chômage est inférieur à celui du territoire, il a cependant fortement augmenté au cours de la décennie. Il touche davantage les femmes (23%) que les hommes (18%), et les jeunes de moins de 24 ans (50%).

La vague d'immigration a bénéficié aux emplois qualifiés, et notamment aux cadres qui, bien que peu nombreux, représentent en 2010, 6% des actifs.

Des niveaux de revenus et salaires dans la moyenne

La forte présence d'employés et d'ouvriers conduit à un niveau de salaire moyen inférieur à la moyenne guyanaise. Le salaire horaire net moyen en 2010 s'établit à 15,10 € selon les chiffres du CRPV, le salaire versé aux hommes est supérieur de 5% à celui des femmes.

Deux tiers de la population est non imposable. On enregistre en 2009, 3 704 foyers fiscaux à Macouria, soit une progression de 19% par rapport à 2006 liée à la croissance des foyers imposables.

Le revenu net fiscal déclaré s'élève en moyenne à 18 318 € en 2009 avec un rapport de 1 à 4 entre le revenu net déclaré par les foyers fiscaux imposables et ceux non imposables.



ROURA



Roura, commune ne relevant pas de la géographie prioritaire

Indicateurs clés INSEE	Données Roura
Population (INSEE 2012)	3050
Nombre de logements (INSEE 2012)	766
Parc social (2010)	9,8%
Population de moins de 30ans	49,5%
Nombre de ménages	962
Familles monoparentales	11,8%
Propriétaires	72,6%
Taux de croissance du nombre de logements entre 1999 et 2010	nd
Nombre de sites insalubres (DEAL)	180
Nombre d'établissements actifs en 2012	413
Part des entreprises de moins de 10 salariés	97,6%
Part agriculture	55,7%
Taux de chômage	17,1%
Taux de chômage des actifs de 15-24 ans	40,4%
Revenu net déclaré moyen par foyer fiscal en 2011, en euros	12 400
Part des sans-diplômes	41%
Diplôme du supérieur (court ou long)	14,9%
Nombre de médecins généralistes	1
Nombre spécialités présentes INSEE	0
Nombre de pharmacies	0

Démographie

La dynamique démographique est actuellement à Roura de +1.6%, plutôt faible au regard des autres communes de la CACL, liée à 88% au bilan positif du solde naturel. La population de la commune au dernier recensement est 3 050 avec une densité 0.8hab/km. Les moins de 29 ans représentent près de 1 habitant sur 2 soit 49,5% de toutes les classes d'âge confondues avec un point dominant des moins de 14 ans (27%). Enfin, les 30 à 59 ans représentent pour leur part 40% de la population.

Famille

La configuration familiale de la commune de Roura se compose majoritairement de couples avec enfants (52,9%) contre 26,7% de couples sans enfants. Le modèle familial avec deux enfants représente un peu moins de la moitié des familles. Les familles monoparentales représentent près de 12% des familles.

Habitat

Les résidences principales sont majoritaires avec 79,6% des résidents. Soulignons au vu des données INSEE de 2012 que près de 15% des logements sont considérés comme vacants. Les maisons individuelles constituent près de 9 logements sur 10. Les propriétaires représentent près de 72,5% tandis que les locataires représentent 18% dont près de la moitié en logement social.

Education et réussite éducative

Le taux de scolarisation des 6 à 17 ans représente près de 65% de cette classe d'âge. La population étudiante s'élève à 12,2%. Soulignons que 41,3% de la population de Roura est non diplômée. Les détenteurs du CVA/BEP représentent la cohorte la plus importante des diplômés soit 20,5%. Notons que les hommes représentent 6 non diplômés sur 10

Santé et accès aux soins

Les données communales relatives à la santé et plus particulièrement l'accès aux soins ne sont pas assez fines sont limitées. Toutefois, la commune possède dans son offre sanitaire un centre de santé et 11 professions de santé qui se distribuent de la manière suivante : 1 médecin et 10 infirmiers. L'absence de pharmacie fait défaut au vu de l'immensité du territoire.

Dynamiques économiques et emploi

Le taux de la population active de 15-64 ans s'élève à 83% dont 17% sont au chômage et 34% déclarés comme inactifs. Si le taux d'emploi est plus ou moins similaire pour les hommes et les femmes (respectivement : 84% contre 81%), le chômage frappe plus les femmes (20%) contre (15%) pour leurs homologues masculins. Quant à la classe d'âge des 15-24 ans, elle représente près de 40% des personnes au chômage.

Au regard de la ventilation des secteurs d'activité, le secteur tertiaire représente près de 6 emploi sur 10. L'agriculture et l'industrie occupent respectivement 16% et 14% des emplois. Ajoutons que la concentration d'emplois est d'un emploi sur 2. Il témoigne de l'importance de la disjonction entre lieu de résidence et lieu de travail, bien que moins faible à Roura comparé à Montsinéry-Tonnégrande.

Salaires et revenus

Le revenu annuel moyen net/hab. est de 12 400 €. Ce revenu annuel moyen/hbt n'a cessé de croître depuis 2008. Cependant, des inégalités selon le sexe et les PCS persistent. Les femmes ont un revenu annuel moyen de 11 900 € contre 12 800 € pour les hommes. Si l'on indexe cette inégalité selon les groupes sociaux, les cadres ont un revenu annuel moyen de 22 900 €, bien plus supérieur aux autres PCS (professions intermédiaires 14 300 €, ouvriers 10 500 €).



MONTSINERY-
TONNEGRANDE

Montsinéry-Tonnégrande,

commune ne relevant pas de la géographie prioritaire

Indicateurs clés INSEE	Données Montsinéry-Tonnégrande
Population (INSEE 2012)	2 483
Nombre de logements (INSEE 2012)	846
Parc social (2010)	19%
Population de moins de 30ans	45,5%
Nombre de ménages	791
Familles monoparentales	33%
Propriétaires	71,4%
Taux de croissance du nombre de logements entre 1999 et 2010	nd
Nombre de sites insalubres (DEAL)	64
Nombre d'établissements actifs en 2012	268
Part des entreprises de moins de 10 salariés	99,3%
Part agriculture	46,6%
Taux de chômage	19,9%
Taux de chômage des actifs de 15-24 ans	35,9%
Revenu net déclaré moyen par foyer fiscal en 2011, en euros	27 699
Part des sans-diplômes	38,3%
Diplôme du supérieur (court ou long)	10,6 %
Nombre de médecins généralistes	0
Nombre spécialités présentes INSEE	0
Nombre de pharmacies	0

Démographie

Une commune peu peuplée avec une densité démographique faible. Toutefois, on peut noter que Montsinéry-Tonnégrande fait preuve d'un dynamisme démographique (+4,9%/an) lié à un solde migratoire positif (+3.9%). Le bilan positif par rapport aux sorties semble être lié à l'attractivité du territoire. Sans doute que l'attractivité résidentielle de la commune est liée aux axes de circulation (RN1) et à la proximité de l'Ilot de Cayenne : phénomènes de péri-urbanisation semblent une caractéristiques profondes.

La ventilation par classe d'âge fait apparaître que les moins de 29 ans représentent 45.5% de la pyramide de la population totale dont 27% pour les moins de 14 ans.

Famille

La configuration familiale de la commune de Montsinéry-Tonnégrande est majoritairement composée de couples avec enfants (41,8%) tandis que les familles monoparentales représentent 33% dont 21% de mères.

Les couples sans enfant représentent 25% contre 41% des familles qui ont entre 1 et 3 enfants avec un poids plus important pour les familles avec un seul enfant (22%). Enfin, soulignons l'importance du fait célibataire qui représente 68% des situations matrimoniales.

Habitat

Les résidences principales représentent 93% des logements avec une prédominance très forte des maisons individuelles. Les propriétaires, selon les études de l'INSEE, sont à hauteur de 71,4% des occupants contre 17,5 % des locataires. Le parc de logement social représente 19% de l'ensemble des logements.

Education et réussite éducative

Le taux de scolarisation des 6 à 17 ans représente près de 96,5% de cette classe d'âge. La population étudiante s'élève à 12,7%. Soulignons que 38,3% de la population de Montsinéry-Tonnégrande est non diplômée. Les détenteurs du CAP/BEP représentent la cohorte la plus importante des diplômés soit 25,4%. Notons que les hommes comme les femmes sont plus ou moins à part égale pour les non diplômés soit respectivement 36,5% contre 40,2%.

Santé et accès aux soins

L'offre de soins à Montsinéry-Tonnégrande est très faible. Elle est représentée uniquement par un établissement moyen séjour et d'un centre de santé. Aucun professionnel de santé en ambulatoire est recensé. L'absence de pharmacie fait défaut.


Dynamiques économiques et Emploi

Le taux de la population active des 15-64 ans représente 69%. Le taux d'emploi est de 55,3% mais 19,9% sont au chômage et 34% sont déclarés comme inactifs. Le taux d'emploi est supérieur pour les hommes par rapport aux femmes (respectivement : 59,2% contre 51,3%). La sphère chômage frappe plus les femmes dans la tranche d'âge des 15-24 ans (46,6%) contre (24,4%) pour leurs homologues masculins soit le double. Rappelons que la classe d'âge des 15-24 ans représente près de 40% des personnes au chômage.

L'indicateur de la concentration d'emploi est de 35,3% (43,2% en 2007) des actifs ayant un emploi. Le niveau faible de cet indicateur illustre la dépendance économique du territoire vis-à-vis de la centralité urbaine où se situe a priori la part forte des emplois des résidents de la commune. Ce taux s'est dégradé sur la période 2007/2012, indiquant que le nombre d'actifs résidents dans la commune augmente plus vite que le nombre d'emplois occupés. Cet indicateur souligne la forte dépendance économique de la commune vis-à-vis de la centralité urbaine (Ile de Cayenne) et témoigne de l'importance des mouvements pendulaires quotidiens.

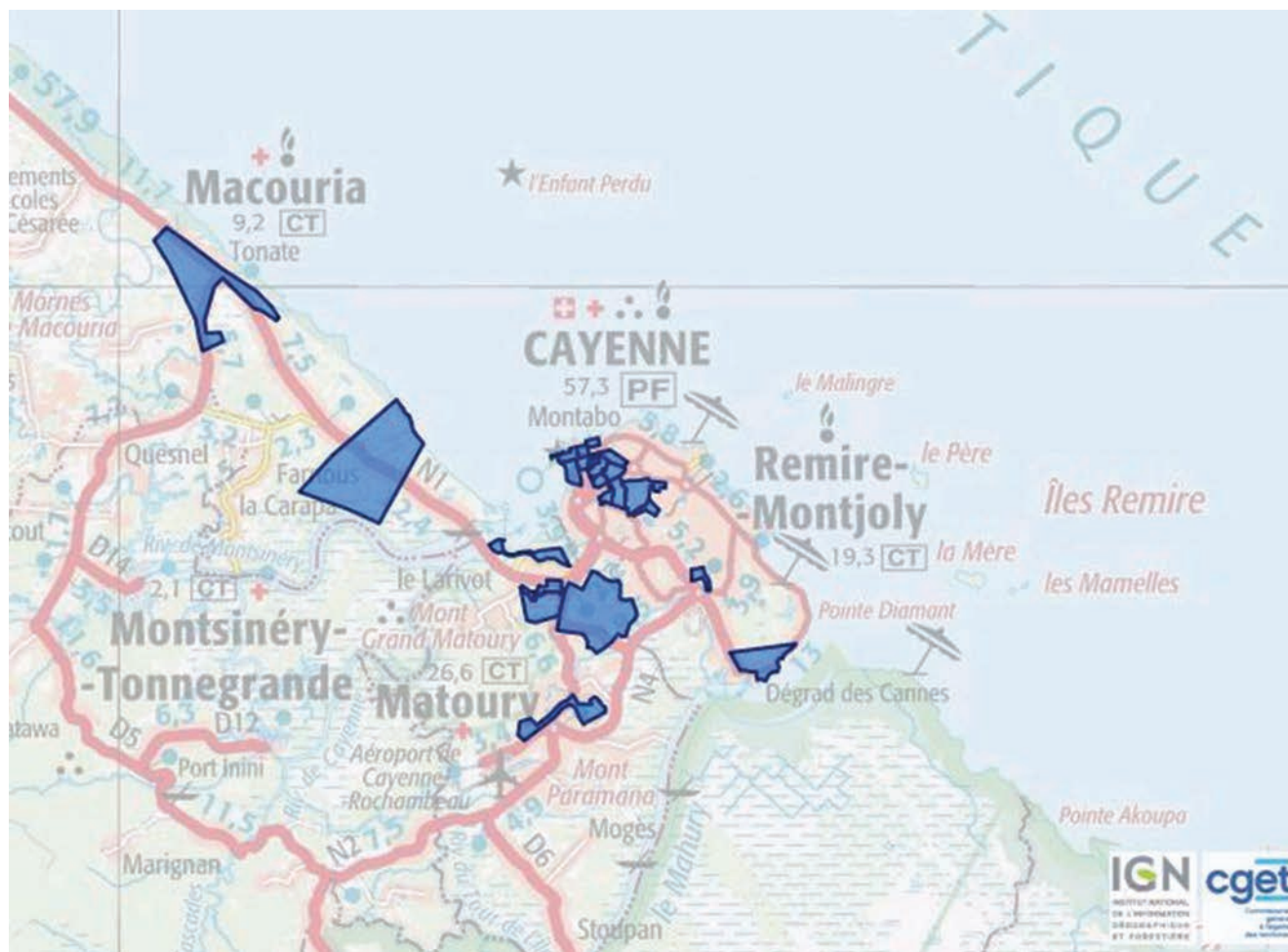
Salaires et revenus

Le revenu annuel moyen net/hab. est de 13 800 €. Ce revenu annuel moyen/hab n'a cessé de croître depuis 2008. Cependant des inégalités selon le sexe et les PCS demeurent. Les femmes ont un revenu annuel moyen de 13 200 € contre 14 100 € pour les hommes. Toutefois, les femmes cadres ont un revenu annuel moyen (23 100 €) supérieur à celui des hommes cadres (21 900 €). Si l'on indexe cette inégalité selon les groupes sociaux, les cadres ont un revenu annuel moyen de 22 300 €, bien plus supérieur aux autres PCS (professions intermédiaires 14 300 €, ouvriers 10 500 €).



**GÉOGRAPHIE
PRIORITAIRE
SUR LA CACL**

Périmètres des quartiers prioritaires



23 quartiers prioritaires sur la CACL

QUARTIERS PRIORITAIRES DE CAYENNE

QP73001	Anatole
QP973002	Bonhomme
QP973003	Pasteur Voltaire
QP973004	Cabassou
QP973005	De Gaulle
QP973006	Eau Lisette
QP973007	Galmot
QP973008	Village Chinois
QP973009	Mango
QP973010	Mirza
QP973011	Mont Baduel
QP973012	Centre Marché
QP973013	Thémire

QUARTIERS PRIORITAIRES DE REMIRE-MONTJOLY

QP973024	Mahury-Degrad des Cannes
QP973025	Résidence Arc en Ciel Alizées
QP973026	Lot Tarzan

QUARTIERS PRIORITAIRES DE MATOURY

QP973019	Balata
QP973020	Cotonnière
QP973021	Cogneau Est
QP973022	Grand Larivot
QP973023	Sud Bourg

QUARTIERS PRIORITAIRES DE MACOURIA

QP973017	Soula Est
QP973018	Tonate



CADRE STRATÉGIQUE

Cadre stratégique

Le cadre stratégique a été co-construit et partagé avec l'ensemble des communes. Les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels ainsi que le programme d'actions ont été respectivement validés en conseil communautaire le 27 mars 2015 et le 25 juin 2015. Le programme approuvé se fonde sur les trois piliers de la politique de la ville : cohésion sociale ; amélioration du cadre de vie et renouvellement urbain ; développement économique et emploi.

Ci-après, sont présentés les objectifs opérationnels puis les projets prioritaires par pilier thématique.

PILERS	ORIENTATIONS STRATEGIQUES	OBJECTIFS OPERATIONNELS
COHESION SOCIALE	Garantir la plus-value communautaire des interventions de cohésion sociale et d'équité territoriale	<ul style="list-style-type: none"> A. Evaluer la mise en œuvre des actions et dispositifs intercommunaux et observer les dynamiques territoriales en matière de cohésion urbaine et sociale B. Définir et mettre en œuvre le volet intercommunal des dispositifs contractuels des politiques sociales C. Créer et faire vivre une instance de coordination, de suivi et d'évaluation des démarches de prévention de la délinquance, de tranquillité publique et de sécurité
RENOUVELLEMENT URBAIN ET AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE	Produire, adapter et renouveler l'habitat pour un cadre de vie décent en cohérence avec les réalités et besoins du territoire	<ul style="list-style-type: none"> D. Développer, adapter et diversifier l'offre de transports E. Soutenir les constructions neuves et adaptées aux besoins des ménages F. Développer et encadrer l'auto-construction et l'auto-réhabilitation G. Soutenir les opérations de réhabilitation, de rénovation, de RHI, d'OPAH-RU et de PRU H. Favoriser l'accès à l'eau potable pour tous et améliorer la desserte en eau et la collecte des eaux usées I. Maîtriser le foncier pour les actions intercommunales J. Inscrire les quartiers prioritaires dans les démarches d'observation de l'habitat et du foncier K. Coordonner et amplifier la gestion urbaine et sociale de proximité
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI/ INSERTION	Favoriser l'insertion professionnelle et le développement d'activités par un accompagnement individualisé et des investissements structurants	<ul style="list-style-type: none"> L. Créer des dispositifs d'orientation des publics fragiles vers les structures d'accompagnement vers l'emploi M. Renforcer la Mission Locale Régionale de Guyane dans ses actions auprès des publics jeunes N. Développer les ateliers-relais O. Flécher les projets d'immobilier et de foncier d'activités économiques vers les quartiers prioritaires P. Mobiliser le fonds d'intervention touristique pour les quartiers à valeur patrimoniale et historique Q. Structurer les parcours de création et développement d'activités

Les trois piliers

PILIER COHESION SOCIALE		
Orientation stratégique 1 : Garantir la plus-value communautaire des interventions de cohésion sociale et d'équité territoriale		
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	PROJETS PRIORITAIRES	
A. Evaluer la mise en œuvre des actions et dispositifs intercommunaux et observer les dynamiques territoriales en matière de cohésion urbaine et sociale	A1	Définir, mettre en œuvre et piloter un référentiel intercommunal de suivi et d'évaluation des contrats de ville communaux et du projet de CUS de l'agglomération
	A2	Créer un observatoire social intercommunal et soutenir les actions d'observation du territoire
B. Définir et mettre en œuvre le volet intercommunal des dispositifs contractuels des politiques sociales	B1	Soutenir la création et le fonctionnement de maisons pluridisciplinaires de santé favorisant l'accès aux soins
	B2	Mettre en place et animer un Conseil Intercommunal de Santé Mentale
	B3	Etre le coordinateur transversal des dispositifs de réussite éducative, de lutte contre le décrochage scolaire et l'absentéisme chronique, de prévention de la délinquance et d'insertion sociale
	B4	Mettre en œuvre des actions de soutien à la parentalité
C. Créer et faire vivre une instance de coordination, de suivi et d'évaluation des démarches de prévention de la délinquance, de tranquillité publique et de sécurité	B5	Promouvoir et soutenir l'accès à la culture et au sport par des événements d'intérêt communautaire
	C1	Mettre en place et animer un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance

PILIER RENOUVELLEMENT URBAIN ET AMELIORATION DU CADRE DE VIE		
Orientation stratégique 2 : Produire, adapter et renouveler l'habitat pour un cadre de vie décent en cohérence avec les réalités et besoins du territoire		
OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	PROJETS PRIORITAIRES	
D. Développer, adapter et diversifier l'offre de transports	D1	Développer et améliorer le réseau de transports publics (tarifs, tracés, fréquences, matériel roulant...)
	D2	Elaborer un PDU (Plan de déplacements urbains)
E. Soutenir les constructions neuves et adaptées aux besoins des ménages	E1	Réviser et mettre en œuvre le PLH (Programme local d'habitat)
F. Développer et encadrer l'auto-construction et l'auto-réhabilitation	F1	Mettre en œuvre des projets d'auto-construction et d'auto-réhabilitation dans le cadre des opérations RHI
G. Soutenir les opérations de réhabilitation, de rénovation, de RHI, d'OPAH-RU et de PRU	G1	Elaborer un Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne
	G2	Accompagner les communes dans la mise en œuvre des opérations RHI, PRU, OPAH et conduire des opérations RHI
	G3	Soutenir les opérations de réhabilitation, de rénovation, de RHI, d'OPAH-RU et de PRU
H. Favoriser l'accès à l'eau potable pour tous et améliorer la desserte en eau et la collecte des eaux usées	H1	Installer des bornes-fontaines en fonction des programmes de rénovation et d'extension des réseaux
	H2	Etendre et rénover le réseau d'assainissement des eaux usées et pluviales intercommunal
	H3	Soutenir et mener des actions d'éducation au développement durable, à la préservation de l'environnement, à la gestion des déchets, au tri sélectif et à la bonne gestion de l'eau
I. Maîtriser le foncier pour les actions intercommunales	I1	Mettre en œuvre et animer un dispositif intercommunal d'acquisitions foncières
J. Inscrire les quartiers prioritaires dans les démarches d'observation de l'habitat et du foncier	J1	Observer les évolutions en matière d'habitat des quartiers prioritaires
K. Coordonner et amplifier la gestion urbaine et sociale de proximité	K1	Favoriser les échanges de bonnes pratiques en matière de gestion urbaine et sociale de proximité

PILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI/INSERTION

Orientation stratégique 3 : Favoriser l'insertion professionnelle et le développement d'activités par un accompagnement individualisé et des investissements structurants

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS	PROJETS PRIORITAIRES	
L. Créer des dispositifs d'orientation des publics fragiles vers les structures d'accompagnement vers l'emploi	L1	Faire un état des besoins et encourager le développement de permanences fixes ou mobiles des acteurs de l'accompagnement vers l'emploi et l'insertion
	L2	Etablir en lien avec l'OPRF et le futur observatoire social un diagnostic des emplois et compétences du territoire pour orienter les programmes de formation et d'insertion professionnelle
	L3	Signer et faire vivre une charte visant à l'emploi et l'insertion des publics fragiles et des jeunes
M. Renforcer la Mission Locale Régionale de Guyane dans ses actions auprès des publics jeunes	M1	Accompagner la mission locale dans ses actions notamment celles poursuivant l'objectif de son déploiement sur le territoire communautaire
N. Développer les ateliers-relais	N1	Construire et gérer des ateliers/ bâtiments relais
O. Flécher les projets d'immobilier et de foncier d'activités économiques vers les quartiers prioritaires	O1	Proposer un immobilier diversifié dans les quartiers prioritaires afin de sécuriser les parcours des entrepreneurs
	O2	Communiquer sur l'offre foncière et immobilière existante
P. Mobiliser le fonds d'intervention touristique pour les quartiers à valeur patrimoniale et historique	P1	Créer et animer un fonds intercommunal d'intervention touristique
	P2	Communiquer en concertation avec les structures dédiées sur l'offre touristique existante
Q. Structurer les parcours de création et développement d'activités	Q1	Coordonner et communiquer sur l'offre de soutien et de conseil aux porteurs de projets et aux entreprises en développement
	Q2	Accompagner et assister les communes dans leurs programmes et actions de développement économique



PROGRAMME D' ACTIONS



Pilier cohésion sociale

Projet A1

Définir, mettre en œuvre et piloter un référentiel intercommunal de suivi et d'évaluation des contrats de ville communaux et du projet de CUS de l'agglomération

Orientation stratégique : Garantir la plus-value communautaire des interventions de cohésion sociale et d'équité territoriale	
Projet A1 - Définir, mettre en œuvre et piloter un référentiel intercommunal de suivi et d'évaluation des contrats de ville communaux et du projet de CUS de l'agglomération	
Pilotes : CACL/Préfecture Partenaires : Communes, CRPV, Acteurs : Partenaires signataires des contrats de ville, DEAL, DJSCS, CGET	Territoires / Publics bénéficiaires : Territoire communautaire / tout public Coût / Budget : 0,5 ETP
Cadre : La CACL a souhaité être la garante de la mise en œuvre de sa propre stratégie intercommunale et accompagner les communes dans le suivi et l'évaluation de leur contrat. A ce titre, elle s'est engagée aux côtés de l'Etat à co-piloter l'évaluation des contrats de ville communaux. Elle est en charge de l'observation des évolutions et tendances territoriales. Pour cela, un référentiel d'évaluation intercommunal et un cadre d'observation seront proposés.	
Objectif opérationnel : Evaluer la mise en œuvre des actions et dispositifs communaux et intercommunaux de cohésion urbaine et social	
Objectifs spécifiques : - Analyser l'impact de certaines politiques de droit commun et des dispositifs de la politique de la ville - Ajuster les programmes d'actions intercommunaux et communaux en fonction des besoins du territoire et de la pertinence-efficacité-efficience des actions - Améliorer et diffuser l'expertise des bonnes pratiques	Résultats attendus : - Collecte de données et production de rapports - Production d'une fiche commune de suivi par porteur de projet
Question évaluative : La CACL a-t-elle répondu à son rôle d'observateur et d'évaluateur des politiques de cohésion urbaine et sociale à l'échelle intercommunale ?	
Indicateurs de suivi : Nature et nombre de réunions du comité de suivi et du comité technique ; Nombre de rapports produits, Nombre et nature de projets soutenus par la CACL	
Mise en œuvre :	Calendrier
Action 1. Constituer l'équipe projet en charge du référentiel évaluation	2 ^{es} trimestre 2016
Action 2. Elaborer le référentiel commun d'évaluation et le projet de règlement du comité de suivi et d'évaluation	2 ^{ème} trimestre 2016
Action 3 : Réunir le 1er comité de suivi et d'évaluation	2 ^{ème} trimestre 2016
Action 4. Elaborer les rapports d'évaluations communal et intercommunal	Une fois par an

Projet A2

Créer un observatoire social intercommunal

Orientation stratégique : Garantir la plus-value communautaire des interventions de cohésion sociale et d'équité territoriale	
Projet A2 - Créer un observatoire social intercommunal	
Pilote : CACL Partenaires : Communes, CTG, Europe, Préfecture, INSEE, ODPE, CAF, CGSS, DEAL, ARS, RECTORAT, CNRS, IRD, DICS, AUDEG, DIECCTE, CRPV, ADIL.....	Territoires / Publics bénéficiaires : territoire communautaire / Tout public Coût / Budget : 1 ETP
Cadre : L'observation territoriale est un enjeu sur la CACL, territoire en transformation rapide et soumis à une croissance démographique importante. L'observation doit permettre de mesurer l'impact des différentes politiques publiques mises en œuvre sur le territoire et doit donner une image fiable et actualisée des tendances lourdes du territoire ainsi que des signaux faibles de développement positif ou de décrochage de certains quartiers ou espaces.	
Objectif opérationnel : Evaluer la mise en œuvre des actions et dispositifs intercommunaux et observer les dynamiques territoriales en matière de cohésion urbaine et sociale	
Objectifs spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> - Connaître le territoire dans ses dynamiques démographique, sociale, sanitaire, résidentielle, éducative, économique, culturelle, loisirs et urbaine - Identifier les besoins sociaux - Observer pour mieux agir et favoriser les politiques partenariales entre les différents acteurs - Initier et diffuser le débat auprès des élus, institutionnels, acteurs de terrain, chercheurs, habitants - Capitaliser et diffuser les informations auprès des acteurs, habitants 	Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> - Capitalisation de données afin de produire des analyses - Production de rapports d'observation territoriale
Question évaluative : La CACL a-t-elle répondu à son rôle d'observateur et d'évaluateur des politiques de cohésion urbaine et sociale à l'échelle intercommunale ?	
Indicateurs de suivi : Nombre de réunions du comité de pilotage, Nombre de réunions de groupe thématique, Nombre de conventions partenariales, Nombre de rapports produits,	
Mise en œuvre :	Calendrier :
- Action 1. Constituer le comité de pilotage de l'observatoire et choisir les thématiques	2 ^{ème} trimestre 2016
- Action 2. Constituer les groupes thématiques	3 ^{er} Trimestre 2016
- Action 3. Elaborer référentiel quantitatif et qualitatif partagé du diagnostic	4 ^{ème} Trimestre 2016
- Action 4. Rédiger et signer, le cas échéant, les conventions de contractualisation avec les producteurs de données	4 ^{ème} Trimestre 2016
- Action 5. Produire une analyse annuelle des tendances territoriales	1 ^{me} Trimestre 2017
- Action 6. Elaborer un rapport triennal sur les évolutions territoriales	

Projet B1

Soutenir la création et fonctionnement de maisons pluridisciplinaires de santé favorisant l'accès aux soins

Orientation stratégique : Garantir la plus-value communautaire des interventions de cohésion sociale et d'équité territoriale	
Projet B1 - Soutenir la création et fonctionnement de maisons pluridisciplinaires de santé favorisant l'accès aux soins	
Pilote : CACL, ARS Guyane, Communes Partenaires : CTG, CAF, CGSS, Europe Acteurs : Professionnels de la santé (physique et mentale), Associations (GPS, maison des réseaux...), CHAR, Syndicats des médecins et professions paramédicales, Mutuelles, CRSA....	Territoires / Publics bénéficiaires : territoire communautaire / tout public Coût / Budget : 1 ETP
Cadre : Le système d'accès aux soins doit composer avec les caractéristiques naturelles et sociales du territoire. Les difficultés d'accès aux soins résultent de cette configuration particulière (populations étrangères, non francophones, éloignements, inégalités territoriales et socioéconomiques, insuffisance de l'offre de soins...). Les maisons pluridisciplinaires de santé doivent permettre de rassembler au sein d'une infrastructure connue et reconnue par les habitants des professionnels de la santé (physique et mentale). Elle peut participer aux projets et contrats locaux de santé des communes.	
Objectif opérationnel : Accompagner un ensemble de services de santé de premiers recours, assurant une prise en charge de santé globale et visant la réduction des inégalités d'accès à la prévention et aux soins de l'ensemble des populations du territoire intercommunal	
Objectifs spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'accès aux soins pour tous les habitants - Développer les démarches de promotion et d'éducation à la santé - Lutter contre la désertification médicale et favoriser un maillage territorial global en matière de santé et d'accès aux soins - Favoriser le travail en réseau et pluri-disciplinaire 	Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> - Déploiement d'un réseau de maisons de santé - Augmentation de 10% des actions de prévention-santé et de dépistage - Augmentation de 15% des patients bénéficiaires - Augmentation de l'accès aux droits sociaux
Question évaluative : La CACL a-t-elle répondu aux besoins des habitants des quartiers auxquels les communes ne peuvent répondre ?	
Indicateurs de suivi : Nombre de patients bénéficiaires, Nombre de patients bénéficiaires CMU et AME, Nombre d'actions de prévention et de dépistages réalisées ; Nombre de professionnels médicaux et paramédicaux, Nombre de travailleurs sociaux, Nombre de dossiers sociaux traités, Nombre de consultations et thématiques de ces consultations.	
Mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - Action 1. Etablir un diagnostic-santé intercommunal en lien avec l'observatoire (che action A2) - Action 2. Etablir un cahier des charges intercommunal pour les maisons de santé et définir les sites pouvant accueillir les maisons de santé - Action 3. Définir le cadre pour la construction des maisons de santé pluridisciplinaires et soutenir la création de maisons de santé pluridisciplinaires 	Calendrier <ul style="list-style-type: none"> 2^{ème} trimestre 2017 4^{ème} trimestre 2017 2^{ème} trimestre 2018

Projet B2

Mettre en place et animer un Conseil Intercommunal de Santé Mentale

Orientation stratégique : Garantir la plus value communautaire des interventions de cohésion sociale et d'équité territoriale	
Projet B2 - Mettre en place et animer un Conseil Intercommunal de Santé Mentale	
Pilote : CACL/ARS Partenaires : ARS Guyane, Communes, CTG, Europe, CRPV Acteurs : Professionnels de santé (somatique/mentale), Etat, Education nationale, CAF, Associations, acteurs sociaux et médico-sociaux, police, justice, sapeurs-pompiers, CHAR, GPS, maison des ados, samu-social, CHRS, PRE, ASV, CLS, associations d'usagers et d'aidants, bailleurs sociaux, MDPH, CRSA, mutuelles....	Territoires / Publics bénéficiaires : territoire communautaire / tout public Coût / Budget : 1 ETP
Cadre : Le Conseil Intercommunale de Santé Mentale (CISM) est une instance collaborative de concertation, de coordination et de projets entre élus, services de psychiatrie publique, professionnels de santé, du médico-social et de représentants des usagers. La santé mentale est un défi important en Guyane. La politique de la ville a permis de mettre en place en 2000 des Ateliers santé ville qui ont fait remonter la problématique que constitue la santé mentale sur le territoire.	
Objectif opérationnel : Définir et mettre en œuvre le volet intercommunal des dispositifs contractuels des politiques sociales	
Objectifs spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un diagnostic des besoins en santé mentale - Favoriser l'accès aux soins, la promotion et la prévention - Faciliter les inclusions sociale, professionnelle et l'autonomie des personnes souffrant de troubles psychiques et/ou psychologiques - Participer aux actions de lutte contre la stigmatisation - Développer la prise en charge partenariale et pluridisciplinaire en réseau et la continuité des soins - Réduire les inégalités territoriales et promouvoir la démocratie sanitaire - Diffuser les bonnes pratiques professionnelles et évaluer les besoins des usagers et des professionnels 	Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des patients usagers - Augmentation des démarches de prévention et dépistage
Question évaluative : La CACL a-t-elle répondu aux besoins des habitants des quartiers auxquels les communes ne peuvent répondre ?	
Indicateurs de suivi : Nombre et typologie des usagers accompagnés, Nombre de projets financés ou soutenus ; Nombre et nature des outils de communication, Nombre de réunions et taux de présence au comité de pilotage,	
Mise en œuvre :	Calendrier
- Action 1. Etablir un diagnostic intercommunal en santé mentale (besoins et ressources)	4 ^{ème} trimestre 2017
- Action 2. Constitution gouvernance : assemblée plénière et comité de pilotage et groupes de travail thématiques	1 ^{er} trimestre 2018
- Action 3. Définir un projet partagé en matière de santé mentale avec l'ensemble des acteurs intercommunaux concernés	1 ^{er} trimestre 2018
- Action 5. Evaluer et suivre les projets financés ou soutenus	1 ^{er} trimestre 2019
- Action 6. Etablir un rapport activités par an	2019

Projet B3

Etre le coordinateur transversal des dispositifs de réussite éducative, de lutte contre le décrochage scolaire et l'absentéisme chronique, de prévention de la délinquance et d'insertion sociale

Orientation stratégique : Garantir la plus-value communautaire des interventions de cohésion sociale et d'équité territoriale	
Projet B3 - Etre le coordinateur transversal des dispositifs de réussite éducative, de lutte contre le décrochage scolaire et l'absentéisme chronique, de prévention de la délinquance et d'insertion sociale	
Pilotes : CACL et communes Partenaires : Education nationale, PJJ, Acteurs : DJSCS, ARS, CAF, Justice, associations, DRAC, Observatoire de la non scolarisation en Guyane, PRE, REAAP, Maison des ados, CEMEA, ADAPEI, ODPE, associations des parents d'élèves, préfecture, adulte relais, CTG, CIO, PAIO, CLS, MLRG,, RSMA, PLIE, , Conseil pour les droits et les devoirs des familles bailleurs sociaux, Acteurs de la sécurité routière....	Territoires / Publics bénéficiaires : Publics jeunes, territoire communautaire Coût / Budget : 0.1 ETP
Cadre : La politique de la ville se décline en divers dispositifs pilotés par les communes afin de répondre aux enjeux de cohésion sociale dans les champs de l'éducation, de la santé, de la sécurité et de la prévention de la délinquance, de l'insertion sociale et du mieux vivre-ensemble. La CACL a le rôle d'ensemblier, de coordinateur de dispositifs pouvant apparaitre disparates et souhaite mettre en exergue les bonnes pratiques du territoire ainsi qu'apporter, dans la mesure de ses compétences, son soutien aux communes en géographie prioritaire ou non et aux partenaires institutionnels pour lutter contre le décrochage scolaire, l'absentéisme et la délinquance.	
Objectif opérationnel : Définir et mettre en œuvre le volet intercommunal des dispositifs contractuels des politiques sociales	
Objectifs spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> - Créer une dynamique partenariale et intercommunale - Lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaires - Prévenir et lutter contre la délinquance pour renforcer la sécurité - Lutter contre les problèmes d'insertion sociale - 	Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la coordination et le découplage des dispositifs à l'échelle intercommunale
Question évaluative : La CACL a-t-elle répondu aux besoins des habitants des quartiers auxquels les communes ne peuvent répondre?	
Indicateurs de suivi : Nombre et nature des projets accompagnés, Nombre de réunions du Comité de pilotage, Nombre de groupes spécialisés, Taux d'élèves absentéistes et/ou décrocheurs, Incidence du taux absentéistes et/ou décrocheurs, Nombre et type d'acteurs mobilisés.	
Mise en œuvre :	Calendrier
- Action 1. Créer un diagnostic partagé des situations de décrochage scolaire et de délinquance juvénile	2 ^{ème} trimestre 2017
- Action 2. Composition du comité de pilotage et des groupes de travail spécialisés	3 ^{ème} trimestre 2017
- Action 3. Suivre, évaluer et favoriser les échanges sur ces thématiques en relation avec les communes	2018
-	
- Action 4. Elaboration d'un rapport nal	2019

Projet B4

Mettre en œuvre des actions de soutien à la parentalité

Orientation stratégique : Garantir la plus-value communautaire des interventions de cohésion sociale et d'équité territoriale	
Projet B4 - Mettre en œuvre des actions de soutien à la parentalité	
Pilote : CACL Partenaires : Communes Acteurs : DJSCS, CTG,, ODPE, Education Nationale, ODPE, CAF, professionnels de santé, REAAP, DPE, Associations (UDAF, Réseau périnatal', APG, EBM, Maison des ados.....) Bailleurs sociaux, CRIJ, CPAM, Travailleurs sociaux, GPS, parents d'élèves, caisse des écoles, MLRG, Mutuelles, préfecture, ARS, planning familial.....	Territoires / Publics bénéficiaires : territoire communautaire, parents Coût / Budget : 2,5 ETP ; 100K€ par an
Cadre : L'accompagnement à la parentalité consiste à soutenir les parents dans leur relation avec leurs enfants, de les valoriser dans leur fonction parentale d'améliorer leur connaissance du monde scolaire, de les soutenir dans leurs difficultés et de renforcer les échanges entre parents. Un certain nombre d'actions existent sur le territoire, il s'agit de mettre en commun et étendre les bonnes pratiques tout en répondant de manière ciblée aux besoins non couverts sur la CACL.	
Objectif opérationnel : Définir et mettre en œuvre le volet intercommunal des dispositifs contractuels des politiques sociales	
Objectifs spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à une dynamique intercommunale et pluridisciplinaire en matière de parentalité - Renforcer la place des enfants et consolider les liens parents-enfants et parents-parents dans le cadre des dispositifs de soutien à la parentalité - Soutenir les parents dans leur capacité à remplir leur rôle éducatif - Renforcer les actions de promotion et d'éducation à la santé 	Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> - Amplifier le décloisonnement et la collaboration inter-institutionnelle - Permettre aux familles et aux jeunes, avec leurs compétences, d'améliorer leur situation, de trouver des réponses à leurs difficultés.
Question évaluative : La CACL a-t-elle répondu aux besoins des habitants des quartiers auxquels les communes ne peuvent répondre ?	
Indicateurs de suivi : Nombre et nature des projets accompagnés/mis en oeuvre ; Nombre de bénéficiaires (parents / enfants), Nombre de partenaires associés, Nombre de réunions du comité de pilotage et thématiques, Nombre de demandes de ressources	
Mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - Action 1. Etablir un répertoire des acteurs d'accompagnement à la parentalité - Action 2. Faire un état des lieux, mettre en commun les actions existantes sur le territoire en matière d'accompagnement à la parentalité et création ou renforcement d'un centre ressource d'aide à la parentalité - Action 3. Mettre en œuvre des actions et/ou soutenir les acteurs et associations travaillant dans le domaine de la parentalité - Action 4. Réaliser bilans intermédiaire/an et final 	Calendrier <ul style="list-style-type: none"> 2^{ème} trimestre 2016 3^{ème} trimestre 2016 1^{er} trimestre 2017 Dès 2018

Projet B5

Promouvoir l'accès à la culture et au sport par des événements d'intérêt communautaire

Orientation stratégique : Garantir la plus-value communautaire des interventions de cohésion sociale et d'équité territoriale	
Projet B5 - Promouvoir l'accès à la culture et au sport par des événements d'intérêt communautaire	
Pilote : CACL Partenaires : CTG, DAC, communes, écoles et établissements scolaires Acteurs : associations et acteurs locaux de la culture et du sport	Territoires / Publics bénéficiaires : territoire communautaire / tout public Coût / Budget : 0.25 ETP /230 K€
Cadre : La CACL est compétente en matière de construction et de gestion des équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire. Elle soutient les événements culturels et sportifs (grand prix de l'environnement, semi-marathon nautique «les pagaies vertes », tour de Guyane...) qui participent à l'animation territoriale, aux démarches de santé auprès de ses habitants.	
Objectif opérationnel : Définir et mettre en œuvre le volet intercommunal des dispositifs contractuels des politiques sociales	
Objectifs spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> - Développer une dynamique communautaire et partenariale dans les champs de la culture et du sport - Favoriser l'accès aux pratiques culturelle et sportive dans le cadre des événements communautaires en direction d'un public intergénérationnel et diversifié - Promouvoir l'éducation et la citoyenneté par la culture et le sport - Développer la culture et réduire la fracture numérique - Encourager l'insertion par la culture et sport 	Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du rayonnement des équipements et événements culturels et sportifs
Question évaluative : La CACL a-t-elle répondu aux besoins des habitants des quartiers auxquels les communes ne peuvent répondre ?	
Indicateurs de suivi : Nombre et nature des événements culturels et/ou sportifs par an ; Nombre et nature des projets financés, Nombre de spectateurs, Nombre de pratiquants, Nombre d'établissements scolaires ciblés,	
Mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - Action 1. Communiquer sur les projets et événements culturels et sportifs d'intérêt communautaire 	Calendrier Annuel, dès 2015

Projet C1

Mettre en place et animer un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance

Orientation stratégique : Garantir la plus-value communautaire des interventions de cohésion sociale et d'équité territoriale	
Projet C1 - Mettre en place et animer un conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance	
Pilote : CACL Partenaires : CRPV, CSLPD, PJJ, Gendarmerie, Police, DJSCS, Délégation aux droits de la femme, MLRG Acteurs : Justice, Education nationale, Bailleurs, CAF, Maison des ados, préfecture, , Délégation aux droits des femmes, ODPE, CTG, CRIJ, Gendarmerie, MILDT, CHAR, PDASR, DEAL, RCT.....	Territoires / Publics bénéficiaires L'ensemble du public intercommunal Coût / Budget : 0,25 ETP
Cadre : Sur les 6 communes de la CACL, 3 et bientôt 4 communes ont un CLSPD pour veiller sur la prévention de la délinquance, la tranquillité publique, la sécurité. Le rôle du CLSPD sera de participer à l'animation et la coordination des actions des CLSPD, de gérer la cohérence au niveau des « frontières » entre communes et de faire des liens vers les 2 communes non dotée d'un CLSPD.	
Objectif opérationnel : Créer et faire vivre une instance de coordination, de suivi et d'évaluation des démarches de prévention de la délinquance, de tranquillité publique et de sécurité	
Objectifs spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la connaissance réciproque des rôles et actions de chacun afin de faciliter les échanges entre partenaires et les accompagnements réalisés auprès des jeunes - Coordonner les actions des CLSPD afin d'éviter les déséquilibres territoriaux - Développer l'accès au droit et à l'aide aux victimes 	Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les coopérations inter institutionnelles et articulation entre les dispositifs de prévention. - Production de rapports comparatifs des actions des CLSPD avec cartographie.
Question évaluative : Les actions à l'échelle intercommunale de prévention de la délinquance, de tranquillité publique et de sécurité ont-elles été cohérentes et coordonnées ?	
Indicateurs de suivi : Nombre de réunions organisées, Nombre et nature des échanges partenariaux,	
Mise en œuvre :	Calendrier
- Action 1 Organiser des échanges partenariaux relatifs à la prévention auprès des jeunes exposés à la violence et en risque de délinquance	1er trimestre 2017
- Action 2. Définir un plan d'intervention à l'échelon intercommunal	2 ^{ème} trimestre 2017
- Action 3 Produire des rapports comparatifs pour les 4 CLSPD,	Dès 2018



**Pilier renouvellement
urbain et amélioration
du cadre de vie**

Projet D1

Développer et améliorer le réseau de transports publics (tarifs, tracés, fréquences, matériel roulant...)

Orientation stratégique : Produire, adapter et renouveler l'habitat pour un cadre de vie décent en cohérence avec les réalités et besoins du territoire	
Projet D1 - Développer et améliorer le réseau de transports publics (tarifs, tracés, fréquences, matériel roulant...)	
Pilote : CACL Partenaires : partenaires des contrats de ville Acteurs : DEAL, CTG	Territoires / Publics bénéficiaires : Ensemble du territoire intercommunal Coût / Budget : 0,2 ETP pour suivi PDU + étude 20 k€ ou à faire par l'ETP (recensement et enquête)
Cadre : Le réseau de transports publics doit être en adéquation avec les grands flux de déplacements que ce soit pour aller travailler, faire ses courses, ou pour se diriger vers les écoles et lieux de détente, en fonction des horaires de fréquentation.	
Objectif opérationnel : Développer, adapter et diversifier l'offre de transports à l'échelle du territoire	
Objectifs spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> - Optimiser le réseau /fréquence/prix de bus - Réduire de manière substantielle les freins à l'utilisation du réseau de transport 	Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des transports publics - Augmenter le nombre des usagers
Question évaluative : L'offre de transports a-t-elle été développée, adaptée aux besoins et diversifiée ?	
Indicateurs de suivi : Pourcentage de réduction des temps d'attente des bus aux heures de pointe ; Pourcentage de réduction des nombres de voitures aux destinations encombrées, Nombre de voyageurs , Nombre de ML de site propre, Nombre de quartiers desservis	
Mise en œuvre :	Calendrier
- Action 1. Faire un recensement des lieux d'engorgement selon les horaires et les lieux desservis	4 ^{ème} trimestre 2016
- Action 2. Identifier dans les quartiers prioritaires les freins à l'utilisation du réseau	1 ^{er} trimestre 2017
- Action 3. Mettre au point des circuits, fréquences et prix des bus pour réduire les freins à l'utilisation du réseau	2017

Projet D2

Promouvoir l'accès à la culture et au sport par des événements d'intérêt communautaire

Orientation stratégique : Produire, adapter et renouveler l'habitat pour un cadre de vie décent en cohérence avec les réalités et les besoins du territoire	
Projet D2 - Elaborer un PDU (Plan de déplacements urbains) avec une attention particulière portée sur les déplacements doux	
Pilote : CACL, syndicat mixte des transports Partenaires : DEAL, CTG), Etat, Acteurs : AUDEG, EPAG, ADEME, CCIG, Préfecture, Rectorat	Territoires / Publics bénéficiaires : L'ensemble du territoire intercommunal Coût / Budget: 355 K€
Cadre: Près d'1/3 de la population se déplace à pied (25%) ou en vélo (4%). Les pistes cyclables et les trottoirs ne garantissent pas la sécurité de ces déplacements. Par ailleurs les rivières sont peu utilisées pour rejoindre l'île de Cayenne. Le PDU lancé en Mars 2015, doit favoriser ces déplacements doux. Il sera donc important de vérifier leur effectivité sur les quartiers prioritaires	
Objectif opérationnel : Développer, adapter et diversifier l'offre de transports	
Objectifs spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> - Développer les transports collectifs - Diminuer le trafic automobile - Améliorer la desserte des quartiers prioritaires par des déplacements doux (pistes cyclables) 	Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des déplacements doux et diversifiés - Maitriser les flux et les engorgements routiers
Question évaluative : L'offre de transports a-t-elle été développée, adaptée aux besoins et diversifiée ?	
Indicateurs de suivi : Nombre de quartiers desservis, Nombre de personnes utilisatrices des déplacements doux, Mode des déplacements, Nombre de pistes cyclables, Nombre de pistes pédestres, Nombre global d'accidents	
Mise en œuvre :	Calendrier
Action 1. Elaborer un PDU Action 3 Approuver le PDU	en cours 2 ^{ème} trimestre 2017
Action 4. Mettre en œuvre le PDU	2017

Projet E1

Réviser et mettre en œuvre le PLH (Programme local de l'habitat)

Orientation stratégique : Produire, adapter et renouveler l'habitat pour un cadre de vie décent en cohérence avec les réalités et besoins du territoire	
Projet E1 - Réviser et mettre en œuvre le PLH (Programme local de l'habitat)	
Pilote : CACL Partenaires : Communes Acteurs : Bailleurs sociaux, DEAL, AUDEG, promoteurs, associations, EPAG	Territoires / Publics bénéficiaires : territoire communautaire / tout public Coût / Budget : 90k€, 0,16 ETP
Cadre : La CACL est compétente en matière d'Equilibre Social de l'Habitat. Son PLH a été approuvé en 2011 qui précisait les actions à mettre en œuvre pour répondre aux problématiques du logement n'a jamais été mis en œuvre. Son obsolescence est arrivée à terme en 2015 Le PLH doit permettre de renforcer les dynamiques de construction et de renouvellement en accord avec la croissance démographique de l'Agglo et du profil de sa population.	
Objectif opérationnel : Soutenir les constructions neuves et adaptées aux besoins des ménages	
Objectifs spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> - Observer et suivre les dynamiques de la population sur le territoire communautaire - Ajuster l'offre de logements à la croissance démographique - Proposer une offre de logement adaptée aux besoins du territoire et à la demande sociale - Définir un programme d'actions et un référentiel de suivi du PLH - Développer une politique intercommunale de mixité sociale - Favoriser une politique d'habitat articulée et globale avec les politiques d'aménagement du territoire 	Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les peuplements diversifiés et équilibrés du territoire communautaire - Assurer une cohérence territoriale en matière d'habitat - Contribuer au mieux vivre ensemble
Question évaluative : La politique d'habitat a-t-elle répondu aux besoins du territoire et des ménages de manière adaptée ?	
Indicateurs de suivi : Nombre de réunions du Copil et comité technique, Nombre et provenance des partenaires présents au Copil et comité technique, Typologie et répartition des populations, Evolution de la typologie et de la répartition des populations Nombre et nature des actions proposées et réalisées,	
Mise en œuvre :	Calendrier
- Action 1. Modifier le PLH (élaboration cahier des charges, lancement consultation, choix du prestataire)	en cours
- Action 2. Engager la procédure et réviser le PLH	1 ^{er} trimestre 2016
- Action 3. Mettre en œuvre les actions du PLH 2017/2023	1 ^{ère} trimestre 2018
- Action 4. Evaluer le PLH- production d'un bilan annuel	2015

Projet F1

Etudier et définir les pré-requis nécessaires à la mise en œuvre des projets d'auto-construction et d'auto-réhabilitation pour chaque opération RHI et les mettre en œuvre

Orientation stratégique : Produire, adapter et renouveler l'habitat pour un cadre de vie décent en cohérence avec les réalités et les besoins du territoire	
Projet F1 - Etudier et définir les pré-requis nécessaires à la mise en œuvre des projets d'auto-construction et d'auto-réhabilitation pour chaque opération RHI et les mettre en œuvre	
Pilote : CACL Partenaires : communes Acteurs : DEAL, CTG, DEAL, ANAH, bailleurs sociaux, promoteurs privés, ADEME	Territoires / Publics bénéficiaires : Coût / Budget : 0,16 ETP
Cadre : Face au manque d'offres de logements, les habitants se sont organisés pour répondre à leurs besoins en la matière. L'une des solutions possibles est l'auto-construction / auto-réhabilitation à l'habitat informel déjà pratiquée sur l'Agglo. A ce titre, les études montrent qu'il existe environ un quart des constructions informelles sur le territoire communautaire. Certaines sont de bonnes factures et d'autres pas. Il s'agit d'encadrer ces pratiques afin de les rendre légales d'une part et durables d'autre part. La croissance démographique du territoire oblige à trouver des solutions nouvelles et il est nécessaire d'agir vite pour encadrer des pratiques dont le rythme de construction est supérieur à celui des constructions neuves.	
Objectif opérationnel : Développer et encadrer l'auto-construction et l'auto-réhabilitation	
Objectifs spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les communes dans la définition d'opérations RHI - Encadrer les pratiques existantes d'auto-construction / auto-réhabilitation - Soutenir et accompagner les projets d'auto-construction / auto-réhabilitation 	Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> - 2 RHI et projets d'intérêt communautaire d'auto-construction / auto-réhabilitation
Question évaluative : La politique d'habitat et de renouvellement urbain a-t-elle répondu aux besoins du territoire et des ménages de manière adaptée ?	
Indicateurs de suivi : Nombre de RHI et de sites ciblés, Nombre de logements auto-produits et réhabilités par commune ; Nombre d'habitants en logement indigne ; Nombre de projets d'auto-construction / auto-réhabilitation ; Nature des travaux entrepris, Nombre de personnes formées	
Mise en œuvre :	Calendrier
- Action 1. Définir le cadre d'intervention de la CACL en matière de RHI	2016
- Action 2. Diagnostiquer les opérations pouvant l'objet d'auto-construction et d'auto-réhabilitation	2017
- Action 3. Soutenir les communes dans leurs opérations d'auto-construction et d'auto-réhabilitation	2016
- Action 4. Mettre en œuvre, suivre et évaluer les opérations RHI et les projets d'auto-construction et d'auto-réhabilitation	Dès 2017

Projet G1

Elaborer un Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne

Orientation stratégique : Produire, adapter et renouveler l'habitat pour un cadre de vie décent en cohérence avec les réalités et les besoins du territoire	
Projet G1 - Elaborer un Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne	
Pilote : CACL Partenaires : communes, ANRU Acteurs : Bailleurs sociaux, promoteurs privés, Préfecture, ARS, ANAH, ADEME, Samu-social, CHRS, ADIL, CAF, travailleurs sociaux,	Territoires / Publics bénéficiaires : quartiers comportant des logements indignes Coût / Budget : 0,16 ETP – Droit commun CACL
Cadre : L'habitat indigne est en croissance sur le territoire communautaire malgré des efforts conséquents de production de logements et une politique volontaire de rattrapage immobilier en fonction des besoins croissants du territoire. Un plan intercommunal de lutte contre l'habitat indigne doit permettre de mobiliser l'ensemble des partenaires sur cette question, d'établir un diagnostic et un suivi des quartiers ciblés, de répondre à la crise urbaine et sociale dans ces quartiers et enfin de rationaliser les actions existantes sur le territoire.	
Objectif opérationnel : Soutenir les opérations de réhabilitation, de rénovation, de RHI, d'OPAH-RU et de PRU	
Objectifs spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> - Cartographier et recenser les zones et les typologies de l'habitat indigne - Mettre en place et animer un Plan Intercommunal de lutte Contre l'Habitat Indigne (PILCHI) - Mettre en place un guichet unique pour l'éradication de l'habitat indigne - Améliorer le traitement du circuit des signalements en lien avec les partenaires - Renforcer la lutte contre les marchands de sommeil 	Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> - Systématiser et pérenniser l'approche contractuelle entre les différents partenaires - Diminuer les logements indignes
Question évaluative : La politique d'habitat et de renouvellement urbain a-t-elle répondu aux besoins du territoire et des ménages de manière adaptée ?	
Indicateurs de suivi : Nombre de réunions du Comité de pilotage, Nombre et provenance des partenaires présents au Comité de pilotage, Nombre et localisation des logements indignes ; Origines du signalement/habitat indigne ; Nombre d'habitants concernés , Nombre de logements réhabilités / démolis ; Nature des opérations de réhabilitation	
Mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - Action 1. Dresser un état des lieux précis des sites d'habitat indigne et leur typologie - Action 2. Elaborer le Plan Intercommunal de Lutte Contre l'Habitat Indigne - Action 3. Mettre en œuvre, suivre et évaluer le PILCHI - Action 4. Production de rapport 	Calendrier 1er Trimestre 2016 1 ^{er} trimestre 2016 1er trimestre 2018 Dès 2018

Projet G2

Accompagner les communes qui en font la demande dans la mise en œuvre des opérations RHI, PRU, OPAH et conduire des opérations RHI

Orientation stratégique : Produire, adapter et renouveler l'habitat pour un cadre de vie décent en cohérence avec les réalités et besoins du territoire	
Projet G2 - Accompagner les communes qui en font la demande dans la mise en œuvre des opérations RHI, PRU, OPAH et conduire des opérations RHI	
Pilote : Communes Partenaires : CACL Acteurs : DEAL, Caisse des dépôts, ANRU, CR, CD, bailleurs, promoteurs, CAF, ANAH	Territoires / Publics bénéficiaires : quartiers comportant une part de logements indignes ; tout public Coût / Budget : 0,16 ETP
Cadre : Les opérations de Résorption de l'Habitat Insalubre sont une nécessité sur l'Agglo lorsque l'on considère la proportion croissante de logements dégradés, indignes, ou informels. La CACL pourra accompagner, selon les besoins des communes, les opérations visant à l'amélioration du cadre de vie et de l'habitat des habitants des quartiers informels.	
Objectif opérationnel : Soutenir les opérations de réhabilitation, de rénovation, de RHI, d'OPAH-RU et de PRU	
Objectifs spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> - Optimiser l'articulation entre les PRU et les RHI - Participer aux opérations de réhabilitation de l'habitat indigne - Suivre et évaluer les opérations d'accompagnement et de conduite des opérations RHI 	Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les conditions de vie et de logement dans les quartiers prioritaires
Question évaluative : La politique d'habitat et de renouvellement urbain a-t-elle répondu aux besoins du territoire et des ménages de manière adaptée ?	
Indicateurs de suivi : Types de logement en RHI, Nombre de quartiers en RHI, Nombre d'opérations accompagnées ; Nature des projets/commune, Nombre d'opérations conduites de RHI	
Mise en œuvre :	Calendrier
- Action 1. Faire un état des lieux des opérations existantes ou programmées avec les communes et définir les opérations d'intérêt communautaire	fin 2016
- Action 2. Soutenir au cas par cas les communes en fonction de leurs besoins spécifiques	Dès 2017

Projet G3

Soutenir les opérations de réhabilitation, de rénovation, de RHI, d'OPAH-RU et de PRU

Orientation stratégique : Produire, adapter et renouveler l'habitat pour un cadre de vie décent en cohérence avec les réalités et les besoins du territoire	
Projet G3 - Soutenir les opérations de réhabilitation, de rénovation, de RHI, d'OPAH-RU et de PRU	
Pilote : Communes Partenaires : CACL, DEAL Acteurs : Caisse des Dépôts, Préfecture, bailleurs, promoteurs, ANRU, ANAH, CGET	Territoires / Publics bénéficiaires : quartiers ciblés par les communes Coût / Budget : 0,16 ETP
Cadre : Le territoire de la CACL est en forte mutation. Les opérations de renouvellement urbain (RHI, OPAH-RU, PRU...) sont nombreuses et l'Agglo souhaite participer à cette volonté de transformation du cadre de vie et de l'habitat des habitants des quartiers les plus en difficultés. Pour cela, elle pourra soutenir les opérations d'intérêt communautaire pilotées par les communes.	
Objectif opérationnel : Soutenir les opérations de réhabilitation, de rénovation, de RHI, d'OPAH-RU et de PRU	
Objectifs spécifiques : - Renouveler le parc de logements indignes ou dégradés - Proposer un cadre de vie décent à l'ensemble de la population	Résultats attendus : - Améliorer les conditions de vie et de logement des quartiers prioritaires.
Question évaluative : La politique d'habitat et de renouvellement urbain a-t-elle répondu aux besoins du territoire et des ménages de manière adaptée ?	
Indicateurs de suivi : Nombre et type de logements sur le territoire ; Nombre et type de logements indignes ; Confort des logements ; Nombre et nature des opérations de renouvellement soutenues par la CACL ; Nombre et types des logements en renouvellement ; Nombre d'habitants concernés	
Mise en œuvre :	Calendrier
- Action 1. Accompagner les communes dans la bonne tenue des opérations de renouvellement (ingénierie, soutien financier, communication...)	1er trimestre 2016

Projet H1

Installer des bornes fontaines en fonction des programmes de rénovation et d'extension des réseaux

Orientation stratégique : Produire, adapter et renouveler l'habitat pour un cadre de vie décent en cohérence avec les réalités et les besoins du territoire	
Projet H1 - Installer des bornes fontaines en fonction des programmes de rénovation et d'extension des réseaux	
Pilote : CACL Partenaires : ARS, communes Acteurs : bailleurs, promoteurs, Société Guyanaise Des Eaux, associations, travailleurs sociaux,	Territoires / Publics bénéficiaires : quartiers prioritaires Coût / Budget : Droit commun CACL
Cadre : L'eau potable est un enjeu de santé publique. L'installation des bornes fontaines est une urgence à laquelle la CACL répond depuis quelques années déjà. Il s'agit ici d'accentuer l'effort sur les quartiers prioritaires et les quartiers fragilisés de l'Agglo dépourvus de raccordement en eau et en assainissement.	
Objectif opérationnel : Favoriser l'accès à l'eau potable pour tous et améliorer la desserte en eau et la collecte des eaux usées	
Objectifs spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'accès à l'eau potable - Améliorer les conditions et le cadre de vie des habitants 	Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> - Satisfaire en eau potable les quartiers dépourvus de réseaux de raccordement - Favoriser l'hygiène publique
Question évaluative : L'accès à l'eau potable a-t-il été amélioré de manière durable ?	
Indicateurs de suivi : Nombre de bornes fontaines en fonctionnement ; Nombre de bornes fontaines installées, Nombre de familles touchées, Quantité d'eau moyenne/familles, modes d'usage, nombre d'actions d'éducation/eau, nombre de réunions publiques d'éducation, nombre de cartes monétiques vendues, incidence des maladies hydriques	
Mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - Action 1. Identifier les sites nécessitant l'installation de borne-fontaine - Action 2. Installer les bornes fontaines (selon un programme pluri annuel) - Action 3. Suivre et évaluer l'utilisation des bornes-fontaines 	Calendrier En cours Poursuite des opérations selon les besoins Annuellement

Projet H2

Etendre et rénover le réseau d'assainissement des eaux usées et pluviales intercommunal

Orientation stratégique : Produire, adapter et renouveler l'habitat pour un cadre de vie décent en cohérence avec les réalités et les besoins du territoire	
Projet H2 - Etendre et rénover le réseau d'assainissement des eaux usées et pluviales intercommunal	
Pilote : CACL Partenaires : communes, ARS pôle environnement, CIE, Office Eau Guyane, police de l'eau Acteurs : DEAL, SGDE	Territoires / Publics bénéficiaires : quartiers prioritaires Coût / Budget : Droit commun CACL
Cadre : Depuis le 21 février 2005, la CACL assure la compétence de l'assainissement des eaux usées sur son territoire. Les réseaux existants ne desservent pas entièrement les quartiers prioritaires, surtout quand ceux-ci sont issus de l'habitat spontané. Pour certains quartiers, ces réseaux sont en mauvais état et renforcent les situations d'insalubrité publique. Etendre et améliorer les réseaux d'assainissement contribuent à réduire l'insalubrité et le problème de santé publique.	
Objectif opérationnel : Favoriser l'accès à l'eau potable pour tous et améliorer la desserte en eau et la collecte des eaux usées	
Objectifs spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostiquer l'ampleur de l'insalubrité relative à l'assainissement dans les quartiers prioritaires - Evaluer le type d'assainissement individuel ou collectif 	Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> - Raccorder et améliorer l'ensemble du territoire intercommunal à un système d'assainissement des eaux usées et pluviales
Question évaluative : La vie dans les quartiers et l'accès à l'eau potable ont-ils été améliorés de manière durable ?	
Indicateurs de suivi : Augmentation du pourcentage de foyer desservi par le réseau d'assainissement à créer, rénover ou mettre aux normes, Nombre de quartiers prioritaires, Nombre de foyers, Nombre de familles, types de raccordement, Nombre de réseaux créés, Nombre de réseaux normés	
Mise en œuvre :	Calendrier
- Action 1. Diagnostiquer les réseaux de collecte existant (état des lieux environnemental, démographique et urbanistique...) des communes	Réalisé
- Action 2. Répertorier les abonnés non raccordés à un réseau d'assainissement	2016
- Action 3. Proposer des solutions collective ou individuelle de raccordement avec un calendrier d'interventions hiérarchisé pour les secteurs non raccordés.	1 ^{er} trimestre 2017
- Action 4. Elaborer un zonage d'assainissement planifié sur les secteurs non encore raccordés ou à réhabiliter	2 ^{ème} trimestre 2017
- Action 5. Suivre et évaluer en fonction de l'état d'avancement	Dès le premier trimestre 2018

Projet H3

Soutenir et mener des actions d'éducation au développement durable, à la préservation de l'environnement, à la gestion des déchets, au tri sélectif et à la bonne gestion de l'eau

Orientation stratégique : Produire, adapter et renouveler l'habitat pour un cadre de vie décent en cohérence avec les réalités et les besoins du territoire	
Projet H3 - Soutenir et mener des actions d'éducation au développement durable, à la préservation de l'environnement, à la gestion des déchets, au tri sélectif et à la bonne gestion de l'eau	
Pilote : CACL Partenaires : communes/CTG Acteurs : bailleurs, DEAL, DJCSC, CD, CR, Rectorat, Associations Graines, Sepanguy, Ne plus jeter, carte à puce, Régies de quartier, USEP, associations d'habitants...), ADEME	Territoires / Publics bénéficiaires : quartiers prioritaires Coût / Budget : Droit commun CACL
Cadre : L'accompagnement des publics dans la compréhension des enjeux de développement durable est une nécessité et doit être mené en complément des actions de gestion urbaine et sociale de proximité. La bonne gestion de l'eau, la gestion des déchets et le tri sélectif ainsi que la préservation de l'environnement sont des enjeux de développement durable majeurs.	
Objectif opérationnel : Améliorer la gestion et le tri sélectif des déchets	
Objectifs spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la gestion et le tri sélectif des déchets Développer une culture d'éducation à l'environnement - Favoriser la bonne gestion des déchets 	Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les conditions de vie des habitants - Promouvoir des pratiques conformes aux exigences de développement durable - Lutter contre les maladies vectorielles
Question évaluative : La gestion et le tri des déchets ont-ils été améliorés de manière durable ?	
Indicateurs de suivi : Nombre de signalements par commune , Nature des déchets, Evolution des dépôts sauvages, Nombre de sanctions, Nombre d'actions de sensibilisation ; Nombre de bénéficiaires, Nombre de référents/quartier, Nombre d'ambassadeurs formés, Nombre et nature d'outils d'éducation, Evolution des produits recyclés, Nombre de tonnage évité, Nombre d'associations ayant participé à l'événement, Nombre de personnes sensibilisées	
Mise en œuvre :	Calendrier
<ul style="list-style-type: none"> - Action 1. Etablir un état des lieux des actions de sensibilisation au développement durable par les communes et identifier les bonnes pratiques 	2015
<ul style="list-style-type: none"> - Action 2. Etablir un plan d'actions intercommunal pour la sensibilisation et l'éducation au développement durable en lien avec les actions de gestion urbaine et sociale de proximité 	2 ^{ème} trimestre 2016
<ul style="list-style-type: none"> - Action 3. Etablir un événement annuel intercommunal sur le développement durable - Action 4. Suivre et évaluer 	Dès 2017

Projet I1

Concevoir, mettre en œuvre et animer un dispositif intercommunal d'acquisitions foncières

Orientation stratégique : Produire, adapter et renouveler l'habitat pour un cadre de vie décent en cohérence avec les réalités et les besoins du territoire	
Projet I1 – Concevoir, mettre en œuvre et animer un dispositif intercommunal d'acquisitions foncières	
Pilote : CACL Partenaires : CTG, communes, EPAG Acteurs : DEAL, CDC, ORPF	Territoires / Publics bénéficiaires : territoire communautaire ; tout public Coût / Budget : 0,25 ETP
Cadre : La densification du territoire de l'Agglo est une nécessité compte-tenu des besoins en immobilier résidentiel et d'activités. Pour cela, l'acquisition foncière doit permettre de valoriser le foncier mutable inutilisé sur la CACL.	
Objectif opérationnel : Maitriser le foncier pour les actions intercommunales	
Objectifs spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> - Constituer des réserves foncières - Maitriser le foncier nécessaire à la mise en œuvre des projets de la CACL 	Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> - Augmenter le foncier disponible intercommunal
Question évaluative : L'élaboration d'un dispositif intercommunal d'acquisition foncière a-t-il permis d'augmenter le volume foncier non utilisé par la CACL ?	
Indicateurs de suivi : Nombre de m2 de foncier disponible; Nombre de m2 foncier disponible, Nombre d'opérations d'aménagement foncier	
Mise en œuvre :	Calendrier
Action 1. Identifier les périmètres à enjeux	2015
Action 2. Etablir un dispositif intercommunal d'acquisitions foncières	1 ^{er} trimestre 2016

Projet J1

Observer les évolutions en matière d'habitat des quartiers prioritaires

Orientation stratégique : Produire, adapter et renouveler l'habitat pour un cadre de vie décent en cohérence avec les réalités et les besoins du territoire	
Projet J1 - Observer les évolutions en matière d'habitat des quartiers prioritaires	
Pilote : CACL Partenaires : communes, DEAL, Europe Acteurs : DEAL, CTG, bailleurs sociaux, CAF, associations d'usagers...	Territoires / Publics bénéficiaires : quartiers prioritaires ; tout public Coût / Budget : 0,16 ETP
Cadre : L'observation des évolutions spécifiques en matière d'habitat est une nécessité compte-tenu de la croissance démographique et de l'habitat informel sur le territoire dans les quartiers prioritaires et fragiles de l'Agglo. Il est important de porter un regard objectif et continu sur les évolutions tant du bâti que dans la stabilité et ou mobilité résidentielles des ménages afin d'anticiper les besoins en matière d'habitat.	
Objectif opérationnel : Inscrire les quartiers prioritaires dans les démarches d'observation de l'habitat et du foncier	
Objectifs spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> - Observer les pratiques résidentielles dans les quartiers prioritaires - Anticiper les décrochages sociaux, économiques et/ou urbains de certains quartiers 	Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> - Avoir une vision actualisée des tendances territoriales sociales, économiques et urbaines
Question évaluative : L'observation systématique a-t-elle permis d'anticiper et répondre aux besoins résidentiels des populations des quartiers prioritaires ?	
Indicateurs de suivi : Taux d'accroissement naturel/quartiers, Solde migratoire, Structure familiale, Classe d'âge, Taux des PCS, Type de logement, Nombre de pièces etc.	
Mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - Action 1. Mettre en place un dispositif partagé d'observation territoriale - Action 2. Observer les évolutions territoriales et actionner les réponses nécessaires en cas de décrochages - Action 3. Elaborer un rapport final d'observations des tendances résidentielles 	Calendrier <ul style="list-style-type: none"> 3^{ème} trimestre 2016 Continu dès 2016, 2^{ème} trimestre 2017

Projet K1

Favoriser les échanges de bonnes pratiques en matière de gestion urbaine et sociale de proximité

Orientation stratégique : Produire, adapter et renouveler l'habitat pour un cadre de vie décent en cohérence avec les réalités et les besoins du territoire	
Projet K1 - Favoriser les échanges de bonnes pratiques en matière de gestion urbaine et sociale de proximité	
Pilote : CACL / communes Partenaires : CRPV Acteurs : bailleurs, CAF, Education nationale, acteurs de la culture et des sports, DJSCS, associations environnementales, ARS pôle environnement, AVS, CLS, associations d'usagers, police, Justice, travailleurs sociaux (médiateurs ?), société de transports	Territoires / Publics bénéficiaires : quartiers fragilisés, tout public Coût / Budget : 1 ETP sur l'ensemble de l'Agglo (mise en commun des équipes communales)
Cadre : La qualité de vie dans les quartiers dépend du bâti, des espaces publics, de l'habitat et des infrastructures, mais également de la gestion quotidienne qui en est faite. Les démarches de gestion urbaine de proximité sont à des stades différents d'une commune à l'autre. Afin de mettre en commun et de valoriser les pratiques les pertinentes, la CACL pourra développer en collaboration avec les communes un référentiel commun de gestion urbaine et sociale de proximité pour l'ensemble des quartiers fragilisés de l'Agglo.	
Objectif opérationnel : Coordonner et amplifier la gestion urbaine et sociale de proximité	
Objectifs spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> - Créer une culture commune de pratiques des acteurs opérant dans les quartiers - Favoriser la diffusion et l'appropriation des bonnes pratiques - Encourager la participation des populations dans la gestion quotidienne de leur habitat 	Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> - Diffuser et mutualiser les bonnes pratiques en matière de GUPS - Améliorer les conditions de vie quotidienne des habitants
Question évaluative : La gestion urbaine de proximité a-t-elle permis d'améliorer les conditions de vie des habitants ?	
Indicateurs de suivi : Nombre de réunions organisées avec les habitants, Thématiques développées, Nombre et nature des actions de GUPS par quartier ; Nombre d'habitants concernés, ...	
Mise en œuvre :	Calendrier
<ul style="list-style-type: none"> - Action 1. Etablir un diagnostic des actions de GUPS existantes 	4 ^{ème} trimestre 2016
<ul style="list-style-type: none"> - Action 2. Elaborer un référentiel commun aux 6 communes en la matière en valorisant les bonnes pratiques 	1er trimestre 2017
<ul style="list-style-type: none"> - Action 3. Mettre en place, suivre et évaluer le référentiel par des agents communautaires ? 	4 ^{ème} trimestre 2017



**Pilier
développement
économique
et emploi / insertion**

Projet L1

Faire un état des lieux et encourager le développement des permanences fixes ou mobiles des acteurs de l'accompagnement vers l'emploi et l'insertion

Orientation stratégique : Favoriser l'insertion professionnelle et le développement d'activités par un accompagnement individualisé et des investissements structurants	
Projet L1 - Faire un état des lieux et encourager le développement des permanences fixes ou mobiles des acteurs de l'accompagnement vers l'emploi et l'insertion	
Pilote : CACL Partenaires : Europe, DICS, Pôle Emploi, CTG, PLIE, MLRG, communes Acteurs : DIECCTE, Rectorat/Greta, OPRF, INSEE, CLS, APEHG, MDPH, CAP emploi CGSS, CRES, PAIO	Territoires / Publics bénéficiaires : quartiers prioritaires / public éloigné de l'emploi Coût / Budget : 0,1 ETP
Cadre : Le chômage de longue durée est très prononcé sur la CACL générant un public fragilisé de plus en plus important, et de l'emploi informel. L'accompagnement vers l'emploi de ces publics doit donc être renforcé et des lieux d'accueil développés.	
Objectif opérationnel : Créer des dispositifs d'orientation des publics fragiles vers les structures d'accompagnement vers l'emploi	
Objectifs spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> - Etablir un diagnostic des besoins d'accompagnement des publics très éloignés de l'emploi - Participer à la structuration de la prise en charge des personnes fragilisées vers l'emploi - Encourager la présence fixe ou mobile des acteurs de l'emploi de l'insertion et de la formation dans les quartiers 	Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'emploi local et baisse du chômage - Déploiement des structures d'accompagnement vers l'emploi et l'insertion
Question évaluative : Le nombre de demandeurs d'emploi a-t-il baissé en particulier pour les publics les plus éloignés de l'emploi ?	
Indicateurs de suivi : Evolution du nombre de demandeurs d'emplois ; Nombre de permanences dans les quartiers fragilisés ; Nombre de services publics assurant une permanence ; Nombre de personnes reçues	
Mise en œuvre	Calendrier
- Action 1. Répertorier les besoins en lieux d'accompagnement des publics très éloignés de l'emploi	1 ^{er} trimestre 2017
- Action 2. Accompagner les actions de structuration de la fonction de guichet unique pour l'insertion et l'emploi	En continue dès 2017
- Action 3. Créer une convention avec les services publics de l'emploi et de l'insertion	1 ^{er} trimestre 2018

Projet L2

Etablir en lien avec l'OPRF et le futur observatoire social un diagnostic des emplois et compétences du territoire pour orienter l'offre / les programmes de formation et d'insertion professionnelles

Orientation stratégique : Favoriser l'insertion professionnelle et le développement d'activités par un accompagnement individualisé et des investissements structurants	
Projet L2 - Etablir en lien avec l'OPRF et le futur observatoire social un diagnostic des emplois et compétences du territoire pour orienter l'offre / les programmes de formation et d'insertion professionnelles	
Pilote : CACL/CTG/CESR Partenaires : OPRF, RSMA, AFPA, DJSCS, INSEE, CPRDFP, Fédérations professionnelles, Rectorat, pôle emploi, CRES, CAO emploi, MDPH, APEHG, GRETA, CCIG. Acteurs : opérateurs de formations, DICS	Territoires / Publics bénéficiaires : quartiers prioritaires / public éloigné de l'emploi Coût / Budget : 0,1 ETP
Cadre : L'offre de formation n'est souvent pas en adéquation avec les profils des publics les plus éloignés de l'emploi. Ce public étant majoritaire parmi les chômeurs, aussi bien que dans le halo du chômage dans lequel on retrouve le travail illicite, il est urgent de répertorier les formations nécessaires pour rapprocher ce public de l'emploi.	
Objectif opérationnel : Créer des dispositifs d'orientation des publics fragiles vers les structures d'accompagnement vers l'emploi	
Objectifs spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> - Etablir un diagnostic des emplois, compétences et besoins du territoire - Soutenir des programmes de formation et d'insertion professionnelle visant l'intégration des populations éloignées de l'emploi 	Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> - Adapter l'offre de formation au bassin d'emplois
Question évaluative : Le nombre de demandeurs d'emploi a-t-il baissé en particulier pour les publics les plus éloignés de l'emploi ?	
Indicateurs de suivi : Typologie des publics formés, Nombre de formations réalisées pour les publics éloignés de l'emploi par secteur géographique ; Taux d'embauches réalisées pour les publics éloignés de l'emploi par secteur géographique et par type de contrat	
Mise en œuvre	Calendrier
- Action 1. Etablir un rapport diagnostic donnant les potentiels d'emplois et les besoins en formation en particulier pour les publics éloignés de l'emploi	4 ^{ème} trimestre 2016
- Action 2. Orienter les programmes de formation et d'insertion pour les adapter aux publics éloignés de l'emploi	En continu dès 2017

Projet L3

Elaborer une charte visant à l'emploi et l'insertion des publics fragiles et des jeunes

Orientation stratégique : Favoriser l'insertion professionnelle et le développement d'activités par un accompagnement individualisé et des investissements structurants	
Projet L3 - Elaborer une charte visant à l'emploi et l'insertion des publics fragiles et des jeunes	
Pilote : CACL Partenaires : PLIE, Communes, DEAL, Maîtres d'ouvrages publics Acteurs : MLRG, associations (insertion), DJSCS, DIECCTE, CAF, GEIQ, RSMA, structures de formation, Entreprises d'insertion...	Territoires / Publics bénéficiaires : quartiers prioritaires / public éloigné de l'emploi Coût / Budget : 122 K€
Cadre : Le suivi des publics les plus fragiles comme les BRSA très éloignés de l'emploi ou les jeunes, est limité par l'ampleur de ce public et sa progression régulière. Il est donc important de mobiliser tous les acteurs de ce secteur afin de trouver une organisation adaptée et efficace	
Objectif opérationnel : Créer des dispositifs d'orientation des publics fragiles vers les structures d'accompagnement vers l'emploi	
Objectifs spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer une Charte permettant la collaboration des différents partenaires concernés par l'insertion et l'emploi des publics les plus fragiles - Faire vivre cette organisation et suivre les engagements des divers partenaires et acteurs 	Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> - Développer une approche en réseau - Promouvoir l'insertion dans les marchés publics - Rapports de suivi de la charte
Question évaluative : Le nombre de demandeurs d'emploi a-t-il baissé en particulier pour les publics les plus éloignés de l'emploi ?	
Indicateurs de suivi : Nombre d'acteurs signataires de la charte, Nombre de réunions organisées, Nombre de marchés clausés Nombre d'heures de formation réalisé, Nombre de sorties positives et type de contrat Pourcentage de chacune des sous-catégories des publics fragiles ayant évolué, de formations qualifiantes, de sorties positives et de contrats Nombre d'acteurs signataires de la charte, Nombre de réunions organisées, Typologie de publics formés	
Mise en œuvre :	Calendrier
- Action 1. Elaborer la charte visant à l'emploi et l'insertion des publics fragiles et des jeunes	1 ^{er} trimestre 2016
- Action 2. Organiser des réunions semestrielles de suivi de la charte	4 ^{ème} trimestre 2016
- Action 3. Production d'un rapport d'évaluation de la charte	Dès 2017

Projet M1

Soutenir la mission locale dans ses actions notamment celles visant son déploiement sur le territoire communautaire

Orientation stratégique : Favoriser l'insertion professionnelle et le développement d'activités par un accompagnement individualisé et des investissements structurants	
Projet M1 - Soutenir la mission locale dans ses actions notamment celles visant son déploiement sur le territoire communautaire	
Pilote : CACL/CTG Partenaires : Communes, Préfecture, Europe Acteurs : associations, DJSCS, DIECCTE, Pôle emploi, PLIE	Territoires / Publics bénéficiaires : territoire communautaire / publics jeunes Coût / Budget : 100K€ annuels,
Cadre : Depuis plusieurs années la CACL participe au renforcement des actions de la mission locale régionale de Guyane. Il s'agit d'aller plus loin pour toucher plus de publics et de manière plus pertinente. Pour cela et en complément des actions déjà mises en place, la mission locale régionale sera investie de nouvelles missions renforcées et à titre d'exemple : Organiser des journées-métiers dans chacun des quartiers et en relation avec les établissements scolaires et universités ; Développer l'accès aux contrats aidés ; Développer les services civiques et soutenir les parcours entrepreneuriaux des jeunes....	
Objectif opérationnel : Renforcer la Mission Locale Régionale de Guyane dans ses actions auprès des publics jeunes	
Objectifs spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la mission locale régionale dans ses missions - Toucher un maximum de jeunes publics et avec plus d'impact - Répondre au mieux aux besoins des publics jeunes 	Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> - Augmenter le nombre de jeunes en insertion
Question évaluative : Le nombre de demandeurs d'emploi a-t-il baissé en particulier pour les publics les plus éloignés de l'emploi ?	
Indicateurs de suivi : Nombre et nature des actions mises en place par la mission locale régionale ; Nombre de bénéficiaires par action ; Nombre de quartiers sensibilisés, Nombre de services civiques engagés ; Nombre de contrats aidés signés ; Nombre de participants aux journées-métiers, Nombre de parcours entrepreneuriaux	
Mise en œuvre :	Calendrier
- Action 1. Etablir une convention d'objectifs avec la mission locale régionale	Annuelle dès 2016
- Action 2. Suivre et évaluer la pertinence de la convention et des actions attendues	Annuel dès 2017

Projet N1

Construire et gérer des ateliers/bâtiments-relais

Orientation stratégique : Favoriser l'insertion professionnelle et le développement d'activités par un accompagnement individualisé et des investissements structurants	
Projet N1 - Construire et gérer des ateliers/bâtiments-relais	
Pilote : CACL Partenaires : communes/ Europe /CTG/privés/ CDC Acteurs : DIECCTE, CR, ADIE, GDI, CMA, CCIG	Territoires / Publics bénéficiaires: quartiers prioritaires / Entreprises Coût / Budget : 6,2 M€
Cadre : Dans le parcours de l'aide à la création et aux premières années d'une entreprise, la phase de passage par des ateliers/bâtiments-relais est fondamentale pour un bon démarrage et une consolidation de son activité. Sachant le coût des investissements de production ou de maintenance, ce type de structure permet à l'entreprise de démarrer rapidement avant d'avoir son propre matériel. De plus elle permet d'intégrer des salariés de niveau de formation de base.	
Objectif opérationnel : Développer les ateliers-relais	
Objectifs spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> - Intégrer les quartiers prioritaires dans les études issues du schéma de développement économique sur les besoins en ateliers/bâtiments-relais : aussi bien sur la fiche 1.1 de l'axe 1 (pépinières et hôtels d'entreprises) que sur la fiche 3.1 de l'axe 3 (pôles d'agro-transformation) - Développer une chaîne de valeur de services, de l'accompagnement à la croissance et la mise en relation entre partenaires 	Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> - Dynamiser le tissu économique des quartiers prioritaires - Favoriser l'emploi local
Question évaluative : Les projets immobiliers et de foncier d'activités économiques répondent-ils aux enjeux de développement économique et aux besoins des entreprises ?	
Indicateurs de suivi : Nombre des entreprises issues des quartiers prioritaires hébergées dans ces ateliers/bâtiments-relais ; Durée de vie des entreprises issues des quartiers prioritaires hébergées dans ces ateliers/bâtiments-relais., Nombre ateliers créés, Nombre ateliers, Nombre de visites organisées, Nombre et type d'activités (artisanat, commerce, tertiaire), Nombre d'ateliers thématiques, Moyenne des surfaces dédiées, localisation des ateliers/bâtiments-relais, Nombre de formations organisées	
Mise en œuvre :	Calendrier
- Action 1 : Elaborer un état des lieux des besoins en ateliers relais et immobilier d'entreprise	1 ^{er} trimestre 2016
- Action 2 : Etudier la faisabilité de chaque projet	2 ^{ème} trimestre 2016
- Action 3 : Mise en œuvre des projets	4 ^{ème} trimestre 2016

Projet O1

Déployer et gérer un réseau d'immobilier d'entreprises diversifié

Orientation stratégique : Favoriser l'insertion professionnelle et le développement d'activités par un accompagnement individualisé et des investissements structurants	
Projet O1 - Déployer et gérer un réseau d'immobilier d'entreprises diversifié	
Pilote : CACL/promoteurs Partenaires : Communes Acteurs : DIECCTE, CR, Caisse des Dépôts, CCI, CMA, Adie,	Territoires / Publics bénéficiaires : territoire communautaire, entrepreneurs Coût / Budget : 0.1 ETP
Cadre : L'immobilier d'entreprise est une nécessité pour toute entreprise de la phase de création à celle de développement. La diversité du tissu économique en termes de secteur d'activité, de tailles et statut d'entreprise de la CACL (associations, TPE, PME, Grands Groupes) ainsi que le soutien volontaire à la création d'activités sur le territoire encouragent la création, le maintien, l'amélioration et le développement d'un immobilier adapté (locaux d'activités, couveuses /pépinières, ateliers-relais, bureaux de petites ou grandes tailles...). On notera également le fait que les très petites entreprises ne trouvent pas ou difficilement des bureaux/ateliers adaptés à leurs besoins en petites surfaces.	
Objectif opérationnel : Flécher les projets immobilier et foncier d'activités économiques vers les quartiers prioritaires	
Objectifs spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> - Faire connaître l'offre immobilière existante et en création de la CACL - Accroître l'immobilier d'activités du territoire aux entrepreneurs - Encourager la mixité fonctionnelle dans les quartiers - Favoriser l'installation des TPE 	Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> - Dynamiser l'activité économique et l'emploi dans les quartiers prioritaires - Diversifier les fonctions socio-économiques des quartiers prioritaires
Question évaluative : Les projets immobiliers et de foncier d'activités économiques répondent-ils aux enjeux de développement économique et aux besoins des entreprises ?	
Indicateurs de suivi : Nombre de m2 de bureaux et de locaux d'activités créés, Nombre d'entreprises créées ; Taux de création/taux de destruction d'entreprises ; Nombre de TPE installées, Profil des entreprises du territoire par secteur d'activité, statut et taille, Durée de vie moyenne des créations, Nombre de pépinières, Nombre hôtels-entreprises, Taux de remplissage des structures, Nbre d'actions de promotion, Nombre de logements créés, Types de logements créés.	
Mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - Action 1. Etablir un diagnostic précis des besoins des entreprises et des logements au sein des quartiers prioritaires - Action 2. Ajuster et renforcer le schéma de développement économique en fonction des besoins des entrepreneurs issus ou travaillant dans les quartiers fragiles de l'Agglo 	Calendrier 4 ^{ème} trimestre 2016 Dès 2016

Projet O2

Diffuser et communiquer sur l'offre foncière et immobilière existante

Orientation stratégique : Favoriser l'insertion professionnelle et le développement d'activités par un accompagnement individualisé et des investissements structurants	
Projet O2 - Diffuser et communiquer sur l'offre foncière et immobilière existante	
Pilote : CACL Partenaires : communes, DIECCTE Acteurs : Caisse des Dépôts, CR, CG	Territoires / Publics bénéficiaires : territoire communautaire, tout public en particulier entrepreneurs Coût / Budget : ND
Contexte : L'entrepreneuriat et la création d'activités sont des dynamiques essentielles au développement de la CACL. Il est donc important d'offrir un cadre de travail agréable, adapté et utile au développement des nouvelles activités du territoire afin de capter les opportunités d'implantation. La communication doit être ainsi particulièrement ciblée sur ce type d'acteurs que sont les entrepreneurs/investisseurs afin de faire connaître le territoire et ses atouts en matière de foncier et immobilier d'activités. Opportunités d'implantation.	
Objectif opérationnel : Flécher les projets immobilier et foncier d'activités économiques vers les quartiers prioritaires	
Objectifs spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir le territoire auprès des entrepreneurs, acteurs locaux - Proposer une offre foncière et immobilière adaptée aux besoins des entreprises 	Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> - Valorisation et appropriation de l'offre foncière et immobilière
Question évaluative : Les projets immobilier et foncier d'activités économiques répondent-ils aux enjeux de développement économique et aux besoins des entreprises ?	
Indicateurs de suivi : Nombre et nature des actions de communication, Nombre d'entrepreneurs ciblés ; Nombre de participants à a journée portes-ouvertes, Nombre d'établissements créés dans l'année ; Nombre de m2 construits, et nature des projets immobiliers, ; Nombre de m2 disponibles, Nombre de m2 vacants , Nombre d'entrepreneurs, Nature de l'activité, Durée de vie moyenne des entreprises, Statut juridique,	
Mise en œuvre	Calendrier
- Action 1. Faire une cartographie détaillée et précise de l'offre foncière et immobilière existante	4 ^{ème} trimestre 2016
- Action 2. Définir et mettre en œuvre un plan et des actions de communication auprès des entrepreneurs	2 ^{ème} trimestre 2017

Projet P1

Créer et animer un fonds intercommunal d'intervention touristique

Orientation stratégique : Favoriser l'insertion professionnelle et le développement d'activités par un accompagnement individualisé et des investissements structurants	
Projet P1 - Créer et animer un fonds intercommunal d'intervention touristique	
Pilote : CACL Partenaires : Etat, Europe, CTG, CDC, CNES, AFD, Communes ... Acteurs : Communes, comité du tourisme, opérateurs privés	Territoires / Publics bénéficiaires : L'ensemble des communes du territoire communautaire. Coût / Budget : ND
Cadre: Le tourisme est un facteur de développement économique. Cependant, le tourisme en Guyane et particulièrement sur le territoire du Centre Littoral souffre de carences structurelles. La demande en matière d'hôtellerie, de restauration, de loisirs n'est que partiellement satisfaite. Il est donc important de le favoriser à commencer par la création d'un fonds intercommunal d'intervention touristique.	
Objectif opérationnel : Mobiliser le fonds d'intervention touristique pour valoriser et améliorer l'attractivité touristique du territoire	
Objectifs spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le financement des projets liés au développement touristique des quartiers prioritaires - Assurer une offre globale et équilibrée sur le territoire - Garantir la part de projets touristiques incluant les quartiers prioritaires financés par le fonds. - Procurer un effet levier à des projets qui vont contribuer au développement des infrastructures touristiques dans les quartiers fragiles 	Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'émergence de projets d'animation touristique dynamisant le tourisme sur le territoire - Ouverture des quartiers, de sites maritimes et naturels à l'espace intercommunal - Augmenter la fréquentation des sites et équipements touristiques et de loisirs
Question évaluative : Le nombre de parcours de création et développement d'activités, notamment dans le tourisme, a-t-il positivement évolué ?	
Indicateurs de suivi : Nombre de visiteurs par an ; Thématiques des visites, évolution du CA des commerces des quartiers prioritaires ; Nombre et types de projets touristiques ayant bénéficié du fonds d'intervention touristique, Nombre d'emplois créés, Type d'emplois créés	
Mise en œuvre :	Calendrier
- Action 1. Mettre en place l'équipe d'animation du fonds intercommunal d'intervention touristique	1 ^{er} trimestre 2017
- Action 2. Faire un état des lieux des potentialités touristiques communautaires	1 ^{er} trimestre 2017
- Action 3. Répertoire et accompagner les projets éligibles à forte valeur touristique	1 ^{er} trimestre 2018
- Action 4. Intégrer les projets touristiques des quartiers prioritaires aux projets financés par le fonds touristique CACL	Durant l'année 2018
- Action 5. Production d'un rapport	Semestriels à partir de mi -2019

Projet P2

Communiquer en concertation avec les structures dédiées sur l'offre touristique existante

Orientation stratégique : Favoriser l'insertion professionnelle et le développement d'activités par un accompagnement individualisé et des investissements structurants	
Projet P2 - Communiquer en concertation avec les structures dédiées sur l'offre touristique existante	
Pilote : CACL Partenaires : Communes, Etat, CTG, CDC, Europe Acteurs : Comités du tourisme, opérateurs privés, Associations culturelles et sportives	Territoires / Publics bénéficiaires : quartiers prioritaires / tout public Coût / Budget : ND
Cadre : De nombreux quartiers, y compris parmi les quartiers prioritaires, présentent des atouts tant d'un point de vue culturel, patrimonial, qu'historique. Ces points d'intérêt sont peu visibles, et peu valorisés. Il faut donc mettre en valeur ces atouts, faire le lien avec à l'offre touristique existante en Guyane, et communiquer afin de favoriser leur ouverture.	
Objectif opérationnel : Mobiliser le fonds d'intervention touristique pour les quartiers à valeur patrimoniale et historique	
Objectifs spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> - Accroître l'offre touristique des quartiers prioritaires en valorisant leurs spécificités - Donner une visibilité aux quartiers prioritaires dans l'offre touristique globale en lien avec les structures dédiées au tourisme - Maintenir la qualité et la visibilité de l'offre touristique des quartiers fragilisés 	Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> - Valoriser l'offre touristique des quartiers prioritaires et amplifier son impact au niveau du territoire.
Question évaluative : Le nombre de parcours de création et développement d'activités, notamment dans le tourisme, a-t-il positivement évolué ?	
Indicateurs de suivi : Evolution de l'offre touristique dans les quartiers de la politique de la ville, Nombre de structures d'accueil, Nombre de manifestations représentant un intérêt touristique, Montant mobilisé dans le cadre du fonds d'intervention touristique	
Mise en œuvre :	Calendrier
- Action 1. Identifier le potentiel touristique des quartiers prioritaires	2 ^{ème} trimestre 2016
- Action 2. Contractualiser avec les structures du tourisme pour une visibilité des quartiers prioritaires	3 ^{ème} trimestre 2017
- Action 3. Suivre l'offre touristique issue des quartiers prioritaires et production d'un rapport	Annuel à partir fin 2017

Projet Q1


Coordonner et communiquer sur l'offre de soutien et de conseil aux entreprises en développement

Orientation stratégique : Favoriser l'insertion professionnelle et le développement d'activités par un accompagnement individualisé et des investissements structurants	
Projet Q1 - Coordonner et communiquer sur l'offre de soutien et de conseil aux entreprises en développement	
Pilote : CACL Partenaires : Communes, Etat, CTG, Europe, CDC, CSG Acteurs : Structures de conseil aux entreprises, chambres consulaires, CCIG	Territoires / Publics bénéficiaires : quartiers prioritaires / Entreprises Coût / Budget : ND
Cadre : La fragilité des entreprises en création, et en développement, impose une coordination et une communication sur les divers bassins d'emplois, et particulièrement dans les quartiers prioritaires. De nombreuses structures sont présentes pour l'accompagnement des entreprises mais elles sont mal connues, de même que les aides financières.	
Objectif opérationnel : Structurer les parcours de création et développement d'activités	
Objectifs spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> - Connaître pour mieux coordonner, l'offre de soutien et de conseil aux entreprises en création et en développement - Identifier et remédier aux freins qui pénalisent le développement des entreprises - Concevoir une stratégie et des outils de communication en direction des entreprises en développement 	Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le parcours des entreprises par un accompagnement plus adapté à leurs besoins.
Question évaluative : La coordination et la communication sur l'offre de soutien et de conseil aux entreprises ont-elles permis de répondre aux enjeux de développement économique et aux besoins des entreprises ?	
Indicateurs de suivi : Nombre d'entreprises suivies et accompagnées ; Nombre et nature des actions auprès des entreprises, Nombre de permanences organisées sur les communes, dans les quartiers fragilisés, Nombre de créations d'entreprises, Type de freins rencontrés par les entreprises, Nombre de campagnes, Types d'outils de communication,	
Mise en œuvre :	Calendrier
- Action 1. Répertorier les structures, de soutien et conseil aux entreprises,	2 ^{ème} trimestre 2016
- Action 2. Coordonner l'offre en conseil, en lien avec les besoins des entreprises	3 ^{ème} trimestre 2016,
- Action 3 Faire une campagne de communication auprès des entreprises	4 ^{ème} trimestre 2016,

Projet Q2

Accompagner et assister les communes dans leurs programmes et actions de développement économique

Orientation stratégique : Favoriser l'insertion professionnelle et le développement d'activités par un accompagnement individualisé et des investissements structurants	
Projet Q2 - Accompagner et assister les communes dans leurs programmes et actions de développement économique	
Pilote : CACL Partenaires : Etat, CTG, CDC, CSG, AFD, communes Acteurs : Structures de conseil aux entreprises, chambres consulaires, CCIG	Territoires / Publics bénéficiaires : quartiers prioritaires / tout public Coût / Budget : ND
Cadre : Chaque commune mène des actions relatives au développement économique. La réalisation de ces actions qui concourent au développement et à l'attractivité du territoire manquent parfois de coordination et sont peu en phase avec le schéma de développement économique de la CACL. Un accompagnement par commune et une coordination au niveau intercommunal leur permettrait de bénéficier d'une dynamique au niveau communautaire.	
Objectif opérationnel : Structurer les parcours de création et développement d'activités	
Objectifs spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> - Rapprocher autant que possible les programmes des communes du schéma de développement économique de la CACL - Favoriser autant que possible les quartiers prioritaires et leurs habitants dans cette dynamique de développement économique 	Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le parcours des entreprises par un accompagnement plus adapté de leurs besoins.
Question évaluative : Les actions d'accompagnement et d'assistance des communes-ont elles permis de répondre aux enjeux de développement économique des quartiers prioritaires et aux besoins des entreprises ?	
Indicateurs de suivi : Nombre et nature des actions accompagnées auprès des communes ; Nombre d'établissements accompagnés Nature et activités des établissements accompagnés/commune, Nombre de projets accompagnés/commune, Nombre de projets ciblés sur les quartiers prioritaires	
Mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - Action 1. Répertoire les programmes en cours ou projetés par les communes et visant à la création, l'installation et le développement des entreprises - Action 2. Proposer une stratégie/modalités d'intervention pour les actions communes - Action 3. Vérifier l'inclusion des quartiers prioritaires dans ce développement économique 	Calendrier 2017 En continu 4 ^{ème} trimestre 2017, puis tous les semestres



**ÉVALUATION
ET
OBSERVATION
TERRITORIALE**

Évaluation

La Communauté d'Agglomération du Centre Littoral s'engage à assurer l'efficacité de la stratégie de Cohésion Sociale Urbaine retenue pour la période 2015-2020.

La SICUS (Stratégie Intercommunale de Cohésion Urbaine et Sociale) intègre une démarche de suivi et d'évaluation de son programme d'actions. Ainsi, pour permettre ce suivi et cette évaluation, des questions évaluatives fondées sur des objectifs opérationnels et des indicateurs spécifiques seront déclinés pour chaque projet que la CACL compte soutenir ou mettre en œuvre.

Annuellement, la CACL produira un rapport de suivi-évaluation afin de formaliser les connaissances précises sur ce qui a été fait dans le cadre de sa SICUS, de mettre en évidence les forces et faiblesses des projets réalisés, de formuler des avis critiques, de proposer des solutions de remédiation adaptées.

In fine, le dispositif de suivi et d'évaluation permettra de suivre les projets prioritaires, d'en apprécier leur pertinence-efficacité-efficience-impact et de répondre aux besoins sociaux différenciés des populations dans un souci d'équité sociale et territoriale

Le suivi et l'évaluation de la Stratégie de Cohésion Urbaine et Sociale seront assurés par la CACL qui est également en charge de l'observation des évolutions territoriales en matière de cohésion urbaine et sociale et de l'évaluation des contrats de ville communaux.

Ainsi en matière d'évaluation et de suivi la CACL a un triple rôle :



Observation territoriale

Pour l'observation territoriale, la CACL se dotera d'un outil de suivi systématique fondé sur des indicateurs à l'échelle intercommunale, à l'échelle communale et si possible à l'échelle des quartiers fragilisés de son territoire (géographie prioritaire nationale et quartiers identifiés prioritaires par l'agglomération).

Pour cela, la CACL pourra prendre en considération :

- Les indicateurs de suivi par projet établis, notamment en lien avec les indicateurs nationaux fournis à l'été 2015 par le CGET
- Les indicateurs de cohésion sociale : les indicateurs seront déterminés sur la base des éléments INSEE et en lien avec la région et les partenaires (DJSCS)
- Les indicateurs en lien avec l'habitat et le cadre de vie : en lien avec le Conseil Départemental de l'Habitat/DEAL le PLH, les opérateurs du logement/bailleurs
- Les indicateurs de développement économique et emploi : en lien avec l'évaluation du schéma pour le développement économique de la CACL et les différents partenaires oeuvrant dans le domaine économique



GLOSSAIRE

- **ADEME** : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
- **ADIE** : Association pour le Droit à l'Initiative Economique
- **ADIL** : Agence Départementale d'Information sur le Logement
- **AES** : Administration Economique et Sociale
- **AFD** : Agence Française de Développement
- **ANAH** : Agence Nationale de l'Habitat
- **ANRU** : Agence Nationale de Rénovation Urbaine
- **ARS** : Agence Régionale de Santé
- **ASV** : Atelier Santé Ville
- **AUDEG** : Agence d'Urbanisme et de Développement de la Guyane

- **BEP** : Brevet d'Etudes Professionnelles
- **BHNS** : Bus à Haut Niveau de Service
- **BIT** : Bureau International du Travail
- **BRSA** : Bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active

- **CAF** : Caisse d'Allocations Familiales
- **CCIG** : Chambre de Commerce d'Industrie de Guyane
- **CDC** : Caisse des Dépôts et Consignations
- **CEL** : Contrat Educatif Local
- **CGET** : Commissariat Général à l'Egalité des Territoires
- **CGSS** : Caisse Générale de Sécurité Sociale
- **CHRS** : Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale
- **CISPD** : Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
- **CLS** : Contrat Local de Santé
- **CLSPD** : Conseil Local de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance
- **CPAM** : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- **CRESS** : Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire
- **CRIJ** : Centre Régional d'Information Jeunesse
- **CRPV** : Centre de Ressources de la Politique de la Ville
- **CSG** : Centre spatial Guyanais
- **CTG** : Collectivité Territoriale de Guyane
- **CUCS** : Contrat Urbain de Cohésion Sociale

- **DEAL** : Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- **DGESCO** : Direction Générale de l'Enseignement Scolaire
- **DICS** : Direction de l'Insertion et de la Cohésion Sociale
- **DIECCTE** : Direction régionale des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
- **DJSCS** : Direction de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale

- **EPAG** : Etablissement Public d'Aménagement en Guyane
- **EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

- **GEIQ** : Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification
- **GPS** : Guyane Promo Santé
- **GUP** : Gestion Urbaine de Proximité

- **IAE** : Insertion par l'Activité Economique
- **IDH** : Indice de Développement Humain

- **MILDT** : Mission Interministérielle de la Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie
- **MLRG** : Mission Locale Régionale de Guyane

- **NPNRU** : Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine

- **ODPE** : Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance
- **OPAH** : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
- **OPRF** : Opérateur Public Régional de Formation

- **PAIO** : Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation
- **PDRU** : Projet de Développement et de Rénovation Urbaine
- **PDU** : Plan de Déplacements Urbains
- **PEL** : Programme Educatif Local
- **PIB** : Produit Intérieur Brut
- **PIG** : Projet d'Intérêt Général
- **PILCHI** : Plan Intercommunal de Lutte Contre l'Habitat Indigne
- **PJJ** : Protection Judiciaire de la Jeunesse
- **PLH** : Programme Local de l'Habitat
- **PLIE** : Plan Local Pour l'Insertion et l'Emploi
- **PLU** : Plan Local d'Urbanisme
- **PRE** : Programme de Réussite Educative
- **PREFOB** : Le Programme Régional d'Education et de Formation de Base

- **REAAP** : Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents
- **RHI** : Résorption de l'Habitat Insalubre
- **RSMA** : Régiment du Service Militaire Adapté

- **SAR** : Schéma d'Aménagement Régional
- **SCOT** : Schéma de Cohérence Territoriale
- **SGDE** : Société Générale des Eaux

- **TCSP** : Transport en Commun en Site Propre
- **TPE** : Très Petite Entreprise

- **UDAF** : Union Départementale des Associations Familiales
- **UG** : Université de Guyane

- **ZAC** : Zone d'Aménagement Concerté
- **ZAE** : Zone d'Activité Economique
- **ZSP** : Zone de Sécurité Publique



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglø

Communauté d'Agglomération du Centre Littoral Guyane
Chemin de La Chaumière, Quartier Balata - BP 9266 - 97351 Matoury
Standard : 05 94 28 28 28

www.cacl-guyane.fr